

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DENIS BERGERON, président
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire
Mme GISÈLE GRANDBOIS, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LES ENJEUX LIÉS À L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION
DU GAZ DE SCHISTE DANS LE SHALE D'UTICA
DANS LES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 9

Séance tenue le 11 juin 2014 à 19 h
Église multifonctionnelle
3025, avenue Nicolas-Perrot
Bécancour

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----|
| SÉANCE DU 11 JUIN 2014 | |
| SÉANCE DE LA SOIRÉE | |
| MOT DU PRÉSIDENT | 1 |
| PRÉSENTATION DES MÉMOIRES | |
| M. DOMINIC CHAMPAGNE | 2 |
| M. SERGE FORTIER..... | 14 |
| M. LAURENT DESHAIES | 23 |
| M. RONALD LEFEBVRE | 35 |
| COLLECTIF MORATOIRE ALTERNATIVES VIGILANCE ET INTERVENTION..... | 39 |
| M. Serge Fortier | |
| REPRISE DE LA SÉANCE | |
| LES DIRECTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE DE LA MAURICIE ET | |
| CENTRE-DU-QUÉBEC, DE CHAUDIÈRE-APPALACHES ET DE LA | |
| MONTÉRÉGIE | 55 |
| Dre Isabelle Goupil-Sormany | |
| Dr Philippe Lessard | |
| Mme Karine Martel | |
| M. MARC BRULLEMANS | 71 |
| Mme JOYCE RENAUD | 83 |
| M. Alain St-Yves | |
| REPRISE DE LA SÉANCE | |
| M. JEAN-PIERRE LEDUC..... | 94 |
| Mme AGATHE DÉSILETS..... | 102 |
| M. JEAN-YVES CORMIER..... | 104 |
| M. MARC ST-ARNAUD..... | 105 |
| MOT DE LA FIN | 110 |

**SÉANCE DU 11 JUIN 2014
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors mesdames et messieurs bonsoir. Bienvenue à cette neuvième séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste dans le shale d'Utica dans les basses-terres du Saint-Laurent.

10

Bienvenue également aux personnes qui suivent nos travaux sur Internet au moyen de la webdiffusion audio.

15

Mon nom est Denis Bergeron et je préside cette Commission d'enquête. Je suis appuyé dans ma tâche par deux (2) commissaires, madame Gisèle Grandbois et monsieur John Haemmerli.

20

Nous allons poursuivre avec la présentation des mémoires par les participants. Le temps imparti est de quinze (15) minutes par présentation avec, le cas échéant, une période d'échanges avec la Commission.

25

En fin de séance, il sera possible d'exercer un droit de rectification des faits. Les personnes qui désirent faire une telle rectification doivent s'inscrire au registre à la table d'accueil à l'arrière. Je rappelle que le droit de rectification ne peut être utilisé que pour corriger les faits ou les données et non pour contester ou remettre en question une opinion exprimée par un participant.

30

Si le temps nous le permet, les personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Ces personnes seront appelées par ordre d'inscription à ce registre à la fin de chacune des séances et elles disposeront de dix (10) minutes pour leur présentation.

35

Je souhaiterais également vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein. Toute personne qui le souhaite doit se sentir à l'aise d'être ici pour exprimer son opinion. Je demande votre collaboration afin de maintenir un climat de respect pendant l'audience afin d'éviter toute attitude méprisante ou toute manifestation ou de désapprobation. Donc aucun propos diffamatoire ne sera toléré au cours de l'audience.

Et je vous rappelle que les séances sont enregistrées.

40 Alors je tiendrais à préciser que compte tenu que nous avons onze (11) présentations qui
sont prévues à l'horaire ce soir, je demande la collaboration des gens qui auront à nous présenter
des mémoires, de façon à respecter le délai de présentation de quinze (15) minutes, de façon à ce
que tout le monde puisse s'exprimer en fonction d'une heure raisonnable.

45

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
DOMINIC CHAMPAGNE**

50

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors pour débiter, j'inviterais tout d'abord monsieur Dominic Champagne s'il vous plaît à
venir se présenter pour nous présenter son mémoire.

55

Vous les déposerez à madame Harvey à l'arrière.

PAR M. DOMINIC CHAMPAGNE :

Excusez mon arrivée tardive.

60

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors bonsoir monsieur Champagne.

65

PAR M. DOMINIC CHAMPAGNE :

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT :

70

Alors, écoutez, vous avez quinze (15) minutes pour nous présenter votre mémoire.

PAR M. DOMINIC CHAMPAGNE :

75

Très bien

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors nous vous écoutons!

80 **PAR M. DOMINIC CHAMPAGNE :**

Alors ça s'intitule «La saga du gaz de schiste, toujours pas d'acceptabilité sociale ou vaut-il mieux se rapprocher des combustibles fossiles ou s'en éloigner!»

85 La crise qu'a déclenchée l'industrie du gaz de schiste au Québec en 2009-2010 doit nous servir de leçon pour la suite du monde. Nous entrons dans une ère où l'extraction des énergies fossiles aura un impact de plus en plus lourd sur nos économies et sur nos milieux de vie.

90 À l'heure où les plus hautes autorités scientifiques tentent d'alerter les gouvernements, l'industrie et les peuples sur l'usage viable et raisonnable qui doit être fait de nos ressources communes en appelant au respect des conditions qui ont mené à la création de la vie sur Terre, ainsi qu'à une plus juste répartition de la richesse, nous espérons que cette crise aura pour effet positif d'entraîner le Québec dans une prise de conscience des méfaits de notre dépendance aux énergies fossiles et dans la prise de décisions sages, démocratiques et éclairées quant à l'usage
95 du bien commun.

À l'instar de ce que l'Allemagne a vécu avec l'énergie nucléaire au lendemain de la crise de Fukushima, ce serait une considérable perte de temps et d'énergie de ne pas profiter de l'expérience éprouvante que nous avons vécue collectivement ces dernières années pour relever
100 les défis qu'elle soulève et en faire bénéficier la collectivité dans le sens d'un véritable progrès.

La raison scientifique nous y exhorte, le bon sens citoyen nous y oblige. Il reste à souhaiter que la classe politique, sous l'influence de vos recommandations, aura la sagesse d'agir avec la même clairvoyance dont font preuve certains pays civilisés d'orienter leur politique énergétique
105 dans le sens de la transition vers les énergies propres à laquelle nous sommes inévitablement conviés.

Le Québec est assurément bien doté pour le faire au point qu'il pourrait devenir exemplaire. À l'instar du Danemark, de l'Allemagne ou de la Suède, c'est d'abord en exigeant de tirer le maximum de notre potentiel en énergie propre que nous saurons prendre la mesure de nos besoins réels en énergie sale et des meilleurs moyens d'en assurer l'approvisionnement.
110

Ce travail-là reste à faire, à mon sens, c'est le premier défi que nous avons à relever pour rétablir le climat de confiance entre les citoyens, le gouvernement et l'industrie dans les affaires du gaz qui nous occupent.
115

À l'heure où nous devons tout mettre en œuvre pour assurer le bien-vivre de tous et lutter contre le bouleversement de notre climat, il serait malheureux que cette étude achève ses travaux en banalisant les effets d'une industrie aussi lourde sur notre bilan d'émissions de gaz à effet de

120 serre et en rassurant, par des mesures de mitigation bien relatives, les inquiétudes toujours aussi
légitimes quant aux risques des effets sur la qualité de l'eau, de l'air et des terres où nous vivons et
où continueront de vivre les générations à venir.

125 Pour avoir été en lien constant avec les citoyens depuis le début de cette crise, je peux
témoigner du fait que l'idée du développement de cette industrie sur nos terres est encore
aujourd'hui très loin de remporter l'acceptabilité sociale tant convoitée par l'industrie.

130 La vallée du Saint-Laurent est le garde-manger du Québec, le cœur agricole et historique où
vit une partie importante de la population. Et les dizaines de milliers de citoyens de tous les milieux,
de toutes les classes sociales et de toutes les générations qui se sont mobilisés face à une
industrie responsable d'agissements pour le moins discutables, qui ont miné ici sa crédibilité, ces
citoyens ont acquis depuis une connaissance solide du dossier qui dépasse même les limites de
l'étude environnementale stratégique qui a été menée ici.

135 Vous avez sans doute été à même de constater, dans le cadre de ces audiences, à quel
point les citoyens, a priori totalement étrangers au développement des hydrocarbures non
conventionnels, ont développé une connaissance approfondie du sujet, fondée sur une recherche
rigoureuse et une réflexion aussi patiente que généreuse, aussi critique que pertinente.

140 Des centaines d'honnêtes hommes et de femmes ont investi un temps considérable à
documenter les cas, les études, les politiques et les jeux d'influence, non seulement sur notre
territoire mais partout dans le monde où le boum gazier s'est propagé.

145 On ne reviendra pas sur l'éprouvant mélodrame de la saga du gaz de schiste, si ce n'est
pour rappeler à quel point les faits vécus dans plusieurs cas bien précis, la cession des permis, les
agissements durant les forages ici, tout près, à Saint-Grégoire comme à Saint-Louis-sur-le-
Richelieu, les fuites incontrôlées, notamment à La Présentation et à Leclercville, ont discrédité
l'industrie et miné la confiance des citoyens, et j'insiste là-dessus.

150 On s'en souviendra, la mobilisation cumulée de l'intelligence citoyenne, des militants
écologistes, de nombreux esprits scientifiques et de communicateurs responsables aura réussi à
nous donner une formidable leçon de démocratie et à imposer le respect à l'industrie comme au
gouvernement.

155 Cet esprit de vigilance est toujours bien en vie et la communauté plus instruite que jamais,
plus déterminée et plus assurée de son bon droit aujourd'hui qu'au début de la crise. Ces citoyens
sont devenus les éclaireurs crédibles d'une opinion publique qui n'a pas fléchi dans son opposition
à l'industrie du gaz de schiste.

160 On pourra faire valoir que le parti qui vient d'être porté au pouvoir par la sanction populaire en avril dernier avait clairement pris position en faveur du développement de l'industrie et que par là, la démocratie a déjà parlé dans le dossier. Mais ce serait sous-estimer la profondeur de la résistance citoyenne qui sera prompte à réagir en force au moindre retour de l'invasion gazière.

165 Du côté de l'industrie au demeurant bien représentée au sein de l'étude environnementale stratégique, il serait malheureux que l'on continue comme l'ont fait à répétition quelques importants représentants de l'Association des pétrolières et des gazières du Québec de qualifier les honnêtes citoyens occupés par cette affaire de «bloqueux», de «nonistes», d'irrationnels, de grands émotifs ou d'écoterroristes, et de croire qu'on aura tous ces malheureux à l'usure, et que d'un BAPE à 170 l'autre, en passant par une ÉES sur le gaz de schiste à une autre sur l'ensemble des hydrocarbures, on pourra tabler sur l'essoufflement des forces citoyennes et sur la précarité naturelle du bénévolat qu'un tel engagement, souvent harassant, suppose, le temps que le prix du gaz reste au plancher et que, le temps venu, les conclusions d'une raison technoscientifique bien financée aura le dessus sur une autre raison qui, si elle est souvent tout aussi scientifique, n'a pas 175 toujours les puissants moyens de l'industrie pour faire valoir ses intérêts.

On se souviendra au départ que cette ÉES avait entre autres fonctions de calmer la colère des citoyens en retardant l'avancée de l'industrie par la tenue d'une étude forcée, au coût de plusieurs millions de dollars de fonds publics, avec pour objectif de prendre le temps et les moyens qu'il faut pour établir la pertinence du développement de l'industrie au Québec.

Nous croyons que l'expérience américaine nous donnait alors suffisamment à comprendre pour qu'on évite une telle dépense et que l'injection de ces millions, par exemple dans les projets de biométhanisation, aurait sans doute été plus profitable pour répondre à une partie de nos 185 besoins d'alimentation et d'autosuffisance en gaz naturel.

En évitant de nommer, parmi les membres de l'ÉES, aucun représentant des citoyens directement impliqués dans la résistance à l'industrie, en contrepartie on s'est assuré de la présence de représentants de l'industrie directement associés à la promotion de ses intérêts.

190 Pour mémoire rappelons que nous avons rencontré le ministre de l'Environnement de l'époque, Pierre Arcand, pour dénoncer ce manque de crédibilité qui minait à l'avance les conclusions de l'étude annoncée. Le gouvernement a pris alors le risque de la crédibilité même de ces travaux, nous y voilà!

195 Il s'agissait de tenter de répondre, sur une base scientifique, aux questions légitimes des citoyens que ce développement soulevait par études plus étayées que les affirmations laconiques avancées par l'industrie lors des premiers travaux du BAPE tenus en 2010.

200 On se souviendra qu'à l'époque les gens de l'industrie avançaient souvent main dans la main
avec les membres du gouvernement en réfutant à répétition les inquiétudes manifestées par la
population sur la base de la spécificité du shale d'Utica ou de l'éventuelle application des plus
hauts standards au monde, banalisant la comparaison avec les expériences pourtant pleines
d'enseignements vécues ailleurs.

205 Pour repartir la machine sur des bases plus conviviales, il faut maintenant rétablir un climat
de confiance pour gagner l'acceptabilité sociale des citoyens, en veillant à l'établissement des
règles de l'art qui paveront la voie au retour de l'industrie.

210 Avec Michael Binnion, président de l'APGQ, on pourrait penser que l'exercice auquel nous
nous prêtons présentement n'est qu'un exercice politique, une entreprise de relations publiques ou
de pseudo-éducation populaire qui a pour but de rendre acceptable un projet qui demeure toujours
inacceptable aux yeux d'une importante majorité de la population pour qui le gaz de schiste
représente d'abord une source d'appauvrissement, de destruction des milieux de vie, de recul et
215 non de progrès.

À la lecture des rapports de l'ÉES, on s'explique mal comment, dans les conclusions de
février 2014 proposées par le ministre de l'Environnement de l'époque, arrive à ce point à banaliser
les craintes des citoyens reléguées au rang de préoccupations émotives souvent non fondées,
220 malgré les conclusions par ailleurs éloquentes du rapport de l'Institut national de la santé publique
déposé en septembre 2013.

La réalité des faits et la raison scientifique nous dit qu'il y a un important prix à payer à
extraire le gaz de schiste du territoire où il se trouve. Cela ne fait aucun doute. Soyons francs, ce
225 qui se trame aujourd'hui, lentement mais sûrement, c'est que par le biais même des études et des
audiences en cours, on est en train de paver la voie au retour de l'industrie du gaz de schiste dans
la vallée du Saint-Laurent.

230 On fera bientôt valoir l'exemple des États-Unis, du Royaume Uni et de nombreux pays pour
renverser l'opinion publique, du moins pour tenter de le faire. Puis on proposera quelques puits
expérimentaux ou projet-pilote sous prétexte d'acquérir des connaissances ou de connaître le
potentiel réel.

235 Déjà des rumeurs circulent à l'effet qu'on est à l'œuvre, à cuisiner des maires plutôt
favorables dans la région et qui feront la promotion de ces opportunités auprès de localités peu
peuplées, histoire de nous mettre tranquillement le doigt dans l'engrenage. Tout cela relève d'une
stratégie dont nous ne sommes pas dupes.

240 Ce qui se trame actuellement à nos yeux, c'est le dépôt d'un rapport qui recommande de
pousser plus avant le développement de l'industrie par l'autorisation à des fins expérimentales de
puits qui ouvriraient la voie aux premiers investissements et pourtant!

245 Les études et les cas se sont multipliés depuis des années pour confirmer les méfaits liés à
l'exploitation, notamment la fracturation hydraulique : contamination de nappes phréatiques,
déversements de produits toxiques et de liquides de fracturation sur les terres et dans les cours
d'eau. Des centaines de cas ont été répertoriés en Pennsylvanie, au Wyoming, au Texas, au
Colorado, au Dakota du Nord, etc.

250 Souvent niés par l'industrie, banalisés par les gouvernements, non seulement les accidents
peuvent-ils se produire, mais ils se produisent. Les faits sont là et pas toujours comptabilisés par
l'étude environnementale de façon aussi exhaustive qu'on l'aurait espéré.

255 Certains pays ont décidé de passer outre les dangers encourus et les impacts réels en
alléguant la nécessité de leur croissance économique. On ne fera pas ici la liste des milliers de cas
bien réels qui témoignent du prix à payer dans le développement de cette industrie.

Je vous passe la liste des impacts négatifs.

260 Il me reste combien de temps? Un petit cinq (5) minutes?

PAR LE PRÉSIDENT :

Exact.

265 **PAR M. DOMINIC CHAMPAGNE :**

270 J'insiste donc sur le – je sais pas si vous allez faire lecture du document, mais je vais passer
rapidement sur les prochains paragraphes – j'insiste quand même sur la notion de coût réel, c'est-
à-dire que, éventuellement, au-delà des considérations écologiques, il y aura des exigences
économiques qu'il faudra rencontrer et on ne pourra pas ne pas considérer, ne pas mettre dans la
balance le coût des externalités. C'est-à-dire tous les coûts.

275 On nous présente souvent, comme on l'a fait dans l'histoire des redevances au HEC l'an
dernier, on nous présente souvent le point de vue de l'industrie, la rentabilité pour l'industrie de
l'opération, mais il y a un coût social, il y a un coût, il y a un nombre de choses dont on devrait
pouvoir faire le calcul, mais dont on n'a pas les outils nécessairement pour les faire, les calculs,
pour s'assurer que le deal est bon, non seulement pour ceux qui investissent ou pour le ministre
des Finances qui calcule les redevances qui vont lui revenir, mais pour l'ensemble de la société.

280 C'est l'eau qu'on boit, c'est l'air qu'on respire, c'est les terres qu'on habite et il y a quelque chose de relativement inestimable qu'on devrait cependant s'apprêter à quantifier pour s'assurer que tant qu'on va avoir le temps de nous faire la preuve que le deal est bon, tous les chiffres soient mis dans la balance.

285 Si la quantité d'impacts négatifs potentiels ne justifie pas a priori de lancer le Québec dans la production de gaz de schiste dans la vallée du Saint-Laurent, on conviendra que nous sommes tous consommateurs de gaz naturel et qu nous devons agir de façon responsable.

290 La raison scientifique nous dit actuellement qu'il faut laisser sous terre au moins les deux tiers (2/3) des ressources fossiles pour limiter le réchauffement. Les plus récentes affirmations qui ont émané du GIEC, de la NASA, de l'Agence internationale de l'énergie, des Nations unies, de la Banque mondiale exhortent les états du monde entier à désinvestir dans l'extraction et la combustion des énergies fossiles au profit du développement de sources en énergies propres et viables.

295 Au Québec présentement, ceux qui prônent l'idée qu'on devrait se sortir des combustibles fossiles plutôt que de s'y enfoncer, ces gens-là sont dénoncés par la classe politique et leurs relais médiatiques comme des rêveurs.

300 Dans des pays comme la Suède ou le Danemark présentement, ces rêveurs-là sont au pouvoir de pays parmi les plus prospères, les plus démocratiques et les plus équitables sur la planète.

305 L'Allemagne qui demeure la force économique la plus puissante d'Europe résiste toujours à la tentation du gaz de schiste et ce, malgré la forte pression, on en entend parler ces jours-ci, exercée par la situation politique actuelle en Ukraine et la difficulté posée par son alimentation en gaz russe.

310 Si l'Allemagne en venait à la décision de se lancer dans l'exploitation du gaz de schiste dans des régions où, on vient de le souligner encore avant-hier, où la question de l'eau serait hors de cause, ce serait cependant après des années d'un effort véritable en matière d'efficacité énergétique, de développement des énergies propres, de transition hors du nucléaire et d'une volonté de transition énergétique réelle.

315 Aujourd'hui en Allemagne, quand on bâtit une maison, le propriétaire est contraint par la loi à ce que sa maison produise de l'énergie. Non pas qu'elle en consomme, qu'elle en produise.

On est loin de ça au Québec et pourtant on est à chercher des vecteurs de développement économique viables, des modèles de prospérité et de fierté. Le Québec est actuellement l'une des

320 sociétés les plus énergivores au monde. Chaque année, on émet dix tonnes (10 t) de gaz à effet de serre par habitant, soit deux (2) fois la moyenne mondiale.

Une exploitation de milliers de puits de gaz de schiste viendrait rajouter des millions de tonnes de carbone à notre bilan énergétique.

325 Selon certaines sources, le développement de l'industrie des gaz de schiste au Québec rendrait impossible l'atteinte de nos objectifs de réduction des gaz à effet de serre d'ici 2020, qui au contraire augmenteraient de vingt-cinq pour cent (25 %).

330 Si l'extraordinaire essor que l'industrie du gaz de schiste a connu aux États-Unis peut être considéré de leur part comme une avancée vers les énergies propres, considérant l'importance du charbon comme source d'énergie, dans le contexte énergétique du Québec, la perspective est toute différente.

335 On rétorquera que le Québec ne fait pas le poids quand la Chine et les États-Unis traînent de la patte, mais nous avons, comme chaque pays, notre juste part à faire. Notre consommation de combustibles fossiles n'est pas une fatalité et ce serait une erreur que de s'enfermer dans une logique où la croissance économique serait tributaire d'une émission de carbone mortifère.

PAR LE PRÉSIDENT :

340 Monsieur Champagne.

PAR M. DOMINIC CHAMPAGNE :

345 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

350 On arrive au terme de votre présentation.

PAR M. DOMINIC CHAMPAGNE :

Alors rapidement, si vous permettez!

355 Je pense que pour établir la pertinence de l'exploitation du gaz de schiste, il faudra considérer, d'une part, l'effort que le Québec a à déployer en termes d'alternatives et je pense qu'on a beaucoup négligé la question de la biométhanisation où, par une gestion des déchets, on peut créer du gaz naturel.

360 La ville de Stockholm, que j'ai visitée l'an dernier, se chauffe complètement et se transporte, tout son transport en commun est géré à partir de gaz naturel créé par la gestion de déchets.

365 Il y a des solutions alternatives qui pourraient ramener nos besoins réels en gaz naturel à une autre échelle et probablement déprécier énormément la pertinence du développement du gaz de schiste.

370 Je veux insister aussi sur le fait, et je vais conclure là-dessus, que j'ai été personnellement à l'origine d'une opération, j'ai étudié la Loi sur les mines il y a quelques années, et j'ai rédigé la première lettre d'une opération qu'on a appelée «Vous n'entrerez pas chez nous», que j'ai fait imprimer à mes frais à l'imprimerie du village, ici à Deschailons, tout près. Depuis, soixante mille (60 000) propriétaires terriens ont manifesté leur refus de voir l'industrie entrer sur leurs terres à des fins d'exploitation ou d'exploration.

375 Bien sûr on peut pas être volume à dix (10), cinquante (50) heures par semaine, impliqué en militance comme on l'a été, bien sûr il y a une fatigue, il y a une lassitude, il y a une déprime actuellement parce que ça fait longtemps et qu'on sait que l'industrie est lourde, l'industrie est patiente et que le prix du gaz est probablement notre meilleur allié dans toute cette histoire-là.

380 Mais je vous jure, aux contacts que j'ai eus avec des centaines et des milliers de citoyens, si on nous sort du rapport du BAPE ou du rapport de l'ÉES qu'il y a une acceptabilité sociale dans le rapport, on va sortir dans la rue par centaines de milliers s'il le faut pour dire au restant du Québec à quel point il y en a pas d'acceptabilité sociale dans la vallée du Saint-Laurent dans le dossier du gaz de schiste.

385 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci monsieur Champagne.

PAR M. DOMINIC CHAMPAGNE :

390 Une dernière chose! Il y a cinquante (50) ans, on a fondé notre modernité énergétique après un exercice de volonté politique incarné par un homme qui s'appelait René Lévesque, qui a pris le temps d'aller aux quatre (4) coins du Québec – c'est probablement les origines du BAPE – expliquer à quel point le deal allait être bon pour tout le monde.

395 Une fois que le plan a été bien expliqué, on est allé en élection pour faire sanctionner de façon démocratique, de façon exemplaire le projet proposé par le gouvernement. Et on a fondé notre modernité énergétique selon deux (2) valeurs fondamentales : le partage de la richesse et une énergie propre.

400 Pour prouver la pertinence du développement de l'industrie du gaz de schiste au Québec, il
faudra bâtir sur la tradition qu'on a fondée et dont on est si fier, qu'on a fondée il y a cinquante (50)
ans, et non pas – le modèle qui doit nous inspirer, ça n'est pas celui de l'Alberta ou du Dakota du
Nord, ça doit être celui que les Allemands ont prôné depuis quelques années après Fukushima, ça
doit être celui qui est mis en application au Danemark, celui qui est mis en application en Suède.

405 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci monsieur Champagne.

410 Écoutez, peut-être dans un premier temps, vous offrir l'occasion de nous livrer votre
expérience personnelle, comment êtes-vous entré en contact en quelque sorte avec le gaz de
schiste?

PAR M. DOMINIC CHAMPAGNE :

415 Mon beau-père qui est un saint homme de quatre-vingts (80) ans est un ingénieur minier et il
sait depuis longtemps qu'il y a du gaz dans la vallée du Saint-Laurent. Il a fait partie de travaux
d'exploration.

420 Et un après-midi, il me tend un journal en me disant : ils ont trouvé la technique pour extraire
ce qu'ils appellent le gaz de schiste, il va falloir les surveiller parce que c'est salaud, puis il y a une
rencontre mardi prochain à Saint-Édouard-de-Lotbinière. C'était la première fois que j'entendais
parler du gaz de schiste. Et j'ai été foudroyé par l'arrogance de l'industrie.

425 Moi, je suis un metteur en scène de métier, je connaissais rien dans le gaz de schiste, mais
je connais les mises en scène, et la couleuvre que ce soir-là on a voulu nous faire avaler m'a
indigné au plus haut point.

430 Alors à partir de ce soir-là, comme beaucoup d'autres par la suite, j'ai été indigné.
L'indignation était à la mode cet automne-là, et j'ai, avec d'autres, milité, je ne compte plus les
heures, des milliers d'heures avec d'autres, parce qu'on savait pertinemment qu'on était du bon
bord des choses, et qu'il y avait trop de cachotteries.

435 Et heureusement que les travaux du BAPE qui ont eu lieu cet automne-là, on a une
institution démocratique exemplaire, extrêmement forte, extrêmement valable, et ça a été un
instrument d'éducation populaire extraordinaire qui a fait mon éducation dans le dossier du gaz de
schiste. J'ai passé des centaines d'heures à lire les mémoires déposés au BAPE. J'ai assisté aux
travaux, sinon je les lisais à la maison.

440 Et je pense qu'il y a eu un effort considérable de fait de nombreux citoyens. Les gens se sont
reconnus. On a eu des assemblées de cuisine où des vétérinaires, des producteurs laitiers, des
plombiers, des chômeurs, des fonctionnaires, des retraités, des jeunes, des vieux se sont
retrouvés autour de la qualité de la vie du territoire qu'ils habitent.

445 Il y a un essoufflement, il y a une fatigue, il y a une rigueur qu'on ne peut pas se payer et là,
on vient d'investir comme société plusieurs millions de dollars pour se donner un instrument qui, à
mes yeux – je l'ai dit à Pierre Arcand et je vais le redire s'il le faut, mais le bateau penchait, la
balance penchait un peu trop du bord de l'industrie au jour un où on a lancé ces travaux-là.

450 Et on représente, nous, depuis ce temps-là, le contre-pouvoir. On essaie d'être un esprit
critique, et on se fait rapidement bafouer.

On n'a pas les moyens des relations publiques de l'industrie ou du gouvernement.

455 Alors je vous implore d'agir en démocrates, d'agir en humanistes, d'agir en gens
raisonnables, parce qu'ultimement, la raison va pouvoir dire une chose et l'autre. Alors c'est pour
des considérations de savoir-vivre, de bien-vivre qu'il va falloir un jour trancher et faire les
recommandations.

PAR LE PRÉSIDENT :

460 Tout d'abord vous aviser et vous informer qu'effectivement, on va lire les mémoires comme
on lit tous les mémoires. Soyez assuré là-dessus.

465 J'aurais une autre question aussi. Vous avez effleuré, dans votre présentation, ce qu'on
pourrait résumer à une sorte d'avantages-coûts en quelque sorte, pour évaluer le gain
environnemental ou le gain économique ou social de l'industrie des gaz de schiste.

470 Est-ce que vous seriez à même de pouvoir détailler un peu plus votre réflexion? Vous nous
avez fait allusion, vous nous avez dit qu'il y a des choses qui sont difficilement calculables.

PAR M. DOMINIC CHAMPAGNE :

475 Bien, c'est-à-dire, jusqu'à quel point on peut calculer le coût réel. Par exemple, l'été dernier,
on a vécu au Canada, au Québec, des inondations historiques.

Le transport du pétrole de schiste déréglementé, on sait que le transport a augmenté de
vingt-huit mille pour cent (28 000 %) sur notre territoire depuis cinq (5) ans en combustible fossile,
de schiste.

480 À combien on peut estimer le coût de cinquante (50) vies humaines? À combien on peut
estimer le désarroi de gens qui se sentent abandonnés dans le nord du pays parce qu'il y a des
feux de forêt historiques, déclenchés par le réchauffement climatique?

485 À quel coût on peut estimer le prix de ces inondations historiques qu'on a vécues à Toronto,
au centre de l'Alberta l'été dernier, qui sont dues au réchauffement climatique?

Alors c'est sûr qu'il doit y avoir une bande de climatosceptiques pour dire, bien voyons donc,
il n'y a pas de liens d'une chose à l'autre! Mais ce qu'on sait, c'est que réveiller le méthane en allant
creuser dix mille (10 000), quinze mille (15 000), vingt mille (20 000) puits dans la vallée du Saint-
Laurent, c'est contribuer à des émissions de gaz à effet de serre, beaucoup plus puissants que
490 celui du carbone, dont les impacts vont être inestimables.

Alors je pense qu'une partie, il y a des travaux de Harvey Mead que vous connaissez sans
doute, qui essaie de donner justement une grille d'analyse pour qu'on puisse évaluer le coût de ce
qu'ils appellent les externalités.

495 C'est-à-dire que l'industrie va faire la preuve que son rapport coûts-bénéfices est bon. Et à
défaut de ça, dépendamment du prix et de leurs coûts, ils iront pas creuser. Mais nous, comme
propriétaire de la ressource, les impacts sont tout autre que le rapport coûts-bénéfices de
l'industrie.

500 Je veux pas rentrer dans le détail ici ce soir, mais vous comprenez qu'il y a un impact négatif
considérable. C'est quoi le prix du massacre du paysage dans la région ici? C'est sûr qu'ils vont
commencer dans la forêt seigneuriale puis sur le bord de l'autoroute; ils vont essayer de nous
mettre le doigt dans l'engrenage, dans les endroits où il y en a pas, personne, qui va subir le
505 contrecoup.

Mais on les a vécus, nous autres, quand ils étaient pas capables de colmater le puits qui
fuyait à Leclercville, puis qu'ils niaient dans les médias, puis que Normandeau, la ministre
responsable, niait dans les médias, on voyait les camions passer vingt-quatre (24) heures par jour
510 devant nos maisons!

C'est quoi le coût, ne serait-ce que du désagrément, de la nuisance occasionnée, ne serait-
ce que par ce camionnage-là, mais aussi le stress des gens qui vivent avec le fait qu'il y a un puits
dont il y a une fuite on ne sait pas à combien de centaines de mètres dans le sous-sol, et les
515 autorités qui sont censées représenter nos intérêts et défendre nos intégrations sont dans le déni
le plus complet?

520 Alors il y a un bris de confiance. Alors il y a une série de choses qui sont extrêmement
difficiles à évaluer, mais je pense qu'il y a un exercice de base, qui fait pas du tout partie des
travaux que j'ai lus, où on va prendre en considération rigoureusement ces impacts-là, les
nuisances.

525 Puis on pourrait en nommer, les impacts sur l'eau, les impacts sur l'air, les impacts sur la
qualité de vie des gens, etc., etc.

J'en fais une liste, là, enfin, une liste des items, mais évidemment, j'ai pas la prétention de
pouvoir les chiffrer.

PAR LE PRÉSIDENT :

530 Merci monsieur Champagne.

Est-ce que mes collègues ont des questions à soumettre à monsieur Champagne?

535 Alors merci, monsieur Champagne, de votre contribution aux travaux de la Commission.

PAR M. DOMINIC CHAMPAGNE :

540 C'est moi qui vous remercie. Bon courage!

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci.

545 _____
SERGE FORTIER

PAR LE PRÉSIDENT :

550 J'inviterais maintenant monsieur Serge Fortier s'il vous plaît.

Bonjour monsieur Fortier.

555 **PAR M. SERGE FORTIER :**

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT :

560 Est-ce que vous vous assoyez ou vous nous faites une présentation debout?

PAR M. SERGE FORTIER :

565 J'aimerais mieux rester debout, ça va sortir mieux. Puis aussi, c'est un peu en même temps pour montrer que nous, les citoyens dans la région ici, on s'est fait dire qu'on n'était pas nombreux, ça fait qu'on pouvait se faire forer et même se faire fourrer dans certains cas, et je veux montrer qu'on est capable de se tenir debout face à cette grosse puissance là, on veut défendre notre territoire.

570 On peut considérer votre présentation, on vous écoute.

PAR M. SERGE FORTIER :

575 Il n'y a pas de problème, le micro, ça va bien fonctionner pareil si je suis à cette hauteur-là? OK.

580 Moi, mon nom est Serge Fortier, je suis consultant en paysages environnementaux. Je me suis donné comme mission de léguer à mes enfants un monde meilleur au niveau de l'environnement. C'est à la fois une passion, c'est une mission, et j'en ai fait ma profession aussi.

Alors je suis consultant en paysages environnementaux, et je vous dirais que j'enseigne ce que j'appelle le processus de consommation circulaire dont je vais faire état ce soir, parce que c'est quelque chose d'hyper-important.

585 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «La plus grande loi...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 1, 1^{er} paragraphe, avant-dernière ligne, «... les mêmes propriétés...»)

590 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi, monsieur Fortier! Est-ce que les gens qui sont derrière la salle font partie de votre présentation?

595 **PAR M. SERGE FORTIER :**

Pas tout de suite, les amis! Plus tard dans la veillée! Ça va aller lors de ma deuxième présentation.

600 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors juste donner le temps aux gens de disposer du matériel, ça va! Continuez, on s'excuse, monsieur Fortier, continuez.

605 **PAR M. SERGE FORTIER :**

Je m'excuse.

610 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 6^e ligne, «Aucune matière...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 1, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, «... il fait partie.»)

Alors ça, c'est fondamental, cette loi-là, la façon que la nature travaille, la façon que l'environnement fonctionne.

615 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Certains humains...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, «... du peroxyde d'hydrogène.»)

620 Et on est seulement avec deux (2) petits éléments bien simples.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Imaginez maintenant...»)

625 **FIN DE LA LECTURE (Page 2, 2^e paragraphe, dernière ligne, «... par la fracturation.»)**

Qu'advient-il de ces produits?

630 Donc là, je vous pose des questions à vous, étant donné que vous êtes intermédiaires entre le gouvernement et, je vous dirais même l'industrie, mais les questions s'adressent beaucoup à l'industrie aussi.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Pouvez-vous...»)

635 **FIN DE LA LECTURE (Page 2, dernier paragraphe, 4^e ligne, «... à traiter?»)**

Le cinquante pour cent (50 %) d'eau qui ressort des puits lorsqu'il y a le chose de fracturation.

640 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, dernier paragraphe, 4^e ligne, «Le ministère...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 3, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, «... le tubage du puits?»)

645 On a vu la preuve que c'était le contraire.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «Je me considère...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «... nous avait donné raison.»)

650 Sur plusieurs points, puis entre autres sur le principe de précaution.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne, «L'ÉES qui a suivi...»)

655 **FIN DE LA LECTURE (Page 6, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, «... de sourd!»)**

J'ai consacré personnellement trois (3) longues années à coordonner à temps plein et bénévolement les actions de la mobilisation citoyenne contre cette menace trop évidente.

660 Plusieurs autres citoyens dans cette salle ont aussi comme moi dû hypothéquer leur travail, leur vie de famille, et même leur santé, pour défendre des droits et des valeurs fondamentales qui auraient dû être défendus par nos élus politiques.

665 Nous voilà encore à recommencer les mêmes démarches. Notre patience a des limites, c'est un peu ce que je veux dire!

670 À tous ceux et celles qui font la sourde oreille et qui fondent encore l'espoir de passer par-dessus les citoyens et de voir l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste dans la vallée du Saint-Laurent, eh bien, je vous dis non, non et non aux gaz de schiste dans la vallée du Saint-Laurent.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Oui, oui...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 7, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, «... de nos enfants!»)

675 L'objection au niveau du gaz de schiste, je veux que vous sachiez qu'elle n'est pas du fait qu'on est anti-économique. On a tous des enfants, on veut tous qu'ils travaillent, nous-mêmes on veut aussi avoir un travail. Alors ce serait con d'aller contre un développement économique.

680 Si on va contre ce développement économique là, c'est qu'on est assuré que ça va être négatif au bout du compte et qu'on va payer le prix plutôt que de s'enrichir sur le plan personnel, sur le plan social et sur le plan national.

Alors je vous remercie de votre écoute.

685 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Fortier, pour votre présentation.

690 Alors écoutez, j'aimerais que vous nous précisiez un élément que vous venez de nous présenter dans votre mémoire, et je relis, puis c'est des paroles qui sont quand même lourdes de sens.

695 «Sachez aussi que cette fois-ci, nous nous montrerons sérieusement plus convaincants. L'heure ne sera plus à la discussion, puisque jusqu'ici, j'ai le sentiment qu'il s'agit d'un dialogue de sourds!»

Je vous invite à nous préciser le sens de ces paroles que vous avez écrites dans votre mémoire, s'il vous plaît.

700 **PAR M. SERGE FORTIER :**

Ça fait combien de temps que vous êtes impliqué dans le dossier des gaz de schiste, juste comme ça?

705 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Assez longtemps.

PAR M. SERGE FORTIER :

710 Assez longtemps?

PAR LE PRÉSIDENT :

715 Oui.

PAR M. SERGE FORTIER :

720 Vous savez, moi, ça fait quatre (4) ans que ça occupe ma vie, que ça dérange ma vie personnelle. Je parle pour moi, mais je parle pour tous ceux et celles que j'ai côtoyés à travers le mouvement citoyen qui a été organisé, et vous savez pertinemment que si ça n'aurait pas été de ce mouvement citoyen là, les puits, il y en aurait partout, parce qu'il n'y a pas personne qui faisait l'exercice de voir les conséquences.

725 C'était beau, let's go, on y va, c'était ça.

Le gouvernement ne connaissait rien au dossier et s'était embarqué en donnant toute sa confiance à l'industrie gazière. Il a fallu se défendre.

730 Mais avec quoi on se défend? On se défend avec quoi, à un moment donné? S'il t'arrive quelqu'un qui a une arme, tu fais quoi? Tu prends ce que tu as sous la main pour te défendre.

735 Alors on a pris les moyens pacifiques pendant trois-quatre (3-4) années, on est encore pacifique actuellement, c'est évident. On cherche des moyens de discussions, de compréhension, on amène des faits, on amène des études, on a fait des voyages en Pennsylvanie pour vérifier justement, pour pas dire n'importe quoi, pour pas que le discours ou bien donc que l'échange soit strictement émotif.

740 Pour en arriver à quoi, pour en arriver encore à la même chose que j'ai vécue voilà trois (3) ans, quatre (4) ans, devant les commissaires du BAPE.

Les citoyens sont pas fous, là. Il y a quelque chose qui ne marche pas là-dedans.

745 C'est tu parce que le BAPE n'était pas efficace, le premier, qu'on retourne encore à la case départ? On joue avec notre patience, comme je disais tantôt, on joue avec notre patience.

Et nous, si la discussion ne marche pas, il nous reste quoi comme arme? On a tu des milliards à mettre dans les médias pour faire valoir notre point de vue? Pantoute.

750 On peut juste sortir dans la rue avec des pancartes, puis ça, c'est quand on a le temps parce qu'on n'est pas en train de nourrir nos enfants ou bien donc quand on n'est pas en train de travailler fort pour gagner notre vie.

755 Moi, j'ai hypothéqué trois (3) ans de ma vie. Là, j'ai été obligé de reprendre mon travail, parce que trois (3) ans sans salaire, je ne suis pas à ma retraite, je ne suis pas en âge d'être à ma retraite, puis je suis loin d'avoir un fonds de pension qui est en mesure de m'assurer ça.

760 Alors vous comprenez mon inquiétude, de un, parce que je suis père de cinq (5) enfants puis de quatre (4) petits-enfants. C'est quoi je veux leur léguer, moi? Moi, c'est ce que je me pose comme question depuis que je suis père. J'ai pas mis des enfants au monde pour leur léguer de la marde!

765 J'ai pas mis des enfants au monde pour me vautrer dans de la surconsommation puis de créer des catastrophes, puis vous vous arrangez, les jeunes! Vous êtes jeunes, vous vous arrangez avec ces problèmes-là!

Je trouve que c'est d'être irresponsable de fonctionner comme ça.

770 Alors l'implication que je fais, je la fais avec les forces que j'ai, avec les moyens que j'ai. Et si les moyens que j'ai pris à venir jusqu'à date pour «fitter» dans le décor des procédures et tout ça ne font pas, qu'est-ce qui va me rester, qu'est-ce qui va nous rester?

775 Alors les mots sont peut-être forts, mais ils ne sont pas définis, c'est-à-dire qu'à quelque part, il n'y a pas de suggestion là-dedans, OK, mais écoutez! Vous savez, les citoyens sont créatifs de toute façon et sauront se faire entendre.

PAR LE PRÉSIDENT :

780 Merci d'avoir précisé cet élément-là, parce qu'effectivement, les mots sont lourds de sens, j'en conviens.

Est-ce que mes collègues ont des questions à poser à monsieur Fortier? Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE :

785 Oui, allez-y!

PAR M. SERGE FORTIER :

790 Je voudrais juste – ah bien, oui, OK, je vais revenir pour finaliser sur votre point.

PAR LE COMMISSAIRE :

Vous dites aussi, juste avant le passage que le président a cité, vous dites aussi :

795

«Sachez que le projet pilote a déjà eu lieu avec les trente et un (31) puits déjà forés.»

Vous, est-ce que c'est à l'origine de votre engagement, est-ce que vous avez été concerné par ces premiers puits?

800

PAR M. SERGE FORTIER :

Moi, mon engagement a été à l'automne 2010, août 2010, au moment où ce que là, on commençait à entendre parler, et les puits étaient déjà forés.

805

J'ai un puits à six kilomètres (6 km) de chez moi qui est fracturé, et je n'étais même pas au courant, ça faisait déjà trois (3) mois que j'étais dans un comité de citoyens. Tout s'est fait à notre insu.

810

Et puis ces puits-là, on les a vérifiés, on les a surveillés, on est allé les voir, parfois ça frôlait, comment je dirais ça!

PAR LE COMMISSAIRE :

815

L'illégalité?

PAR M. SERGE FORTIER :

820

Bien, on rentrait sur un terrain privé supposément, sauf qu'il n'y avait pas de barricades, c'était en plein bois. Ça fait que quand tu arrives dessus, tu es rendu. Et quand tu ne sais pas c'est quoi, on peut se donner toutes les raisons du monde d'y aller de toute façon, il n'y avait vraiment pas de sécurité sur ces puits-là.

825

Mais de toute façon, on a fait nos classes et on a vérifié ce qu'il en était.

Et on a vu aussi par le passé, avec les inspections qu'il y a eues sur les puits, tout ça, et on a vu que la majorité des puits fuient, la majorité des puits ont des problématiques.

830

Et pourtant, c'est une industrie qui est supposée connaître son affaire, là. Alors quand on me parle de projet pilote, en quoi ils vont venir faire différemment de ce qu'ils ont fait actuellement? Nous ont-ils prouvé qu'ils sont capables de faire différemment de ce qu'ils ont fait actuellement?

Est-ce qu'ils ont fait ça de façon négligée en arrivant au Québec alors qu'ils devaient courtiser la population québécoise?

835 Ça fait que moi, en quelque part, quand je veux courtiser quelqu'un, je m'arrange pour me mettre dans mes plus beaux atours et d'agir correctement et d'être poli. Mais ils ont saccagé le territoire, il y a des problèmes sur les puits, il y a des fuites. Le puits à La Présentation, il y a des sérieux problèmes qui ne sont pas réglés, ça l'a affecté la population des alentours. Il y a une personne qui a même dû fermer son commerce pour ça.

840 Écoutez, c'est pas un projet pilote, ça? Ça va être quoi la différence entre un projet pilote?

Le projet pilote, c'est comme une couleuvre qu'on est en train de nous passer encore une fois.

845 Puis monsieur Binnion l'a déjà dit, Michael Binnion a déjà dit : nous, les exercices qui se font actuellement, le BAPE, l'ÉES, regarde, ça changera rien pour nous autres, nous autres, c'est de même qu'on travaille, puis c'est ça qu'on fait. Puis c'est un exercice simplement politique, ça vient de s'éteindre.

850 Alors l'industrie, on ne peut détruire l'environnement d'une façon propre et sans conséquences en rapport avec le processus de consommation circulaire. Tôt ou tard, ça va nous sortir dans la face.

855 Alors un peu plus tard de toute façon, je vais revenir, en tant que porte-parole, et là, il y aura du visuel que je pourrai vous montrer, entre autres, qui montre que dans l'avenir, par la suite, quand l'industrie n'est plus là, il y a des conséquences que nous, on se doit de vivre, les citoyens et les municipalités, les conséquences économiques et tout ça.

860 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Bon, je vais attendre votre retour pour les autres questions. Je pense qu'elles seront plus pertinentes tantôt.

865 **PAR M. SERGE FORTIER :**

Ça va, d'accord, merci monsieur.

870 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci de votre contribution aux travaux, merci monsieur Fortier.

PAR M. SERGE FORTIER :

Merci beaucoup, au revoir.

875

LAURENT DESHAIES

880

PAR LE PRÉSIDENT :

J'inviterais maintenant monsieur Laurent Deshaies s'il vous plaît à venir nous présenter son mémoire.

885

PAR M. LAURENT DESHAIES :

Bonsoir.

890

PAR LE PRÉSIDENT :

Bonsoir monsieur Deshaies.

895

PAR M. LAURENT DESHAIES :

Madame la Commissaire, monsieur le Commissaire. Je vous remercie de me donner l'opportunité de faire une intervention ici ce soir, ma présentation personnelle.

900

J'ai enseigné en géographie, j'ai étudié en géographie et j'ai enseigné en géographie et je suis retraité depuis l'âge de cinquante-six (56) ans à Bécancour.

Je suis venu à Bécancour parce que j'aimais les saisons. Ça paraît un peu drôle! Puis ça m'a aidé à prendre ma retraite.

905

Et j'ai continué mes recherches en géographie et je m'intéresse à l'histoire de Bécancour.

Vous avez entre les mains un rapport qui contient deux (2) parties. Je viens de terminer une troisième partie que j'ai déposée chez madame Harvey.

910

J'ai pas l'intention de faire la lecture de tous mes rapports étant donné qu'ils sont assez longs. Ça fait qu'aujourd'hui, j'ai décidé de reprendre les points qui m'apparaissent les plus importants.

Et le dernier rapport, la dernière partie m'est venue après avoir envoyé le rapport que vous avez reçu. J'étais en train de travailler dans mon jardin, puis là, je me suis posé une question : qu'est-ce qu'on peut faire avec un hectare (1 ha) comme activité agricole, forestière, etc.!

915

Puis là, j'ai l'exemple de mon jardin, et ça m'a donné l'idée d'un troisième rapport, bon, une troisième partie à mon rapport.

920

Donc les points importants, le premier point, ça concerne l'acceptabilité sociétale, une terminologie mieux appropriée!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, point 1.3, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Je constate...»)

925

FIN DE LA LECTURE (Page 8, point 1.3, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, «... ces diverses dimensions.»)

Pourtant, dans le rapport de l'étude d'évaluation environnementale stratégique, ça présente aucune ambiguïté, mais je sais que chez les citoyens, ça en présente une, et c'est pour ça que j'ai suggéré le terme d'acceptabilité sociale qui poserait pas de problème comme tel.

930

Ça, ça veut dire que si on parle d'acceptabilité sociale, ça veut dire également qu'il faut identifier les critères et les pondérations nécessaires à la prise de décision, avant d'exploiter ou non le gaz de schiste dans un lieu donné.

935

Autrement dit, on n'oppose pas les critères, il faut pondérer les critères pour bien décider si on doit continuer, commencer l'exploitation du gaz de schiste.

940

Et j'ai constaté dans un rapport que les gens mettent en balance justement le social et l'économique, et les gens pensent que c'est au juste milieu qu'on va trouver la solution alors que pour moi, c'est pas logique.

Les solutions aux problèmes, à mon point de vue, vont être davantage d'ordre éthique à l'heure actuelle, je suis de plus en plus convaincu dans ce sens-là.

945

Si les problèmes techniques étaient réglés, peut-être qu'on n'aurait pas besoin de recourir à l'éthique.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, 2^e paragraphe, 8^e ligne, «... l'acceptabilité sociétale...»)

950

FIN DE LA LECTURE (Page 9, 2^e paragraphe, dernière ligne, «... une perspective sociétale.»)

Mon premier point.

955 Deuxième point, c'est des commentaires généraux sur l'étude d'évaluation environnementale stratégique.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 17, point 3, 1^{er} picot, 1^{re} ligne, «Le rapport étudie...»)

960 **FIN DE LA LECTURE (Page 17, point 3, 2^e picot, 2^e ligne, «... les 28 puits...»)**

D'ailleurs, il y a une fluctuation dans le nombre, on ne sait pas si c'est vingt-huit (28) ou vingt-neuf (29) puits d'après le rapport.

965 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 17, point 3, 3^e picot, 1^{re} ligne, «Même si...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 18, 1^{er} picot, 3^e ligne, «... depuis longtemps.»)

970 C'est sûr que dans chacun des chapitres, on parle un peu de la situation américaine, mais jamais on a fait une analyse intégrée sur un plan territorial dans une région, pour voir comment ça fonctionne au niveau d'un espace donné.

Dans l'ensemble, le rapport manque de vision globale de la filière du gaz de schiste et ne donne pas une vision de son avenir comme telle.

975 J'ai constaté que le rapport ne parle presque jamais du futur. Il ne faut pas oublier que normalement, quand on parle de développement durable, on fait référence au temps; durable, ça fait référence au temps. Et j'ai constaté que les seize (16) principes du développement durable, sur les seize (16) que j'ai consultés, il n'y a rien qui concerne le temps.

980 Donc il y a une petite dimension, il y a une dimension à développer par rapport au durable.

J'ai l'impression que le mot durable, ça devrait faire davantage référence à la méthodologie. En tout cas, dans les seize (16) principes, il y en a aucun qui parle de l'aspect durable.

985 Il n'y a pas de perspective historique, mais il n'y a pas aussi non plus de perspective dans le futur à long terme. Qu'est-ce qui va se passer dans cinquante (50) ans, après la fermeture des puits d'exploitation sur le gaz de schiste?

990 Je pense que le rapport a eu de la difficulté à revenir à la question de base : à quoi et à qui va servir l'industrie du gaz de schiste au Québec?

11 y a comme un refus d'admettre la pertinence de la question. C'est sûr que j'ai été voir qu'est-ce que ça voulait dire, l'étude stratégique, la définition, et constaté que c'est surtout en Amérique du Nord, je pense, que ça existe, parce que si vous regardez dans les dictionnaires, l'origine souvent mentionnée, ça concerne le Canada et le Québec. J'ai trouvé étrange.

Normalement, on devrait parler de la pertinence du projet avant de parler des impacts et à mon point de vue, c'est une grosse déficience dans le rapport.

1000 Le troisième point dont je voulais vous entretenir, c'est le problème de la fermeture des puits après l'exploitation.

1005 Disons que dans le rapport, il y a juste quelques pages. On parle surtout des aspects techniques.

Là, je fais une citation du rapport!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 15, 2^e paragraphe, 3^e ligne, «L'objectif principal...»)

1010 **FIN DE LA LECTURE (Page 16, 1^{er} paragraphe, avant-dernière ligne, «... ou le puits?»)**

1015 Et je m'interroge d'autant plus de la localisation de ce puits-là, parce que sur le plateau Laval, il y a un projet résidentiel qui est en cours et moi, disons, comme géographe, j'avais pensé que la rue des Jasmins deviendrait la rue principale d'un futur centre commercial de premier niveau, si vous voulez, pour la région métropolitaine, pour desservir les gens de Bécancour, et disons que ça m'affecte beaucoup.

1020 Le quatrième point! Normalement, la filière gazière devrait faire l'objet d'une expérimentation scientifique avant la création d'un observatoire.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 18, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «Le dernier chapitre...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 19, 7^e ligne, «... pour les obtenir.»)

1025 Disons que c'est la première industrie minière où, si vous voulez, la préparation du produit final, où le mineur est absent.

1030 Par exemple, si vous allez à Val-d'Or, quand vous visitez une mine d'or, le minerai est sorti de la terre, mais toutes les opérations de transformation se font sur terre où il y a des opérateurs qui font tout.

1035 Dans le cas du gaz de schiste, on n'est pas là, le mineur n'est pas là. Donc il peut se présenter n'importe quelle éventualité, par exemple des fuites à travers des fissures, petites et grandes, pour atteindre les nappes souterraines, la nappe phréatique ou la surface du sol.

Il y a des risques, mais on sait que dans la recherche, quand il y a de l'inconnu, de l'incertitude, il faut faire de l'expérimentation.

1040 Dans le cas actuel, dans le cas du gaz de schiste, je pense que c'est impossible de faire une expérimentation comme telle.

1045 Par exemple, le meilleur exemple qu'on peut donner d'expérimentation, c'est quand vous avez produit un pont, un nouveau type de pont, évidemment vous allez en laboratoire, puis vous faites un modèle réduit, et vous essayez des charges sur le pont en question. Et si le pont tombe pas, à ce moment-là vous pouvez passer directement à une construction en milieu réel.

Dans le cas du gaz de schiste, évidemment, c'est impossible.

1050 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 20, 1^{er} paragraphe, 3^e ligne, «Mais contrairement...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 20, 1^{er} paragraphe, 9^e ligne, «... de 30 ans...»)

1055 On va pouvoir faire des études sur ce qui est arrivé aux États-Unis. Et là, on pourra prendre une décision éclairée peut-être pour le Québec.

Je sais que le schiste n'est pas de même nature, mais c'est mieux d'avoir cette expérience-là que rien du tout et se lancer dans l'inconnu total.

1060 Cinquième point, et là, pour moi c'est un point qui m'est apparu vraiment important, même c'est le point le plus inquiétant, à mon point de vue, pour le moment, que faire avec la non-acceptation de l'acceptabilité sociétale parmi les élus, et les citoyens évidemment!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 21, 13^e ligne, «Le gouvernement...»)

1065 **FIN DE LA LECTURE (Page 22, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, «... absolument solutionner.»)**

Il faut que les élus reviennent au sens de l'État et qu'ils gèrent, pour le bien commun de la société actuelle, dans le respect des générations futures.

1070 Un autre point, c'est la perte de terrain et ses conséquences.

Ça, c'est la réflexion qui m'est venue en travaillant dans mon jardin! J'ai essayé de calculer la perte de terrain au niveau provincial et aussi au niveau de Bécancour.

1075 Disons au niveau provincial, j'avais pas de données sur le nombre de prévisions de puits, mais on sait que dans le rapport de l'évaluation environnementale, on a mentionné cinq (5) scénarios et il y en a trois (3) qui portent sur le nombre de puits. Scénario 3, mille (1000); le scénario 4, trois mille six cents (3600); le scénario 5, neuf mille (9000).

1080 Et j'avais entendu parler du chiffre de vingt mille (20 000), mais au début, j'ai fonctionné avec les prévisions pour neuf mille (9000) et de vingt mille (20 000).

1085 Et là, je me suis aperçu que les chiffres, ça faisait drôle un peu et particulier, j'avais calculé mes chiffres pour Bécancour, plusieurs fois, et là, j'ai demandé à quelqu'un si je faisais des erreurs de calcul.

1090 J'ai calculé, je vous présente comment j'ai procédé, j'ai calculé le pourcentage de la superficie de Bécancour qui est de quatre cent quarante et un kilomètres carrés (441 km²), par rapport à la superficie de la zone couverte par le shale d'Utica qui est de quinze mille huit cents kilomètres carrés (15 800 km²).

Ça, le pourcentage de la superficie de Bécancour, ça donne deux virgule soixante-dix-neuf pour cent (2,79 %).

1095 Si on prévoit neuf mille (9000) puits dans l'aire de schiste, ça veut dire qu'il y aurait à Bécancour, et j'aimerais bien que les gens de Bécancour le retiennent, ce nombre-là, c'est deux cent cinquante et un (251) puits sur le territoire de Bécancour.

PAR LE PRÉSIDENT :

1100 On arrive au terme de votre période de présentation, je vous inviterais à conclure s'il vous plaît.

PAR M. LAURENT DESHAIES :

1105 Bon OK.

PAR LE PRÉSIDENT :

1110 Brièvement.

PAR M. LAURENT DESHAIES :

OK. De toute façon, c'est pas tous des documents que je présente.

1115

PAR LE PRÉSIDENT :

Mais je peux vous assurer qu'on va tous les lire.

1120

PAR M. LAURENT DESHAIES :

Ça, j'en doute pas.

PAR LE PRÉSIDENT :

1125

Tout ce que vous allez nous déposer, je peux vous assurer qu'on va les lire.

PAR M. LAURENT DESHAIES :

1130

Je viens de perdre une minute, mais c'est pas grave, je vous approuve.

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors votre conclusion.

1135

PAR M. LAURENT DESHAIES :

Bon, ma conclusion, c'est que les pertes de terrain, je pense qu'elles seront jamais récupérées, seront jamais récupérables.

1140

Et je me suis dit qu'est-ce qu'on peut faire avec ces terrains-là? Les terrains vont être occupés pendant une période de vingt-cinq (25) ans, grosso modo, parce que les puits durent entre quinze (15) et vingt-cinq (25) ans.

1145

Là, j'ai calculé ce qu'un hectare (1 ha) pouvait donner, par exemple. Ça peut donner la construction de trois (3) maisons, ça veut dire vingt-sept mille (27 000) maisons au Québec.

Là, j'ai pensé à mon potager. J'ai dit si on fait un potager de vingt par vingt pieds (20 pi x 20 pi) dans un hectare (1 ha), ça veut dire deux cent soixante-dix-neuf (279) potagers.

1150

À l'échelle du Québec, deux millions quatre cent vingt et un mille (2 421 000) potagers, OK, et ça, c'est à long terme.

Après le départ des gazières, on oublie ça. Et ça, il y a des aspects économiques à ça.

1155

PAR LE PRÉSIDENT :

On va devoir conclure, monsieur Deshaies. Je vous remercie beaucoup.

1160

On a peut-être quelques questions à vous soumettre.

PAR M. LAURENT DESHAIES :

Merci de m'avoir écouté.

1165

PAR LE PRÉSIDENT :

Écoutez, je commencerais, avant de vous céder la parole, madame Grandbois!

1170

Dans votre mémoire que vous nous avez déposé, vous parlez justement du rôle des municipalités. Vous dites :

«À la lumière des considérations précédentes, il nous apparaît nécessaire que le gouvernement du Québec ajuste sa législation pour définir le rôle des municipalités en rapport au gaz de schiste et établir des règles de gestion pour le niveau municipal. De plus, il serait utile de fournir des outils aux dirigeants municipaux pour cette gérance, comme ce fut fait auprès de l'adoption de la Loi sur l'aménagement du territoire.»

1175

J'aimerais que vous nous précisiez un peu le rôle que vous voyez jouer en ce qui concerne les municipalités ou les élus locaux s'il vous plaît?

1180

PAR M. LAURENT DESHAIES :

Disons que c'est une question assez difficile. Mais vous savez que si on regarde les fonctions municipales, normalement les municipalités devraient avoir le pouvoir de gérer dans leurs domaines respectifs.

1185

Par exemple, je donne juste l'exemple, la localisation des puits de schiste, normalement, ça devrait être sous la responsabilité du service d'urbanisme et des élus municipaux. Il n'y a pas juste ça.

1190

Je parle aussi dans mon rapport qu'on peut définir des zones de recevabilité pour les gazières à l'intérieur des municipalités et ça, ça peut se faire avec des méthodes relativement simples, comme avec les systèmes d'information géographique. Ça porte plusieurs noms.

1195 Mais on peut cartographier tous les risques au niveau du territoire, jouer avec les couches, puis faire une carte synthèse où on peut définir les différentes zones plus ou moins à grands risques, etc.

PAR LE PRÉSIDENT :

1200

Ça répond très bien à ma question, je vous remercie.

Madame Grandbois.

1205

PAR LA COMMISSAIRE :

Une petite question de clarification, monsieur Deshaies.

1210

Dans votre présentation, comme vous l'avez mentionné, vous n'avez pas suivi votre texte, je voulais juste vérifier, quand vous parliez au début de votre présentation du rapport, parliez-vous de l'ensemble des études de l'évaluation environnementale stratégique ou du rapport synthèse?

PAR M. LAURENT DESHAIES :

1215

Moi, j'ai pas étudié tous les rapports, mais c'est surtout, je devais mentionner à ce moment-là le rapport de l'étude.

PAR LA COMMISSAIRE :

1220

Le rapport synthèse?

PAR M. LAURENT DESHAIES :

1225

Synthèse.

PAR LA COMMISSAIRE :

1230

D'accord, merci. Et mon autre question, à la page 9 de votre document, mais vous l'avez mentionné lors de votre présentation, quand vous avez parlé d'acceptabilité sociale ou sociétale, et vous avez mentionné :

«Enfin, l'acceptabilité sociétale ne doit pas mettre en conflit un propriétaire favorable à l'exploitation gazière sur son terrain et les propriétaires riverains. Dans ce cas particulier, il est évident qu'un consensus doit s'établir pour l'ensemble des personnes concernées dans une perspective sociétale.»

1235

Bon, dans le cas où éventuellement il y aurait de l'exploitation, c'est clair que c'est ce qui serait souhaitable, mais pourriez-vous élaborer un peu?

PAR M. LAURENT DESHAIES :

1240

Disons, il faut regarder comment ça se passe dans les villes en général. On sait que tous les gens n'ont pas le droit de faire n'importe quoi chez eux, pour tenir compte de leurs voisins.

1245

Dans le cas de l'industrie du gaz de schiste, le propriétaire du terrain permet l'accès à son terrain sans considération des voisins, vous voyez! Et le gaz de schiste, c'est pire que celui qui va tondre sa pelouse le dimanche, là!

Ça fait qu'il faut faire quelque chose de ce côté-là.

1250

C'est pour ça que pour moi, quand on parle de l'acceptabilité sociétale, ça concerne non seulement le propriétaire du terrain qui va recevoir l'industrie, mais aussi les voisins. C'est ça l'acceptabilité sociétale.

PAR LA COMMISSAIRE :

1255

Et quand vous dites qu'il faut faire quelque chose, ça peut ressembler à quoi, ce quelque chose?

PAR M. LAURENT DESHAIES :

1260

Bien, il faudrait un référendum dans le coin, c'est ça que ça signifie.

Mais avant de parler de référendum, il faudrait faire les bonnes lois, à mon point de vue.

1265

J'aurais peut-être une petite intervention à la fin.

PAR LE PRÉSIDENT :

1270

Là, on est à la période des questions, c'est à nous de vous soumettre le sujet. C'est les règles du jeu, vous les avez acceptées.

PAR M. LAURENT DESHAIES :

J'ai oublié une bonne petite partie.

1275 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors ce sera à vous de trouver l'opportunité de pouvoir nous la glisser dans les réponses que vous donnez à nos questions.

1280 Je vous permettrai pas de rallonger votre délai de présentation.

PAR M. LAURENT DESHAIES :

1285 C'est parce que je voulais vous dire que j'étais totalement en désaccord avec le gaz de schiste, parce que les pertes de terrain signifient l'absence de durabilité dans le temps.

PAR LE PRÉSIDENT :

1290 D'accord. Est-ce que monsieur Haemmerli a des questions? On a encore des questions, on a encore des questions!

PAR LE COMMISSAIRE :

1295 Restez avec nous trente (30) secondes de plus!

Je vais revenir à l'histoire des zones de recevabilité. Vous faites une proposition, puis c'est vrai, la géomatique permet de superposer des couches, etc.

1300 Je ne sais pas si vous avez réfléchi à la chose, mais on peut, d'une part, en surface, faire un portrait des contraintes, mais on nous a aussi dit et on a aussi compris que les puits, on les met où est la ressource, c'est-à-dire qu'elle n'est pas forcément répartie uniformément dans le sous-sol.

1305 Ça fait que moi, je vois comme un problème potentiel. Je sais pas si vous avez un commentaire à faire à cet égard-là?

PAR M. LAURENT DESHAIES :

1310 Moi, je sais pas quelle est la répartition de la ressource dans le sous-sol. Donc c'est assez difficile.

Mais de toute façon, ce sont les considérations sociales qui doivent entrer en ligne de compte en premier, pour moi.

1315 Et étant donné qu'on perd des espaces de développement avec l'industrie du gaz de schiste, je trouve ces considérations-là peut-être un peu moins intéressantes.

1320 Pour revenir à la question de la géomatique, c'est que mon intervention est composée de trois (3) rapports. Le premier rapport visait, je m'interrogeais sur le rapport qui avait été soumis par le conseil de ville de Bécancour. Je me suis dit, je n'acceptais pas la légèreté de leur rapport. Là, j'ai dit, qu'est-ce que je dois, si j'étais élu, qu'est-ce que je ferais à leur place!

Ça concerne la première section de mon rapport.

1325 Dans la deuxième section, comme je travaillais sur le rapport de la Ville, j'ai été lire le rapport à la bibliothèque, et là, disons que je me suis aperçu qu'il y avait des problèmes. Ma deuxième partie concerne la critique du rapport de l'étude stratégique.

1330 Mais quand j'ai retourné dans mon jardin, je me suis interrogé sur le futur. Il faut penser au futur. C'est pour des siècles.

Ça, ça veut dire neuf mille hectares (9000 ha) au Québec qui vont être perdus. Et là, quand je me situe dans une vision mondiale où il y a de la famine, des pénuries d'eau, je ne suis plus capable, je ne suis pas capable d'accepter l'exploitation du gaz de schiste au Québec.

1335 Alors qu'au début, je pouvais être réticent, être favorable à un moratoire, favorable à la géomatique, OK, je suis arrivé à la fin, c'est final, je suis contre, totalement contre, parce que ça va contre le développement durable.

PAR LE COMMISSAIRE :

1340 Ça a le mérite d'être clair, merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

1345 Vous avez fait un cheminement, et on le comprend.

PAR M. LAURENT DESHAIES :

1350 Mais non, mais c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

1355 Bien, je vous remercie, monsieur Deshaies, de votre contribution aux travaux de la Commission.

S'il vous plaît, je demanderais aux gens de rester discrets, on n'est pas dans un débat contradictoire.

1360 Je rappelle qu'on n'est pas là pour approuver ni désapprouver. Alors question de respect, s'il vous plaît.

Eh oui, on demande le respect, merci!

1365 _____
RONALD LEFEBVRE

PAR LE PRÉSIDENT :

1370 J'inviterais maintenant monsieur Ronald Lefebvre s'il vous plaît à venir présenter son mémoire.

Bonjour monsieur Lefebvre. Alors la parole est à vous.

1375 **PAR M. RONALD LEFEBVRE :**

Merci.

LECTURE DU MÉMOIRE

1380 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci de votre présentation, monsieur Lefebvre.

1385 **PAR M. RONALD LEFEBVRE :**

Avez-vous des questions?

PAR LE PRÉSIDENT :

1390

J'en aurais une.

PAR M. RONALD LEFEBVRE :

1395

D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT :

1400

Je fais appel à l'ex-conseiller municipal en vous.

PAR M. RONALD LEFEBVRE :

D'accord, oui.

1405

PAR LE PRÉSIDENT :

J'aimerais vous entendre sur le rôle de l' élu municipal, le rôle de la municipalité dans tout le débat qui nous concerne. Qu'est-ce que vous verriez comme rôle pour les municipalités dans le contexte du débat actuel?

1410

PAR M. RONALD LEFEBVRE :

Je pense que la municipalité, les conseillers, la municipalité, les maires devraient être plus à l'écoute des citoyens qui sont dans la salle du conseil.

1415

Je donne comme exemple, dans la petite municipalité de mille deux cents (1200) personnes, quand cinquante (50) personnes sont alignées dans la salle du conseil le soir de la réunion du conseil, et puis ils sont contre, disons, la vente d'eau, ils sont contre la présence de l'industrie, pour moi, ça représente, cinquante (50) personnes représentent encore cent (100) personnes, parce qu'il y a la femme et les enfants qui sont à la maison, et que le conseil dit, bien, on va étudier, on va y penser, on va prendre le temps de réfléchir, pour moi, comment je dirais ça, c'est se mettre la tête dans le sable, puis dire, bien, on va attendre pour pas choquer les peut-être personnes qui sont intéressées à faire des choses.

1420

Les municipalités, je pense que les élus devraient prendre position plus clairement, parce que j'ai l'impression qu'ils louvoient tout le temps, qu'ils sont assis sur la clôture, ils veulent pas déplaire à personne.

1425

1430 Et quand cinquante (50) personnes dans la salle sur mille deux cents (1200) personnes disent, bien, on n'en veut pas, ça représente peut-être cinquante-soixante-soixante-dix pour cent (50 %-60 %-70 %) de la population du village. Puis là, le maire dit, bien, je vais y penser, il y a un problème d'après moi.

1435 Là, c'est dans l'éthique, c'est dans la réaction des élus.

Je sais pas si ça répond à votre question?

PAR LE PRÉSIDENT :

1440 Ça répons parfaitement à ma question. Je vous remercie.

Est-ce que mes collègues ont des questions à soumettre? Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE :

1445 Est-ce que vous avez été, vous dites en tant qu'ex-conseiller municipal, est-ce que vous l'avez été à Saint-Pierre-les-Becquets?

PAR M. RONALD LEFEBVRE :

1450 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE :

1455 Et est-ce que c'est dans ce contexte-là que vous êtes allé en Pennsylvanie?

PAR M. RONALD LEFEBVRE :

1460 Non. Je suis allé à titre personnel, parce que j'étais interpellé, comme je vous disais, au début, en 2010, j'ai été intéressé – bien interpellé! J'étais inquieté par le phénomène de l'arrivée des gaz de schiste dans le secteur.

J'ai vu des choses. Quand on me dit, puis c'est comme une question pour moi, bien, je pense que ça transpire un peu dans mon texte, c'est un peu moral.

1465 Quand j'ai entendu au tout début, six mille litres (6000 L) d'eau. Six mille litres (6000 L) d'eau, ça n'a pas de bon sens, pour extraire du gaz, OK. Puis là, au fur et à mesure qu'on creuse,

bien, on s'aperçoit que c'est pas six mille litres (6000 L), c'est soixante mille (60 000 L), c'est un million (1 M L), c'est des milliards.

1470

Alors j'ai dit, moi, je vais aller voir en Pennsylvanie. Je vous cache pas que j'étais aussi, je faisais partie du groupe de vigilance, donc j'avais l'opportunité d'embarquer dans l'autobus et d'aller voir ce qui se passait là-bas.

1475

Et quand j'arrive là-bas, bien écoutez, on voit des rangs, je suis allé une fois, on a traversé un rang qui faisait peut-être cinq-six-sept kilomètres (5 km-6 km-7 km), avec des puits à peu près à tous les kilomètres.

1480

Les maisons dont le propriétaire probablement s'est fait offrir une belle cagnotte, mais la maison est délabrée, il n'y a plus personne qui reste là, sauf qu'il y a un puits de gaz de schiste.

La fois suivante, on est allé, oh, la route est barrée. Là, on ne peut plus aller voir ce qui se passe.

1485

Bien, l'industrie est tellement puissante, qu'elle dit, oh, on ne permet plus d'aller voir.

1490

Donc mes interventions aussi en Pennsylvanie, c'est sûr qu'on est allé voir, puis on a rencontré des gens qui sont très très impliqués et qui ont eu des conséquences. J'en parle pas dans le texte évidemment, mais qui ont subi des conséquences de l'exploitation des gaz de schiste sur leur terrain ou associées à l'exploitation.

1495

Comme des pères de famille qui ont vu leur garçon tomber dans la drogue. Puis ça, c'est toutes des choses qu'on dit pas, on se met la tête dans le sable, non, ça arrive pas. Mais quand on arrive avec, je sais pas, moi, deux-trois-quatre mille (2000-3000-4000) employés qui arrivent, mettez-vous pas la tête dans le sable! Vous le savez très bien comme moi, il y a plein de choses qui arrivent.

1500

Et puis ça, le gouvernement n'en parle pas, puis ça, l'industrie n'en parle pas, puis c'est là, et puis c'est un problème, un des problèmes.

Mais le problème majeur, pour moi, c'est le côté moral ou immoral de la chose, de prendre de l'eau pour extraire du pétrole, ça a pas de bon sens.

PAR LE COMMISSAIRE :

1505

Ça va. Est-ce que c'est à l'occasion de ces voyages aussi que vous avez appris, vous nous amenez un élément sur la réparation des routes, parce que c'est un élément qui est soulevé?

PAR M. RONALD LEFEBVRE :

1510 Oui, ça, écoutez, ça, je ne peux pas dire que j'ai vérifié avec le ministère des Transports. J'ai pas fait d'études exhaustives.

1515 Mais c'est des ouï-dire qu'on entend, lorsqu'on questionne les gens, qui eux autres lisent les journaux, que les routes, pas de problème. Cette route-là est pavée en neuf, c'est super.

Mais le ponceau qui est là, le pont qui est là, c'est aux frais de la municipalité ou c'est aux frais de l'état, du «state».

1520 Parce que là, non, non, là, l'industrie s'est dissociée de cette portion-là. Et on peut comprendre.

L'industrie arrive, se met beau, se met une belle cravate, dit, moi, je vais tout vous réparer vos problèmes, mais ça, non, je touche pas à ça, là, écoutez, on peut pas embarquer là-dedans, c'est trop compliqué!

1525 Ils vont trouver toutes sortes de raisons, vous le savez très bien.

PAR LE COMMISSAIRE :

1530 Merci monsieur Lefebvre.

PAR LE PRÉSIDENT :

1535 Alors merci monsieur Lefebvre, de votre contribution aux travaux de la Commission, merci.

PAR M. RONALD LEFEBVRE :

1540 D'accord, merci de m'avoir écouté.

COLLECTIF MORATOIRE ALTERNATIVES VIGILANCE ET INTERVENTION

PAR LE PRÉSIDENT :

1545 Alors j'inviterais maintenant le Collectif moratoire alternatives vigilance et intervention à venir faire sa présentation.

Ah, vous vous assoyez!

1550 **PAR M. SERGE FORTIER :**

Oui, cette fois-là, je suis assis. Là, je joue mon rôle de porte-parole du Collectif.

1555 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors vous agissez à titre de porte-parole, monsieur Serge Fortier, je le dis pour les besoins de transcription, du Collectif moratoire alternatives vigilance et intervention.

1560 Je comprends que vous avez un visuel, je demanderais aux gens, pour que la Commission puisse vraiment voir votre présentation, qu'ils viennent s'installer ici à notre droite.

PAR M. SERGE FORTIER :

1565 Ça va être un peu plus tard de toute façon, lorsqu'on va parler de non-acceptabilité sociale.

PAR LE PRÉSIDENT :

1570 Bien, au lieu de faire un déplacement, j'inviterais les gens à venir s'asseoir en avant. Puis lorsque ce sera le temps de déployer le visuel, vous le déploierez.

Alors j'inviterais simplement les gens qui sont en appui à la présentation de monsieur Fortier, de venir s'asseoir en avant, puis lorsque vous aurez à déployer, bien, il n'y aura pas tout le branle-bas de combat pour vous interrompre dans votre présentation.

1575 **PAR M. SERGE FORTIER :**

Autre chose, monsieur le Président, aussi, je vais avoir un petit vidéo à la fin de ma présentation.

1580 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Oui, vous en avez beaucoup pour quinze (15) minutes!

PAR M. SERGE FORTIER :

1585 Oui, j'ai dix (10) minutes de lecture en principe, si je vais vite.

PAR LE PRÉSIDENT :

1590 Vous allez devoir être efficace.

PAR M. SERGE FORTIER :

1595 Et deux minutes et demie (2 ½) de vidéo environ.

Bon, OK, tout est en place, parfait.

PAR LE PRÉSIDENT :

1600 Alors je vous cède la parole, puis lorsqu'arrivera le moment de déployer le visuel, bien, on s'exécutera.

Alors la parole est à vous.

1605 **PAR M. SERGE FORTIER :**

Madame, messieurs! Mon nom est Serge Fortier, je suis porte-parole d'une nouvelle organisation citoyenne qui a été mise sur pied à l'automne 2013 «c'est ma vie» : CMAVI, qui veut dire Collectif moratoire alternatives vigilance et intervention dont plusieurs membres dans la salle sont présents d'ailleurs aussi.

1610 Et ce Collectif poursuit deux (2) objectifs principaux. Premièrement, la mise en place d'un moratoire sur l'exploitation et l'exploration du gaz de schiste dans la vallée du Saint-Laurent et, à moyen terme, l'abandon total de l'idée même d'exploiter cette forme d'énergie fossile dans les basses-terres du Saint-Laurent.

1615 Le second objectif du Collectif est de faire la promotion des énergies renouvelables comme alternatives durables au gaz de schiste.

1620 Alors ça fait déjà quatre (4) longues années que les citoyens ont dû se mobiliser contre la venue de cette industrie lourde des hydrocarbures non conventionnels dans la vallée du Saint-Laurent.

1625 Cette industrie s'est installée sournoisement sur nos terres, sans aucune consultation de la population et de ses élus municipaux, et avec la complicité du gouvernement en place à ce moment.

1630 Comme citoyens, nous ne connaissions rien du dossier à l'époque, mais avons constaté également l'ignorance de notre gouvernement sur les enjeux majeurs dans ce dossier.

Alors nous citoyens avons fait nos classes depuis. Loin de nous enfermer dans une opposition aveugle, nous avons décortiqué un grand nombre d'études scientifiques et les avons vulgarisées au profit des citoyens et de nos élus.

1635 Nous sommes allés en mission d'observation à trois (3) reprises en Pennsylvanie, afin de rencontrer des citoyens aux prises avec les problèmes suscités par l'exploitation et l'exploration à grande échelle de l'industrie du gaz de schiste.

1640 Nous y avons aussi rencontré un grand nombre de scientifiques des plus grandes universités américaines qui nous ont dressé un portrait sombre de cette industrie, basé sur l'état actuel des connaissances et sur les perspectives d'avenir pour une population sacrifiée sur l'autel de l'indépendance énergétique.

1645 Plusieurs des spécialistes connaissant la situation au Québec nous ont exhortés, comme société, à ne pas céder à la tentation de faire ce virage vers la production du gaz de schiste.

Le mouvement citoyen d'opposition au gaz de schiste dans la vallée du Saint-Laurent ne peut être catalogué comme un mouvement pas dans ma cour, selon une étude réalisée par l'Université du Québec à Rimouski, dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique.

1650 La non-acceptabilité sociale de l'implantation d'une telle industrie dans la vallée du Saint-Laurent correspond plutôt à une conscience de ce que devrait être le développement durable de notre territoire.

1655 Dans notre mémoire écrit que vous avez lu attentivement sans aucun doute, nous reprenons les principales préoccupations qui nous habitent en ce qui concerne le développement d'une industrie du gaz de schiste dans la vallée du Saint-Laurent. En voici un résumé!

1660 Le moins qu'on puisse dire, c'est que la technologie utilisée pour extraire le gaz de schiste n'est pas au point et comporte un grand nombre d'éléments susceptibles de causer de gros problèmes environnementaux à court, à moyen et à long termes.

1665 Depuis les trois (3) dernières années, certains représentants du gouvernement, surtout de 2009 à 2012, et les représentants des compagnies gazières ont constamment évité ou dissimulé des éléments pourtant essentiels à un jugement éclairé sur l'ensemble des enjeux du développement de cette filière énergétique pour le Québec. Ils ont répété à plusieurs reprises que les dangers étaient plus que minimes, voire même inexistantes.

1670 Devant l'organisation et la grogne citoyennes, ils ont modifié un peu leur langage en insistant sur le fait que tout développement comporte des risques.

1675 Par la suite, ils ont reconnu, mais seulement du bout des lèvres, certaines erreurs reliées à la technologie de fracturation et de réparation des puits en difficulté et ce, après plusieurs constatations et démonstrations concrètes sur le terrain où avaient été forés les puits des compagnies gazières.

1680 Lors des audiences du premier BAPE sur le gaz de schiste, nous avons appris, après une série d'inspections des trente et un (31) puits de gaz de schiste effectuées par le ministère de l'Environnement, que dix-neuf (19) de ceux-ci présentaient une fuite plus ou moins importante de méthane. Onze (11) de ces puits étaient problématiques selon le Ministère.

1685 Les deux (2) puits de Talisman à Leclercville ont dû faire l'objet de travaux pour colmater les fuites en 2011 et en 2012. Dans un cas, cette fuite se trouvait à un kilomètre (1 km) de la surface et résultait du forage dans une faille naturelle selon le géologue de Talisman.

1690 Vous savez que la zone où se retrouve le gaz de schiste se situe dans la vallée du Saint-Laurent. Alors l'industrie gazière y a acquis des droits d'exploration sur l'ensemble du territoire. C'est là où vit la majorité de la population du Québec. Les basses-terres du Saint-Laurent sont l'endroit où se concentrent les terres agricoles les plus productives. Ce serait un détournement de vocation peu avantageux pour la souveraineté alimentaire du Québec, si nous devions en faire une zone industrielle.

1695 Lors d'une mission d'observation en Pennsylvanie, avec des agriculteurs, ceux-ci en sont venus à la conclusion que l'agriculture et l'exploitation du gaz de schiste étaient incompatibles. La souveraineté énergétique ne peut se faire sur le dos de la souveraineté alimentaire.

1700 Il y a des alternatives énergétiques, mais il n'y a pas d'autres façons de produire notre nourriture que sur les terres agricoles de la vallée du Saint-Laurent qui sont convoitées par les gazières.

1705 N'oublions pas que seulement deux pour cent (2 %) du territoire québécois est cultivable et que déjà près de quatre mille hectares (4000 ha) disparaissent à chaque année pour l'industrie et le développement.

 L'autre danger qui menace l'agriculture et la survie même des humains est le risque d'une pollution irréversible des nappes phréatiques et des puits d'eau de surface sur le territoire convoité par l'industrie gazière.

1710 Pour forer chaque puits, les compagnies vont utiliser au moins vingt (20 ML) à vingt-six millions de litres (26 ML) d'eau. À cette eau, les compagnies ajouteront une concentration d'un pour cent (1 %) des cent soixante (160) à deux cents (200) produits chimiques.

1715 On sait maintenant que plus de cinquante pour cent (50 %) de ce mélange d'eau et de produits chimiques restera dans la terre et pourrait migrer au fil des années vers les nappes phréatiques et les puits d'eau de surface par les failles naturelles existantes.

Dans un rapport déposé par la Santé publique du Québec au Comité de l'étude environnementale stratégique, les chercheurs concluent que, et je cite :

1720 «Les possibilités de contamination des eaux souterraines sont réelles.»

En se basant sur dix-huit (18) nouveaux documents.

1725 Ce même rapport de la Santé publique précise que des mesures effectuées depuis trois (3) ans près des sites d'exploitation gazière permet de prévoir des augmentations locales des concentrations de certains polluants de l'air; or, très peu d'études ont été produites pour évaluer les risques pour la santé humaine de ces polluants émis par l'industrie gazière. Et pour documenter les risques de façon cohérente, il importerait de tenir compte des effets à plus long terme de l'émission des gaz à effet de serre.

1730 Certains diront que le Québec doit exploiter ces richesses gazières afin que les revenus tirés de celles-ci puissent soulager le fardeau de l'État et qu'un grand nombre d'emplois seront créés par cette exploitation. De nombreuses études scientifiques tendent à prouver le contraire.

1735 La plus récente, déposée au Comité de l'ÉES, sur les gaz de schiste en décembre dernier est signée par la firme GENIVAR, le Groupe AGÉCO et monsieur Jean-Thomas Bernard. Elle s'intitule «Analyse des avantages et des coûts de la pertinence socioéconomique de l'exploitation des gaz de schiste au Québec». Nous vous encourageons à lire cette analyse que vous retrouvez sur le site de l'ÉES, entre autres c'est à la référence EC2-4.

1740 Les conclusions sont sans équivoque, en voici quelques extraits!

1745 Du point de vue de l'industrie, les données pour les coûts d'exploitation ainsi que celles sur le prix du gaz prévu dans les prochaines années laissent présager que l'exploitation du gaz de schiste est non rentable au niveau privé, selon les différents scénarios de développement analysés. Il semble très peu probable que les prix du gaz augmentent dans un horizon de vingt (20) à trente (30) ans, selon cette étude.

1750 Il est écrit aussi dans cette étude qu'en regard des paramètres retenus dans le scénario de référence, qui prend en compte les prix projetés par l'EIA, qui est Energy Information Association, la valeur sociale nette de l'exploitation des gaz de schiste au Québec serait négative, soit de l'ordre de moins trois quatre-vingt-dix-sept millions de dollars (-397 M\$) pour le scénario 3 et de moins trois virgule trois milliards de dollars (-3,3 G\$) pour le scénario 5.

1755 En conclusion, l'étude de GENIVAR et de Jean-Thomas Bernard dit qu'en regard de ces considérations, il est clair que la conjoncture actuelle et prévisible concernant le prix du gaz naturel constitue une contrainte importante au potentiel de rentabilité de l'exploitation des gaz de schiste au Québec.

1760 Alors sur le plan économique, que dire de plus!

Les Québécois et Québécoises ne veulent pas que l'industrie du gaz de schiste s'installe dans la vallée du Saint-Laurent. Tous les sondages et opinions menés depuis 2010 le confirment.

1765 En ce qui concerne le moratoire comme tel, un sondage Léger de la fin 2012 nous apprend que soixante-trois pour cent (63 %) de la population québécoise appuie l'adoption du moratoire, tout parti politique confondu.

1770 Le consensus québécois est là. Ce même sondage nous apprend que seulement dix-sept pour cent (17 %) de la population québécoise voit l'exploitation du gaz de schiste d'un bon œil.

1775 Il est clair que les Québécois et Québécoises ne veulent pas que l'industrie de gaz de schiste s'installe dans la vallée du Saint-Laurent. Ce refus n'est pas sur une base émotive, mais bien sur une conscience de tous les risques connus et inconnus qui sont ressortis au fil des études et des observations sur le terrain.

1780 Voilà pourquoi une pétition signée par cent cinquante mille (150 000) citoyens et citoyennes réclamant un moratoire sur le gaz de schiste a été présentée à l'Assemblée nationale en février 2011, et que plus de soixante mille (60 000) citoyens et citoyennes de la vallée du Saint-Laurent ont signifié leur refus d'accès à leur propriété aux compagnies gazières, si jamais elles décidaient d'y revenir pour exploiter ou explorer le gaz de schiste.

1785 Et ça, on a la preuve. Les gens qui sont ici à l'avant possèdent des cartes de différentes municipalités à travers la région. Vous en avez probablement vu d'autres quand vous étiez à Saint-Hyacinthe, et parce que l'exercice s'est fait dans toute la vallée du Saint-Laurent.

En faisant du porte-à-porte, le plus possible évidemment, c'est difficile de rejoindre tout le monde, et d'ailleurs, il y a des terres qui appartiennent à des gens qui ne restent pas dans la

1790 municipalité, donc on n'a pas réussi à rejoindre tout le monde, mais reste que dans la majorité des cartes que vous voyez là, le pourcentage de territoire qui est protégé dont les propriétaires ont signé leur désaccord pour la venue des gazières est supérieur à cinquante pour cent (50 %).

Et on ne compte pas les terres qu'on n'a pas pu rejoindre – les propriétaires qu'on n'a pas pu rejoindre, parce que c'était déjà un exercice extrêmement exigeant.

1795 **PAR LE PRÉSIDENT :**

On va juste prendre le temps quand même, bon, on déploie le visuel.

1800 Pourriez-vous nous identifier, pour les besoins de transcription, les différentes municipalités qui sont présentées s'il vous plaît?

PAR M. SERGE FORTIER :

1805 OK. On a ici la carte de Manseau. Celle-là, c'est Sainte-Marie-de-Blandford, la suivante.

En orange là-bas, Saint-Sylvère.

Vous avez à l'arrière, en jaune, la paroisse de Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

1810 Vous avez ensuite Saint-Grégoire ville de Bécancour, et finalement vous avez Sainte-Gertrude ville de Bécancour.

PAR LE PRÉSIDENT :

1815 D'accord.

PAR M. SERGE FORTIER :

1820 Ce n'est que quelques-unes des municipalités qui sont représentées et que l'exercice a été fait d'ailleurs.

PAR LE PRÉSIDENT :

1825 Est-ce que ce serait possible pour vous d'en déposer copie?

PAR M. SERGE FORTIER :

1830 Pas celles-là, mais il y aurait peut-être possibilité de photographier et de vous déposer, oui, c'est ça,

Et on pourra, à ce moment-là, vous déposer l'ensemble des autres municipalités qui ont cette carte.

PAR LE PRÉSIDENT :

1835 Excusez-nous, monsieur, on a déjà un interlocuteur devant nous.

1840 Alors écoutez, c'est simplement d'en faire des copies puis de les déposer à la Commission, à l'exemple de d'autres personnes qui sont venues nous déposer aussi, qui sont venues nous présenter exactement où on en était quant à leurs démarches.

Alors je pense que ce serait pertinent de votre part d'en faire copie et de la déposer à la Commission. Vous prendrez entente avec madame Harvey.

1845 Je vous laisse continuer votre présentation.

PAR M. SERGE FORTIER :

1850 Oui, merci. Nous espérons que les conclusions de votre rapport refléteront la volonté des citoyens de la vallée du Saint-Laurent et que vous offrirez au gouvernement un scénario de sortie de crise accompagné d'un plan pour faire en sorte que l'implantation de cette industrie fossile soit à jamais enterrée.

1855 Alors ce plan devrait comprendre cinq (5) points. Premièrement, la manière dont les permis de recherche de gaz et de pétrole seront abrogés dans la vallée du Saint-Laurent, sans compensation financière aux compagnies qui détiennent lesdits permis.

1860 Deuxièmement, des mesures pour fermer les puits déjà forés et fracturés et ce, de façon sécuritaire.

Troisièmement, un programme de surveillance à long terme des puits fermés afin d'éviter la pollution possible des aquifères et le contrôle des fuites de méthane inévitables sur des puits vieillissants.

1865 Et la vidéo que je vais faire jouer à la fin porte sur ce point-là, c'est-à-dire des puits vieillissants, qu'est-ce qui arrive comme problématique.

PAR LE PRÉSIDENT :

1870 Bien là, je vous inviterais à le projeter immédiatement, parce qu'on arrive au terme de votre présentation.

PAR M. SERGE FORTIER :

1875 Oui, j'arrive au terme de ma lecture aussi, merci.

Quatrièmement, l'adoption d'un véritable moratoire, voire même d'une loi interdisant définitivement l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste dans la vallée du Saint-Laurent et une étude exhaustive sur les alternatives vertes au gaz de schiste.

1880 Il importe de favoriser l'organisation d'un débat de société accessible à tous les citoyens et citoyennes de différentes régions du Québec concernant les futurs choix énergétiques pour le Québec.

1885 Nous croyons que tout doit être mis en œuvre pour favoriser la transition rapide vers des énergies renouvelables, au lieu de maintenir les citoyens et citoyennes dans la dépendance aux énergies fossiles qui sont pourtant reconnues pour être la cause première des changements climatiques.

1890 Je vous remercie de nous avoir entendus et écoutés, et on souhaite que vous puissiez agir dans l'intérêt du bien commun de l'ensemble du peuple québécois.

Ça dure deux minutes et demie (2 1/2) et c'est quelque chose qui serait vraiment unique. Alors je tiens absolument à vous le présenter, de force s'il le faut!

1895 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, je pense qu'on a déjà eu une présentation visuelle. Je vous inviterais à déposer une copie à madame Harvey, puis on en prendra connaissance.

1900 Malheureusement, on arrive au délai, il y a encore plusieurs personnes qui veulent présenter leurs points de vue.

PAR M. SERGE FORTIER :

1905

Ça aurait été magnifique pour la population aussi.

PAR LE PRÉSIDENT :

1910

Oui, mais vous êtes déjà rendu presque à vingt (20) minutes de votre présentation alors que vous avez quinze (15) minutes.

PAR M. SERGE FORTIER :

1915

Vous êtes pas sérieux! J'avais calculé dix (10) minutes.

PAR LE PRÉSIDENT :

1920

Je vous invite à nous en déposer copie, puis on en prendra connaissance.

PAR M. SERGE FORTIER :

Il est déjà sur l'ordinateur, alors est-ce qu'on peut le laisser?

1925

PAR LE PRÉSIDENT :

Vous prendrez entente avec madame Harvey, il n'y aura pas de problème. Peut-être qu'un analyste vous donnera un coup de main pour en faire copie.

1930

Je vous remercie, monsieur Fortier.

Est-ce qu'on a des questions? On a encore des questions.

1935

D'ailleurs, monsieur Haemmerli vous avait dit que dans votre autre chapeau, il avait aussi des questions à vous poser. Alors on va commencer par monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE :

1940

C'était au sujet des voyages en Pennsylvanie.

Vous nous avez dit cependant que votre Collectif, il est très récent, donc les voyages ont été faits avant, j'imagine, dans d'autres circonstances?

1945

PAR M. SERGE FORTIER :

Dans le cadre d'un autre regroupement dont j'étais le coordonnateur, dont je vous ai parlé tantôt dans ma première présentation.

Là, je suis porte-parole d'un autre mouvement citoyen.

1950

Je vous dirais que c'est les mêmes citoyens, en tout cas, moi, je suis le même gars du moins, j'ai pas changé d'un à l'autre!

Ce sont les mêmes voyages que les voyages qui ont été parlé.

1955

PAR LE COMMISSAIRE :

Vous en avez mentionné un en particulier en disant que vous êtes allés avec des agriculteurs qui ont reconnu que.

1960

PAR M. SERGE FORTIER :

Oui.

1965

PAR LE COMMISSAIRE :

Celui-là, il était organisé par qui? Est-ce que c'était l'UPA?

1970

PAR M. SERGE FORTIER :

Non. Tous les voyages qui ont été faits ont été organisés par le Regroupement interrégional gaz de schiste, des citoyens. C'est les citoyens qui organisaient le voyage.

1975

Et puis on faisait notre propre promotion pour inviter les agriculteurs à venir. On a invité l'UPA à venir ou des représentants de l'UPA des différentes organisations.

Mais évidemment, on ne peut pas leur tordre le cou, leur tordre le bras, alors on avait les gens qu'on avait.

1980

Et puis les agriculteurs ont pu prendre connaissance de ça. Certains agriculteurs d'ailleurs étaient aussi, que ce soit conseillers municipaux ou même maire de leur municipalité, alors ils étaient à la fois concernés sur deux (2) niveaux, et puis on est allé visiter évidemment l'agriculture là-bas.

1985 Donc on avait pris contact avec des agriculteurs de la place qui subissent les conséquences qu'ils ne s'attendaient pas à ça mais pas du tout, parce que l'industrie gazière, ce n'est pas qu'un puits, ce n'est pas qu'un site de forage.

1990 Il y a toutes les infrastructures qui vont autour et qui sont souvent cachées, dans le sens que quand la personne signe le contrat, elle n'est pas au courant qu'à un moment donné, le gazoduc va arriver par quelque part et qu'il va y avoir une usine d'épuration des eaux en quelque part, puis qu'il va y avoir une usine de compression, puis qu'il va y avoir toutes sortes d'installations comme ça, qu'on a constatées, nous, lors du voyage et qu'ici au Québec, on ne pouvait pas constater puisqu'on n'est pas rendu à la phase d'exploitation.

1995 **PAR LE COMMISSAIRE :**

 D'accord. J'en ai échappé une tantôt aussi, je sais pas si vous pouvez en parler, si ça implique des noms ou de l'information confidentielles.

2000 Vous avez dit un commerce a dû fermer?

PAR M. SERGE FORTIER :

 Ah OK.

2005

PAR LE COMMISSAIRE :

 On peut savoir quel type de commerce puis dans quelles circonstances?

2010

PAR M. SERGE FORTIER :

 C'est une garderie. C'est une garderie pour enfants qui est située juste en face du puits, d'un puits de gaz de schiste, qui est le puits le plus problématique au Québec, dont rien n'a été fait encore dessus pour voir, parce qu'il n'y a rien à faire dessus de toute façon. Un coup que le dégât est fait, il est fait ad vitam æternam, on le sait pas justement.

2015

 On perd le contrôle. Alors on a un bel exemple entre autres à La Présentation, c'est ce puits-là.

2020

PAR LE COMMISSAIRE :

 Ça va.

PAR M. SERGE FORTIER :

2025

Et la personne entre autres, ça fait quand même quelques années, je le sais pas, si elle a dû vendre ou fermer sa garderie ou l'ouvrir ailleurs, mais les parents étaient de plus en plus inquiets d'amener leurs enfants près du puits

2030

PAR LE COMMISSAIRE :

Ça va, merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

2035

Madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE :

2040

Juste une petite question de compréhension. Vous avez mentionné que le Collectif moratoire alternatives vigilance et intervention avait été créé à l'automne 2013?

PAR M. SERGE FORTIER :

2045

Oui.

PAR LA COMMISSAIRE :

2050

Donc relativement récent. L'exercice, je crois, qui a mené à la préparation de ces cartes est probablement antérieur à la date?

PAR M. SERGE FORTIER :

2055

Oui.

PAR LA COMMISSAIRE :

Quelle autre organisation était derrière la préparation, est-ce que c'était un des comités?

2060

PAR M. SERGE FORTIER :

À l'origine, il y a eu la fondation, en 2010, en décembre 2010, il y a eu la formation du Regroupement interrégional gaz de schiste de la vallée du Saint-Laurent, parce que l'organisation citoyenne se faisait mais par petits groupes, petits comités ici et là.

2065

Alors il y a eu un regroupement pour être capable d'être cohérent dans nos actions, et puis pour pouvoir être efficace, si on veut. Parce que c'est quand même grand, la vallée du Saint-Laurent.

2070

Et c'est à partir de ce regroupement-là que sont sorties des idées, et l'idée, un peu comme parlait tantôt monsieur Champagne, de faire une opération pour aller chercher l'opinion des citoyens qui n'avaient pas été consultés, alors l'opération «Vous n'entrez pas chez nous» qu'on appelle.

2075

Et ces cartes-là découlent de cette opération-là. C'est-à-dire qu'à chaque fois qu'un citoyen bénévolement allait cogner à la porte de son voisin ou dans l'autre rang et donnait l'information, la personne pouvait signer et à ce moment-là, elle mettait ses numéros de lot sur la feuille et nous, quand on revenait avec l'information, on coloriait les lots qui se trouvaient à être protégés, de façon de voir un peu le territoire.

2080

C'est pas tout d'aller chercher un pourcentage de gens qui ne sont pas intéressés à la venue, il faut voir aussi, ça couvre quoi comme pourcentage de territoire aussi.

2085

PAR LA COMMISSAIRE :

Ce que je voulais plus comprendre, c'est un petit peu les organisations en place, parce qu'il y en a plusieurs évidemment.

2090

PAR M. SERGE FORTIER :

Bien, ce sont toujours, en arrière, madame Grandbois, ce sont toujours les mêmes citoyens qui sont en arrière de ça, vous savez.

2095

C'est un peu comme une personne qui est membre d'Équiterre, par exemple, peut être membre aussi de l'AQLPA ou de Greenpeace parce qu'il est sensible aux causes environnementales.

2100

Alors nous, c'est pareil. On a des gens qui font partie des deux (2) regroupements, des deux (2) mouvements, l'ancien qui date depuis longtemps, qui existe encore, et le CMAVI que je représente maintenant.

Et on se sert évidemment du matériel qui peut aider les citoyens dans les deux (2) cas.

2105

PAR LA COMMISSAIRE :

D'accord, merci.

2110

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors je vous remercie, monsieur Fortier, de votre présentation. Je remercie les gens qui vous ont accompagné dans votre présentation.

Alors la Commission va prendre quelques minutes de pause et va vous revenir tout à l'heure pour la suite de la présentation des mémoires.

2115

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2120

**REPRISE DE LA SÉANCE
LES DIRECTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE DE LA MAURICIE ET CENTRE-DU-QUÉBEC
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES
ET DE LA MONTÉRÉGIE**

2125

PAR LE PRÉSIDENT :

2130

Alors nous reprenons nos travaux. Alors j'invite les Directeurs de santé publique de la Mauricie et du Centre-du-Québec, de Chaudière-Appalaches et de la Montérégie.

PAR Dre ISABELLE GOUPIL-SORMANY :

2135

Bonsoir. Je me présente, Isabelle Goupil-Sormany, directrice de santé publique pour la Mauricie et Centre-du-Québec.

2140

Je suis accompagnée, à ma droite, du docteur Philippe Lessard, directeur de santé publique dans la région de Chaudière-Appalaches, et à gauche, par madame Karine Martel qui est une des sept (7) professionnels qui a rédigé le mémoire.

2145

Le but de notre présentation aujourd'hui n'est pas nécessairement de renforcer l'ensemble des constats qui ont déjà été soumis au BAPE par le biais du document d'expertise de l'Institut de national de santé publique, mais bien de compléter, en lien avec nos rôles et responsabilités en tant que directeurs de santé publique.

2150

Et s'ajoute à ma voix et à celle du docteur Philippe Lessard, celle d'Alain Poirier aussi, le directeur de santé publique en Montérégie.

2155

Alors comme nous vous le précisons, on est là pour renforcer notre rôle et surtout notre place en matière de santé environnementale, et vous préciser un peu nos orientations.

Un rappel historique! Nos mandats nous sont octroyés par la Loi sur les services de santé et les services sociaux et par la Loi de santé publique. Si je vous les résume, un de nos mandats est d'informer la population des différents facteurs de risque et des déterminants de santé, donc de donner une information juste et réelle sur les facteurs de risque à la santé, mais aussi ce qui peut entraîner la maladie ou encore protéger et permettre de rester en santé.

2160

Nous avons aussi le mandat d'identifier les situations susceptibles de mettre en danger la santé de la population. Le terme santé est très important, il ne s'agit pas de caractériser l'environnement, mais bien les impacts de l'environnement sur la santé dans le cadre de nos mandats.

2165 Nous sommes aussi, si nous constatons une menace appréhendée, c'est-à-dire possible ou une menace réelle, nous avons le devoir de mobiliser les partenaires, mais aussi parfois de prescrire la mise en place de mesures nécessaires à la protection de la santé.

2170 Enfin, dans un autre registre, nous avons aussi le devoir de mobiliser les partenaires pour trouver des solutions et aller de l'avant pour réduire les impacts à la santé des différents choix sociaux qui peuvent caractériser nos actions, à la fois publiques, politiques, sociales, économiques.

Alors nous allons vous présenter très brièvement notre position. Vous l'avez très détaillée dans le mémoire.

2175 Nous devons vous dire que nous avons déjà déposé un mémoire en 2010 qui comportait à l'époque quarante-huit (48) recommandations qui ont été, pour la plupart, reprises par le BAPE dans son rapport final.

Nous avons réitéré ces recommandations dans le mémoire que nous avons déposé.

2180 À l'époque, tel que le stipule à la fois l'Institut national de santé publique et que nous avons aussi entériné à l'époque comme directeurs de santé publique, nous mentionnions que nous avons très peu d'informations pour pouvoir poser une opinion scientifique éclairée sur les risques à la santé, mais nous avons une série d'appréhensions qui nous invitaient à agir avec prudence.

2185 À l'époque, nous avons choisi un vocable : anticiper les risques, suivre les risques et agir et gérer ces risques, et nous avons séparé nos différentes recommandations selon ces trois (3) dimensions.

2190 À l'époque, plusieurs inquiétudes avaient été évoquées sur des risques potentiels à la santé, en lien avec la contamination de l'environnement et particulièrement l'eau.

2195 Nous sommes quatre (4) ans plus tard. Là, il y a une petite faute, une petite coquille, mais ce qu'il faut dire, c'est que la présence des risques pour la santé qui, à l'époque, n'étaient qu'une inquiétude, se sont confirmés par certaines études, comme en témoigne le rapport de l'Institut.

De même, nous étions déjà préoccupés, notamment dans le contrôler et le agir sur les capacités de l'industrie à contrôler ces risques, et malheureusement la littérature scientifique disponible semble nous mentionner que les risques demeurent présents, notamment sur l'eau.

2200 Les risques technologiques que sont les incidents, technologiques pouvant survenir lors de l'exploitation, certaines nuisances, notamment le bruit, mais aussi des atteintes à la qualité de l'air

extérieur qui, à l'époque, ne nous apparaissaient pas comme majeures, mais qui nous apparaissent maintenant comme réelles.

2205 Notons aussi que l'acceptabilité sociale posait déjà problème en 2010.

Je vous rappelle qu'en termes d'acceptabilité sociale, nous avons aussi le devoir de mobiliser les partenaires ensemble.

2210 Jusqu'à maintenant, il nous manque toujours, de notre point de vue scientifique, des informations nous permettant d'avoir une opinion scientifique éclairée sur l'ensemble du processus, puisque encore des pans, malgré l'ÉES, ne permettent pas de tout caractériser l'ensemble, mais donc notre avis scientifique éclairé demeure encore sujet à certains questionnements, comme en témoigne le rapport de l'Institut qui vous a été déposé.

2215 Ceci dit, une fois que j'ai fait le statut sur les risques à la santé en lien avec l'exploitation des gaz de schiste, la raison d'être de notre présence ce soir est vraiment de pouvoir nous inscrire dans le processus réglementaire d'évaluation et d'exploitation des gaz de schiste.

2220 Actuellement, le forage des puits et l'ensemble des processus ne passent pas par un avis expert de la Santé publique pour se prononcer à la fois sur le processus, sur les mesures d'encadrement, sur les mesures de contrôle et sur le suivi environnemental qui pourrait présenter des risques à la santé.

2225 Nous considérons que notre participation est essentielle afin que les impacts des projets sur la santé soient pris en considération par les promoteurs, aussi pour tenir compte de la qualité de vie des populations qui vivront à proximité.

2230 Nous avons le rôle d'informer. Ici, je vais faire une petite digression par rapport au Power Point! Un promoteur, une industrie, une ville, une municipalité, une personne veut faire un projet qui n'a pas d'assentiment ou qui n'a pas d'acceptabilité sociale suffisante.

2235 En général, et vous l'avez vu ce soir, nombreux sont ceux qui vont faire référence à la santé comme une valeur principale, et nous nous retrouvons, comme directeurs de santé publique, souvent entre l'arbre et l'écorce, entre le désir du citoyen de témoigner des impacts et de ses craintes sur la santé, et le promoteur qui, n'étant plus l'objet de la colère, puisque les gens se tournent vers la Santé publique pour les soutenir, attend que la Santé publique se prononce.

2240 Nous pensons que nous n'avons pas à attendre que la Santé publique se prononce lorsque l'acceptabilité sociale ou que les craintes à la santé sont fondées, mais nous pouvons faire partie intégrante du processus par un processus réglementaire bien balisé.

2245 Nous croyons aussi, dans nos principes d'intervention, je vous ai expliqué que les rôles du directeur étaient en lien avec la mobilisation des partenaires pour trouver des solutions qui soient acceptables au point de vue de la santé, et travailler sur des solutions qui soient utiles, nous croyons que les autorités municipales ont à être consultées, ainsi que les citoyens dans ces choix.

2250 En fait, un des principes en santé dit que le principe d'autonomisation ou le pouvoir d'agir confère la santé. Quand les gens ont la capacité d'exprimer leurs inquiétudes, ont la capacité d'y travailler, quand ils ont le contrôle, notamment avec certains principes du développement durable tels que l'information appropriée, la subsidiarité ou encore la santé qui est le premier principe évoqué dans la loi au Québec, ces principes-là sous-entendent une participation citoyenne bien accompagnée d'informations justes et pertinentes en temps opportun.

2255 Cette information va être pertinente à la fois pour soutenir le pouvoir d'agir qui, lui, est un facteur protecteur en matière de santé, mais aussi pour pouvoir s'adapter s'il est nécessaire, agir notamment dans tout ce qui concerne les risques technologiques qui ne peuvent pas se faire sans les citoyens dans la gestion.

2260 Si nous revenons à nos inquiétudes qui nous amènent à vouloir s'inscrire dans tout processus réglementaire qui traiterait de l'exploitation des gaz de schiste, je vous rappelle qu'actuellement, nous avons d'importantes incertitudes quant à la sécurité de l'eau et à la contamination de l'eau.

2265 Nous avons aussi des inquiétudes qui ont été répétées, réitérées par les citoyens préalablement, quand on les écoute, parce qu'ils citaient les mêmes études que nous, mais sur l'intégrité des puits, ce qui pourrait amener une atteinte de l'intégrité des nappes phréatiques sur un horizon plus lointain.

2270 Nous manquons définitivement de connaissances sur la toxicité des produits en lien avec la fracturation, et nous craignons, compte tenu que l'exploitation se fait sur l'une de nos plus importantes réserves d'eau potable, qu'il y ait une atteinte irrémédiable aux sources d'eau, et pour ça, nous, en tant que directeurs de santé publique, l'eau demeure un de nos principaux mandats en termes de facteurs pour préserver la santé.

2275 Il est clair, ça va de l'Organisation mondiale de la santé jusqu'aux directeurs de santé publique, il est clair qu'actuellement, le réchauffement climatique présente une menace importante. On a toutes sortes d'enjeux, et toute exploitation de gaz à effet de serre doit être considérée dans une optique où actuellement, les impacts sur la santé font des millions de morts à l'échelle humaine, à l'échelle terrestre je veux dire, et donc on ne peut pas faire abstraction de
2280 ça.

2285 Et dans les considérants, on pense que ce n'est pas tant l'impact de chaque projet qui doit être considéré, comme on le fait traditionnellement dans la plupart des processus d'évaluation, mais bien l'impact global de l'exploitation des gaz à effet de serre qui doit être considéré dans ce contexte-là.

2290 Il y a toutes sortes de processus qui nous permettraient de travailler dans une optique pour réduire les impacts psychosociaux notamment, et les nuisances et les risques technologiques. Il y a eu, lors de l'ÉES, des mesures d'atténuation qui ont été proposées. On souhaite aller de l'avant avec ces mesures-là, on pense que celles-ci demeurent appropriées.

2295 Par ailleurs, nous croyons, toujours dans le principe – je vais juste reprendre mes notes – dans les principes que sont les nôtres sur agir, intervenir, et protéger, nous pensons que certains risques résiduels pourraient faire l'objet aussi de travaux importants et de suivis dans lesquels nous pourrions être impliqués.

2300 En conclusion, il est clair qu'actuellement, les directeurs de santé publique ne possèdent pas de voix au chapitre pour pouvoir se prononcer sur chacun des projets ou encore se prononcer collectivement dans des processus réglementaires bien implantés.

Par ailleurs, en 2010, nous avons quarante-huit (48) recommandations, nous en réitérons vingt-cinq (25) cette fois-ci. Vous les avez en fin de mémoire.

2305 Nous les croyons actuellement fondées sur une littérature scientifique bien appuyée.

2310 Nous croyons que le processus réglementaire doit être redéfini, afin d'inclure les autorités et les professionnels de santé publique lors d'autorisations des projets, à la fois sur une base individuelle et sur une base collective en termes d'impacts plus globaux.

2315 Nous croyons sincèrement qu'un processus de participation et de consultation de la population est nécessaire, ne serait-ce que, un, en lien avec l'acceptabilité sociale, le pouvoir d'agir qui confère la santé, mais aussi la gestion des risques technologiques qui s'avèrent réels dans certaines situations, et nous croyons que nous devons avoir un positionnement plus global sur les gaz à effet de serre de façon collective comme société, compte tenu des risques à la santé que cela représente.

PAR LE PRÉSIDENT :

2320 Merci beaucoup pour votre présentation.

Vous allez déposer d'abord aussi votre présentation Power Point, je vous remercie.

Bon, vous avez fait allusion justement aux risques technologiques, ça fait que je vais peut-être amorcer le questionnement sur cet élément-là.

2325 Je sais que la Santé publique Mauricie et Centre-du-Québec a quand même une réflexion assez avancée quant aux risques technologiques, puis à l'intégration éventuelle de ces risques-là au niveau des responsabilités municipales.

2330 J'aimerais vous entendre là-dessus, quant aux risques technologiques que représenterait l'industrie, puis l'éventuel mécanisme ou de quelle façon on devrait intégrer éventuellement le risque technologique au niveau des responsabilités municipales?

PAR Dre ISABELLE GOUPIL-SORMANY :

2335 Je peux répondre. En fait, il y a deux (2) choses. Le risque technologique, bon, on va le dire, il y a des distances minimales à respecter. Ça, pour ce risque, dans les recommandations, il y a de l'ordre, un peu comme la réglementation au Nouveau-Brunswick, qui peuvent être appliquées, deux cent cinquante mètres (250 m) de toute habitation, cinq cents mètres (500 m) de toute habitation avec des populations vulnérables, garderies, hôpitaux, services de santé et autres.

2340 Donc il y a des façons de le gérer qui ne nécessitent pas nécessairement une implication municipale ou encore une implication citoyenne.

2345 Cependant, la journée où ça se produit, il faut que tout le monde soit préparé et soit préparé adéquatement, parce que quand le risque se produit, il faut que les gens savent quoi faire. S'il y en a, que ce soit sur les puits résiduels ou d'éventuels puits.

2350 Je tiens à dire que nous ne cautionnons pas nécessairement l'implantation de puits de forage sans une approche très prudente. Par contre, si cela s'avérait, il faut qu'il y ait des mesures qui soient prises.

2355 Et là, les municipalités sont les premières interpellées dans notre structure de sécurité civile.

2360 Au Québec, la sécurité civile s'organise au niveau municipal, avec des appuis des organisations régionales en appui aux municipalités. Donc les premiers répondants sont municipaux, mais aussi la cellule d'intervention, elle est municipale. C'est pourquoi on renvoie à leurs responsabilités.

2365 Mais c'est clair que, par exemple, une agence serait en soutien à cette réalité-là. Par ailleurs, toute la littérature sur les premiers répondants, puis la réponse en situation d'urgence, démontre que lorsque le citoyen n'est pas impliqué, les dommages sont encore beaucoup plus grands, ne serait-ce que sur comment s'y préparer.

Donc c'est un peu dans cette optique-là qu'on intervient.

PAR LE PRÉSIDENT :

2370 Bien, je vais être plus précis dans ma question! C'est surtout au regard, comment dire, qu'il n'y ait pas d'obligation de déclaration du risque par les générateurs de risque?

PAR Dre ISABELLE GOUPIL-SORMANY :

2375 Bien en fait, on en souhaite une.

PAR LE PRÉSIDENT :

2380 C'est ça, mais je voudrais vous entendre plus précisément là-dessus.

Actuellement, dans la structure puis les obligations qui sont dévolues aux municipalités pour ce qui est de la Loi sur la protection civile, il n'y pas d'obligation des générateurs de risque de le déclarer à la municipalité.

2385 Ce qu'on nous a répondu en première partie, c'était : ça repose sur la bonne volonté des municipalités, puis le générateur de risque, pour s'entendre de gré à gré pour déclarer son risque et éventuellement que la municipalité l'intègre à son plan de mesures d'urgence.

2390 Je voudrais vous entendre là-dessus. Est-ce que vous iriez jusqu'à une déclaration obligatoire, un règlement qui encadrerait ce type d'activités là?

PAR Dre ISABELLE GOUPIL-SORMANY :

2395 Bien moi, je pense, en fait, oui, mais je peux pas me mêler de la responsabilité des municipalités. Non seulement je ne connais pas très bien la réglementation, je ne suis pas dans cette réalité-là. Je connais bien la mienne, mais pas la leur.

2400 Donc c'est difficile pour moi d'émettre une opinion quant à leurs rôles et responsabilités propres.

Par contre, il est clair que si on ne déclare pas les risques, peu importe qu'on les déclare à la municipalité ou encore à un directeur de santé publique, je pense pas qu'on fait preuve de diligence nécessaire pour pouvoir agir et prévenir les risques associés à l'exploitation des gaz de schiste.

2405

Donc il faut clairement qu'il y ait des mécanismes qui prévoient, un, déclarer les risques, déclarer les contaminants, déclarer ces contaminants-là et pouvoir en mesurer l'impact sur la santé. Il faut qu'on ait une information juste et précise, que ce soit par le biais des municipalités ou que ce soit par le biais d'une réglementation plus générique provinciale portée par d'autres autorités, le mécanisme doit être clarifié.

2410

Puis ça, je vais laisser le soin au Législateur de le faire. Mais il est clair qu'on doit avoir accès à cette information, un, pour anticiper les risques et deux, pour intervenir, trois, pour suivre.

2415

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci. Madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE :

2420

Pourriez-vous revenir à l'acétate précédent dans votre conclusion, c'est ça, le deuxième picot.

2425

Vous mentionniez «Le processus réglementaire doit être redéfini afin d'inclure les autorités et les professionnels de santé publique lors de l'autorisation des projets».

Donc je dois comprendre que c'est pas quelque chose qui se fait systématiquement?

PAR Dre ISABELLE GOUPIL-SORMANY :

2430

Bien en fait, on n'a aucune possibilité d'intervenir actuellement, parce que les puits ne sont pas assujettis à la réglementation. Donc on peut pas intervenir pour l'instant.

PAR LA COMMISSAIRE :

2435

Évidemment dans ce contexte-là. Je m'excuse, je voulais plutôt dire de façon plus générale, quand il y a des grands projets au Québec.

2440

Est-ce que vous êtes impliqués systématiquement? Dans le cadre d'une étude d'impact, je suppose que oui?

PAR Dr PHILIPPE LESSARD :

2445 Chaque projet qui fait l'objet d'une démarche d'évaluation d'impact avec des audiences au niveau du BAPE, vous connaissez bien le système de toute façon, effectivement tous ces projets-là, la Santé publique est impliquée, que ce soit au niveau des experts du ministère, de l'INSPQ, et ensuite au niveau des directions régionales concernées par les projets qui font l'objet d'analyses d'évaluation.

2450 Donc on a l'occasion à ce moment-là de pouvoir fournir l'information pertinente et la plus juste possible pour prendre les meilleures positions et les meilleures décisions par rapport à ces projets-là.

Donc actuellement, dans ces situations-là, oui, on a la possibilité de le faire.

2455 Là, ce qu'on voit venir, c'est qu'il semble pas que ça puisse être possible, de pouvoir transmettre une information éclairante pour la prise de décision dans les projets plus spécifiques.

PAR LA COMMISSAIRE :

2460 Parce que j'imagine que dans les projets qui font juste l'objet d'un certificat d'autorisation, mais êtes-vous consultés occasionnellement?

PAR Dre ISABELLE GOUPIL-SORMANY :

2465 Non, non. Et c'est là qu'on se retrouve dans la situation inconfortable où, par exemple, l'acceptabilité sociale va amener les directeurs de santé publique à prendre position, en général, avec l'ensemble des réserves, on en a émis vingt-cinq (25) dans le présent rapport, et ces réserves-là, on va, par le biais de l'article, on a des articles de loi qui nous permettent de forcer les rapprochements, puis de forcer les mitigations, mais à ce moment-là, le processus est beaucoup plus lourd et la collaboration beaucoup plus difficile.

2470 Et donc on pense que dans une optique constructive, c'est pas avec ces processus-là qu'on est optimal et efficace non plus. On a toujours des leviers, on a l'article 54, l'article 55 de la Loi de santé publique qui peuvent nous permettre une certaine action intersectorielle pour forcer notamment les municipalités à s'entendre avec les promoteurs ou soutenir un dialogue, mais ces leviers-là sont plus difficiles à utiliser.

2480 De même, la Loi de santé publique, quand d'autres ont l'autorité de le faire, notamment le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, notamment lui possède l'autorité de le faire, on doit s'y substituer.

Je reprends! C'est à lui que revient la responsabilité, donc on doit l'interpeller pour que lui assume ces rôles et responsabilités. Vous comprenez, le processus est beaucoup plus lourd.

PAR LA COMMISSAIRE :

2485

On a parlé beaucoup aujourd'hui, hier et la semaine passée, des possibilités de planification ou de consultation à l'échelle régionale, aussi de concertation. Cet après-midi, on avait les gens du Regroupement des bassins versants qui ont des responsabilités, un rôle en matière de concertation à l'échelle, dans ce cas-là, des bassins versants.

2490

Donc le rôle que vous avez à jouer en termes de, je me souviens plus si vous avez utilisé le terme de médiation ou de facilitation, vous le verriez à quelle échelle en termes régional?

PAR Dre ISABELLE GOUPIL-SORMANY :

2495

On est des autorités régionales, donc d'habitude, on le fait avec nos partenaires régionaux. Mais on peut être en soutien aussi aux municipalités, puis à des groupes locaux, dépendant de la demande. Ça peut se faire par les réseaux locaux de services que sont les CSSS.

2500

On a toute une organisation de services qui peut soutenir la mobilisation, l'expertise, mais ça dépend quels sont les besoins.

PAR LA COMMISSAIRE :

2505

Donc il y a une flexibilité à ce niveau-là?

PAR Dre ISABELLE GOUPIL-SORMANY :

2510

Oui.

PAR LA COMMISSAIRE :

J'aurais une dernière question qui est un petit peu dans le même ordre d'idée.

2515

C'est pas quelque chose que vous avez mentionné dans votre courte présentation, mais c'est dans votre document, votre mémoire qui est pas mal plus long. Donc à la page 24 de votre mémoire, donc la recommandation numéro 10, vous recommandez de transmettre – attendez un peu, quel est le sujet déjà?

2520 **PAR Dre ISABELLE GOUPIL-SORMANY :**

La contamination de l'air.

2525 **PAR LA COMMISSAIRE :**

C'est ça.

2530 «Transmettre au directeur de santé publique – transmettre, j'imagine que c'est l'industrie – de la région concernée les mesures de contaminants dans l'air extérieur au fur et à mesure qu'elles seront disponibles afin que le Directeur de santé publique puisse en faire l'analyse et émettre un avis de santé publique s'il le juge opportun.»

2535 Donc si vous avez jugé bon d'inscrire cette recommandation-là, j'imagine que, bon, évidemment dans le contexte de l'industrie du gaz de schiste, on se comprend, la réglementation est très mince jusqu'ici, mais est-ce que c'est quelque chose qui se fait automatiquement dans le cas des projets industriels, de grosses industries?

PAR Dre ISABELLE GOUPIL-SORMANY :

2540 Oui. Bien en fait, ça dépend d'une industrie, on va vulgariser ça, et tu me corrigeras, Karine.

Mais en fait, quand un projet est soumis au ministère de l'Environnement – on va le résumer comme ça, ministère de l'Environnement – celui-ci va avoir un certificat d'autorisation qui va imposer une série de mesures.

2545 Si on a des raisons de croire, dans le cadre du processus, que la qualité de l'air extérieur pourrait être affectée par le projet, on peut imposer, on peut suggérer au ministère de l'Environnement qu'il garde sa légitimité, puis son autorité, d'inclure des mesures de la qualité de l'air extérieur.

2550 Et donc, c'est dans le cadre de ce suivi-là qu'on va pouvoir émettre des opinions sur les émissions. Ça, c'est une chose.

2555 Deuxième chose, le Règlement sur la qualité de l'air s'applique, mais encore faut-il faire les mesures. Parce qu'il y a des normes, on a des normes sur la qualité de l'air sur lesquelles on peut intervenir et émettre une opinion de santé, mais encore faut-il qu'il y ait des puits de captation ou des filtres pour capter les contaminants.

2560 Donc ce qu'on ne sait pas, on ne peut pas le commenter. C'est un peu la trame de l'ensemble de notre mémoire.

2565 C'est-à-dire, notamment, on a de très rares études qui nous démontrent qu'il y a quand même des émissions importantes de polluants aux lieux d'exploitation des puits, mais encore faut-il mesurer ces polluants.

Une des lacunes qui est observée dans la littérature, c'est qu'on n'en a pas tant que ça des études, mais celles qu'on a nous témoignent qu'il y a, oui, des contaminants.

2570 Et, je vous le rappelle, notre rôle, c'est s'il y a une menace à la santé, nous devons d'abord informer la population de cette menace et nous devons prescrire les mesures appropriées. Pour les atteintes à la qualité de l'air, nous avons toute une série de recommandations que l'on fait en situation de pollution par exemple.

PAR LA COMMISSAIRE :

2575 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

2580 Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE :

2585 Une toute petite question de clarification.

Dans vos grands tableaux à la fin, il y a ce qu'on savait en 2010 ou les constats que vous avez adressés au BAPE, et puis dans la colonne de droite, il y a les informations disponibles en 2014.

2590 Et celles-là proviennent du document de mise à jour que vous avez déposé.

PAR Dre ISABELLE GOUPIL-SORMANY :

2595 Bien, c'est l'Institut national de santé publique.

PAR LE COMMISSAIRE :

Voilà.

PAR Dre ISABELLE GOUPIL-SORMANY :

2600

Qui n'est pas une autorité de santé publique, qui est une institution de science.

PAR LE COMMISSAIRE :

2605

De recherche, bon.

PAR Dre ISABELLE GOUPIL-SORMANY :

2610

D'intervention en santé publique. C'est une institution d'expertise.

PAR LE COMMISSAIRE :

2615

OK. À la page 16, vous dites «Les experts de santé publique ont suggéré des améliorations concernant», puis il y a toute une liste concernant l'évolution des connaissances relatives à la qualité de l'eau. Tous ces éléments-là sont extraits de la mise à jour qui a été déposée par l'INSPQ.

PAR Dre ISABELLE GOUPIL-SORMANY :

2620

Oui. Et à partir de l'étude, des données qui avaient été fournies dans l'ÉES.

PAR LE COMMISSAIRE :

2625

C'est bien. Je voulais juste m'assurer que j'allais les retrouver là.

PAR Dre ISABELLE GOUPIL-SORMANY :

2630

Alors mémoire 2010, il y a eu l'ÉES, il y a eu une mise à jour des connaissances à partir des données qui ont été produites lors de l'ÉES, et il y a la mise à jour dont vous avez pris connaissance dans la première partie.

PAR LE COMMISSAIRE :

2635

Parfait, merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT :

Madame Granbois.

PAR LA COMMISSAIRE :

2640

Je reviendrais à la question des évaluations d'impact.

2645

Vous recommandez, à la page 34 de votre mémoire, vous recommandez de «Soumettre les projets – d'exploitation de gaz de schiste j'imagine – à une Procédure d'évaluation des impacts sur l'environnement et la santé qui implique le ministère de la Santé et des Services sociaux et les directions de santé publique».

Donc cette évaluation d'impact, vous la verriez à quelle échelle?

2650

PAR Dre ISABELLE GOUPIL-SORMANY :

Bien, normalement, c'est toujours le Ministère, parce que les évaluations d'impact sont sous l'autorité des ministères. Mais ce sont les directions de santé publique qui vont fournir l'expertise en connaissances, parce qu'elles connaissent leur territoire.

2655

Donc en général, nous, on souhaite pas que ce soit juste individuel, parce que individuel, le potentiel de chaque puits, on dilue un peu le potentiel, la menace comme on dit. Nous, la menace, elle est faite par la somme des différents projets.

2660

Ceci dit, donc, il faudrait à la fois que les projets en soi, mais que le cumul soit possible. Et ça, c'est souvent le défi.

2665

C'est pas tant un projet, par exemple je vais prendre un projet de dragage, mais s'il y en a vingt (20) tout le long de la côte, bien là, on a un impact important.

On l'avait vu dans d'autres situations. Donc il faut qu'on soit en mesure à la fois d'intervenir à petite échelle, sur des projets individuels, mais aussi sur la portée collective de l'ensemble des projets.

2670

Je pense que les deux (2) sont des conditions qui doivent être remplies.

PAR LA COMMISSAIRE :

2675

Puis la portée collective, pour vous, seriez-vous en mesure d'avancer ce serait quoi?

PAR Dre ISABELLE GOUPIL-SORMANY :

Bien là, on est sur les trois (3) régions. On est sur toute la vallée du Saint-Laurent.

PAR LA COMMISSAIRE :

2680

OK, ce serait ça.

PAR Dr PHILIPPE LESSARD :

2685

Ça pourrait être, si vous me permettez, ça pourrait être, à la limite, région par région que là, il y aurait une appréciation de l'ensemble des projets qui pourraient éventuellement peut-être, peut-être pas, mais en tout cas, qui pourraient être soumis à une évaluation d'impact pour une région donnée.

2690

Ou ça pourrait être par secteur de région aussi, c'est possible aussi, dépendamment des regroupements des différents projets, puis du nombre de projets.

2695

L'important, ce qu'on veut soulever ici, dans le fond, c'est de s'assurer qu'il y aura une possibilité pour les responsables de santé publique d'avoir une tribune pour exprimer, présenter leur compréhension, leurs connaissances par rapport aux risques à la santé pour ces projets-là, mais également pour donner une opinion ou supporter, éclairer les prises de décision dans ces cas-là aussi.

PAR LA COMMISSAIRE :

2700

Merci.

PAR Dre ISABELLE GOUPIL-SORMANY :

2705

À condition d'avoir l'information déjà que nous ne possédons pas pour l'instant.

PAR LE PRÉSIDENT :

2710

Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE :

2715

Dans la même veine, pour continuer! Si déploiement il y a, on est dans les scénarios, mais ce déploiement-là serait soumis à de nombreux aléas, les autorisations pourraient être données, je sais pas, moi, par compagnie, par territoire couvert par telle compagnie, etc.

Donc là, je vois une difficulté par rapport à votre demande d'avoir la grande lunette. Est-ce que vous avez des suggestions à cet égard?

PAR Dre ISABELLE GOUPIL-SORMANY :

2720

Oui, tout à fait. La première, il y a certes le processus d'autorisation, mais la première chose, c'est d'inclure – ces paramètres-là, on peut les réglementer. On peut inclure que chaque puits devrait faire l'objet, ou dire, chaque regroupement de cinq (5) puits, puis ça, on peut baliser ça, puis je pense que ça, ça nous prend une première opinion.

2725

Mais la deuxième, c'est que dans les processus d'évaluation, on soit capable, nous, d'intégrer le cumul de risques dans la validation des risques. Et ça, c'est en lien avec les propres rôles et les responsabilités de chacun, notamment du BAPE qui regarde chaque projet, mais d'être capable de les intégrer, de partir du cumul. Parce que souvent, c'est dans la référence qu'on va l'utiliser.

2730

Je sais pas, c'est pas clair?

PAR LE COMMISSAIRE :

2735

Oui, c'est clair, c'est parce que je réfléchis en vous écoutant.

PAR Dre ISABELLE GOUPIL-SORMANY :

2740

Ce que je veux dire, donc première condition, il faut l'information. Là, avant même de parler, est-ce qu'on analyse cinq (5) puits, dix (10) puits, vingt (20) puits, trente (30) puits, quarante (40) puits, mille (1000) puits, la première chose qu'il nous faut, c'est de l'information.

2745

Pour l'instant, on n'a même pas l'information nécessaire à la fois avant, pendant, après. Le après pour le confinement; le pendant pour les produits utilisés, les émissions, les risques technologiques.

2750

Il y a une information qui nous est encore parcellaire et sur laquelle nous devons nous prononcer. Ça, c'est la première chose.

2755

Maintenant qu'on a l'information, première condition remplie, on arrive à avoir l'information, il y a des processus transparents qui s'implantent entre l'industrie, la Santé publique, le ministère de l'Environnement. Tout ça se fait en grande collaboration, qui est déjà un premier a priori.

Si tout ça se produit, là après ça, nous, on veut avoir la capacité d'influencer à la fois individuellement les projets parce qu'il y a des réalités locales dont on doit tenir compte, mais aussi comprendre l'impact de l'ensemble des projets, notamment sur la ressource eau qui est notre principale préoccupation dans un bassin qui constitue la réserve d'eau potable du Québec.

PAR LE COMMISSAIRE :

2760

Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT :

2765

Mesdames, monsieur, merci de votre présentation et merci de votre contribution aux travaux de la Commission.

2770

MARC BRULLEMANS

PAR LE PRÉSIDENT :

2775

J'inviterais maintenant monsieur Marc Brullemans s'il vous plaît à venir présenter son mémoire.

Bonsoir monsieur Brullemans.

PAR M. MARC BRULLEMANS :

2780

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT :

2785

La parole est à vous.

PAR M. MARC BRULLEMANS :

2790

Je me présente, Marc Brullemans, citoyen de Trois-Rivières, biophysicien et représentant d'une espèce invasive homo perturbatus, puisque c'est ainsi, en cette ère de l'anthropocène faut-il appeler l'espèce humaine.

2795

Je pourrais saluer le caractère laborieux de notre espèce, de notre merveilleuse adaptabilité, mais contrairement à d'autres scientifiques, et parmi les plus connus, je ne tiens pas à me dire, au terme de ma vie, que j'ai trop doré la pilule.

Ma posture est plus proche des Michel Jourdan, René Dumont et Dennis Meadows, et j'estime que notre espèce ne semble plus être capable de sagesse et de mesure.

2800 Ma présentation, comme mon mémoire, ne se veut pas linéaire et organisée, il s'agit plutôt d'une suite de coups de pinceaux à la volée, espérant un peu que le tableau nous porte à la réflexion, un tableau à la Dali que l'on regarde, re-regarde se demandant si on n'a pas la berlue.

2805 Je suis biophysicien, monsieur le Président, et si le mot biophysique apparaît sans doute sur votre papier à lettres, je crois utile de vous en parler brièvement. La biophysique est une science traitant par les lois de la physique les mécanismes et phénomènes du vivant, qu'il soit microscopique ou à l'échelle de la biosphère.

2810 Dans les sciences de la Terre, le pendant le plus rapproché serait le géophysicien, mais contrairement à lui, le biophysicien s'attarde aussi à l'infiniment petit et à l'infiniment rapide.

Les théories scientifiques de l'évolution, de la cybernétique, la compréhension des mécanismes fins de la vision et de la photosynthèse et les avancées technologiques de l'imagerie et de la microscopie comptent parmi leur apport.

2815 Premier coup de pinceau! Les faiblesses de la cimentation.

Lors de la conférence GéoMontréal 2013, Dusseault et Jackson ont clairement expliqué les dangers des fuites lors de l'exploitation, lorsque le puits est suspendu, mais aussi après la fermeture des puits.

2820 On y apprend que la majorité des fuites observées en Colombie-Britannique seraient le fait de formations rocheuses qui ne sont pas les roches ciblées, indiquant ainsi que les fuites peuvent avoir lieu à plusieurs profondeurs du puits, y compris près des aquifères.

2825 Les résultats provenaient en grande partie des travaux du docteur Muehlenbachs d'Edmonton.

Sur le ciment et les fuites aux puits, paraissait le 22 mai 2014, une nouvelle étude de l'Université de Waterloo par messieurs Dusseault, Jackson et MacDonald.

2830 Trois (3) affirmations intéressantes! La première : le fait que la fracturation faisait augmenter les risques de fuites du puits; deuxième affirmation, qu'il y a de bonnes raisons de croire que les tests d'observation des bulles et des mesures sur le terrain avec des appareils ne sont pas des techniques adéquates pour mesurer les taux de fuites car ils ne fournissent qu'un instantané.

2835 Sur ce point, je porte ici à l'attention de la Commission que les représentants des ministères ont affirmé, utilisant ces mêmes méthodes, qu'ils étaient en avance sur tout ce qui se faisait, tout

en affirmant plus tôt d'ailleurs qu'ils ne connaissaient pas les volumes et les débits des migrations de gaz à l'extérieur des coffrages.

2840

J'ajoute aussi que ces techniques ne mesurent aucunement ce qui se passe sous la surface. Il est tout à fait possible que des migrations aient lieu dans les formations rocheuses et restent sous terre jusqu'à ce que, plus tard – trois (3) petits points.

2845

Dans la revue de The Tyee, ce 5 juin 2014, Maurice Dusseault affirme qu'à cause de la proportion de puits fuyants, de l'ordre de dix (10 %) à vingt pour cent (20 %), et du nombre sans cesse croissant de puits, les fuites de méthane venant de milliers de trous de puits auront des impacts importants sur le climat et deviendront ultimement un problème national.

2850

Il est intéressant de noter que ce pourcentage de vingt pour cent (20 %) fut aussi avancé par le représentant du MDDELCC le 10 avril, lors de ces auditions.

Deuxième coup de pinceau, les fuites et les GES, gaz à effet de serre!

2855

Le communiqué de presse du 4 juin 2014 des Manufacturiers exportateurs du Québec comportait la phrase suivante, et je cite :

«Les hydrocarbures doivent contribuer à la réduction progressive des émissions de gaz à effet de serre. La demande mondiale de pétrole et de gaz naturel va croître dans l'avenir et la capacité du Québec à se démarquer avec une production d'hydrocarbures toujours plus respectueuse est réelle.»

2860

Dire de telles choses si lourdes de conséquences, avec un si petit nombre de mots, me plonge dans un profond désarroi. Heureusement, d'autres sons de cloches me surviennent ici et là, rarement du Québec cependant! Je cite :

2865

«Le changement climatique sur Terre est la menace la plus grave qui pèse sur la vie.»

Dit Teresa Ribera dans le documentaire 2050 alors qu'elle était, en 2006, directrice du Bureau des changements climatiques du ministère de l'Environnement espagnol.

2870

Si l'on consulte les pages Internet du journal El Pais ou du journal Le Monde, nous constatons que des articles sur les changements climatiques paraissent pratiquement à chaque jour.

2875

Quelle différence avec ce que l'on a vu à l'ÉES et lors de ces audiences! Non seulement la Commission a-t-elle consacré moins de dix pour cent (10 %) des audiences à cet enjeu, mais je

crois, sans trop me tromper, que la représentante du Bureau des changements climatiques fut celle qui semblait avoir le moins à dire dans le dossier du gaz de schiste.

2880

Si l'on regarde les études déposées en nombre ou en volume, j'estime à cinq pour cent (5 %) la proportion consacrée aux gaz à effet de serre. Cela est indicatif, selon moi, d'une relative déconnexion de la Commission avec les véritables enjeux.

2885

À une question que j'ai posée sur le souci de l'équité intergénérationnelle dans la comptabilité québécoise des gaz à effet de serre, il fut répondu par le Bureau des changements climatiques que ce n'était pas leur domaine, et dans un document transmis dernièrement au BAPE, que ces enjeux ont été traités par le Comité de l'ÉES et font partie des discussions de la présente audience publique. Un vrai serpent qui se mord la queue, n'est-ce pas!

2890

En ce qui concerne l'horizon de vingt (20) ou trente (30) ans, moment où le climat à venir pourrait être irréversiblement affecté, il fut dit par la représentante qu'elle devait référer à des collègues qui étudient des questions plus globales!

2895

Comme je le disais, on a ici, lors de ce BAPE, deux (2) études sur les GES, celle du CIRAIG et celle du Bureau des changements climatiques, reprenant les données du CIRAIG. Moins de cent (100) pages de texte. Lors du premier BAPE, on avait eu droit aussi à deux (2) études, celle du MDDEP et une autre de SNC-Lavalin.

2900

Début 2013, Andrew Nikiforuk indiquait dans un court article que les gaz de schiste ne pouvaient être considérés comme une alternative au charbon.

Citant plusieurs chercheurs, l'article aligne les chiffres et montre clairement que les émissions fugitives noircissent le tableau à un point tel que le charbon pourrait paraître propre.

2905

Pourtant, lors des présentes audiences, nous entendons un représentant du ministère à la Lutte aux changements climatiques dire que, je cite :

«Oui, si on fait le calcul avec un chiffre hypothétique de huit pour cent (8 %), ça donnerait cette augmentation de GES, mais ce n'est pas le chiffre qui est retenu par la plupart des chercheurs.»

2910

Pourtant, ce huit pour cent (8 %), c'est exactement le chiffre utilisé par un organisme en Colombie-Britannique, le BCSEA pour tenter d'estimer les émissions de GES réelles de la province.

2915

Soulignons que de nombreux groupes, même internationaux, contestent les déclarations des GES des gouvernements de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et du Canada, principalement à cause de la sous-estimation des émanations fugitives.

2920

Selon plusieurs analystes, un taux de fuites de un pour cent (1 %) ou moins serait nécessaire pour pouvoir considérer le gaz comme remplaçant du charbon.

2925

Si l'on examine les dernières études, nous sommes vraiment au-dessus de ce un pour cent (1 %).

2930

Le 14 février, dans Science, paraissait une étude de seize (16) auteurs provenant de quatorze (14) institutions académiques. Sous le titre, il est écrit, et je traduis : Les émissions de méthane de l'industrie gazière aux États-Unis et au Canada apparaissent plus grandes que les évaluations officielles.

2935

Cette étude dont il n'a pas été question ici au BAPE rassemble deux cents (200) études d'émissions de méthane, allant du niveau objet, dispositif, à savoir le kilo par année, à celui continental, la centaine de mégatonnes de méthane par année.

2940

Il appert que les émissions à l'échelle continentale sont sous-estimées de cinquante pour cent (50 %) et cela, probablement parce que les gouvernements ne prennent pas en compte dans leur bilan les puits abandonnés et les émanations dites géologiques.

2945

Ramené en pourcentage, le taux moyen d'émissions fugitives de l'industrie du gaz aux États-Unis serait de cinq virgule quatre pour cent (5,4 %). Comme l'explique Joe Romm dans Climate Change le 19 février dernier, si tel est le cas, le remplacement de centrales au charbon par des centrales au gaz ne se fera pas sentir positivement sur le climat avant soixante-dix (70) ans.

2950

Pour le passage des camions au diesel au gaz naturel, le délai serait de plus de cent cinquante (150) ans. La Route bleue est, convenons-en, plutôt noire.

Signalons qu'un climatologue Australien, Tom Wigley, tenant compte aussi de l'influence des aérosols pour les émissions de centrales au charbon, arrive à des résultats similaires.

2955

Mais revenons ici au Québec et effectuons quelques calculs bien simples! Supposons un gaz naturel constitué de cent pour cent (100 %) de méthane, une densité de gaz de point sept kilos par mètre cube ($0,7 \text{ kg/m}^3$) et un potentiel de réchauffement planétaire de trente-cinq (35).

2960 Si l'on a dix mille (10 000) puits à un milliard de pieds cubes (1 Gpi³) comme possibilité, et considérons un taux de récupération de quarante pour cent (40 %), la valeur la plus élevée selon l'industrie, on se retrouve avec, en supposant aucune fuite pendant la production, avec une quantité de gaz de trente-cinq téra pieds cubes (35 Tpi³), ce qui correspond au potentiel moyen gazier dans l'Utica selon l'étude de Duchaine en 2012, une des premières études qui a été publiée à l'ÉES.

2965 Donc à terme, de ce trente-cinq (35) Tcf, on en retrouverait vingt et un (21) Tcf, soit soixante pour cent (60 %) dans l'atmosphère, ce qui correspond à quatre cent vingt millions de tonnes (420 Mt) de méthane.

2970 Ramené en équivalent CO₂, c'est quinze milliards de tonnes (15 Gt) de CO₂, ou d'équivalent CO₂, ce qui correspond à environ deux (2) fois nos émissions mondiales annuelles actuelles de gaz à effet de serre.

Effectivement, ça va pas sortir en une seule année, mais cela donne une idée de la boîte de Pandore que l'on risque d'ouvrir ici au Québec.

2975 Mais parlons de la fracturation! Un article de Caulton et collaborateurs, treize (13) chercheurs provenant de quatre (4) États aux États-Unis, paru dans PNAS en avril 2014, fait état de sept (7) plateformes gazières en période de "frack", et chaque puits de ces plateformes aurait émis en moyenne trois tonnes (3 t) de méthane par jour, soit environ quatre mille deux cents mètres cubes par jour (4200 m³/j). C'est sept (7) fois la limite albertaine et ça correspond à mettre sur la route environ dix mille (10 000) autos.

2980 Pourtant, le 10 avril au soir, les représentants du ministère à la Lutte aux changements climatiques et ceux du CIRAIG nous indiquaient que pour atteindre le seuil de vingt-cinq mille tonnes (25 000 t) annuel pour être assujetti au programme qu'on appelle le SPEDE, il fallait que les compagnies forent vingt-quatre (24) ou vingt-cinq (25) puits; ce nombre devrait être beaucoup plus petit, et d'entendre cela de la part d'experts devant agir comme remparts pour les citoyens, est très inquiétant.

Troisième coup de pinceau! Modélisation et manipulation.

2990 Le 10 avril, un représentant du ministère des Richesses naturelles affirmait que l'étude de modélisation de l'Université Laval, la E3-10, était une belle étude qui répondait au questionnement des fuites de gaz. La même journée, un représentant du MDDELCC recommandait la même étude pour répondre à la question de la migration des contaminants.

2995 Cette étude fut citée à de nombreuses reprises lors de la première partie des audiences, et je crois même qu'elle est l'étude bouée du présent BAPE pour sauver l'Industrie, si elle a à être sauvée.

3000 D'ailleurs, le représentant de l'APGQ affirmait dernièrement que cette étude détruit le mythe qui disait que le gaz naturel et le fluide de fracturation pouvaient migrer d'un kilomètre (1 km) de profondeur vers les nappes phréatiques de surface, à travers des failles ou des fractures naturelles. Les auteurs en concluent que la fracturation hydraulique du shale d'Utica ne pourrait pas causer une migration significative de fluides ou de méthane vers les aquifères dans un horizon de mille (1000) ans.

3005 Le Conseil des académies canadiennes affirme dans son rapport d'avril 2014 que les modèles mathématiques prédisant les fuites et les impacts cumulatifs à long terme ne sont pas fiables, à cause des hypothèses simplificatrices et l'absence de vérification sur le terrain.

3010 Il est intéressant aussi de signaler que John Molson et Maurice Dusseault comptaient parmi les experts invités du Conseil des académies canadiennes. Je vous laisse deviner comment l'arbitrage s'est fait lorsqu'il y a eu la rédaction du rapport!

3015 Dans cette étude E3-10, il est dit que dans le pire des cas simulés, les fuites de méthane vers les aquifères sont de l'ordre de neuf cents mètres cubes par an (900 m³/an) ou deux point cinq mètres cubes par jour (2,5 m³/j).

3020 Dans la présentation faite au BAPE où l'on voit apparaître aussi le nom de John Molson, il est écrit qu'aucune simulation n'a permis d'atteindre une fuite de trois cents mètres par jour (300 m³/j). C'est assez extraordinaire quand même quand on compare aux études de terrain.

3025 Dans la revue Oil and Gas Reporter de mars 2008, il est dit au tout début que le paramètre primordial lié au débit de gaz dans les puits de gaz de schiste est le volume de la roche-réservoir qui est stimulé.

Comment se fait-il que l'on n'ait pas traité de la surface de roche ni de ce volume stimulé lors du BAPE et de l'ÉES? Aucune valeur n'a été fournie.

3030 On a parlé très peu, sinon pas du tout, des mesures microsismiques lors de ce BAPE. La caractérisation des tenseurs de contrainte a été laissée aussi sous silence.

Autre point important, et c'est fondamental, dans cet article de 2008, il est clairement dit que les fractures provoquées suivent les fractures naturelles, j'insiste, et je cite, il est écrit dans

3035 l'article, et je traduis : Dans ce shale de Woodford, les structures locales, les failles, les fractures, dominant complètement le processus d'élongation des fractures artificielles.

3040 Sachant que les shales, de Pierreville à Sainte-Croix, jusqu'à l'autoroute 20 ici au sud, sont vieux et fracturés, ne devrait-on pas, comme le suggère le chercheur Daniele Pinti, lors d'une émission au Code Chastenay, considérer ces zones à risque, voire même peut-être des zones trop risquées pour l'exploration des hydrocarbures de schiste!

Conclusion! Viviane Forrester termine son essai «L'horreur économique» par un mal-être non dissimulé. Elle dit, je cite :

3045 «Pour la première fois, la masse humaine n'est plus matériellement nécessaire et moins encore économiquement, au petit nombre qui détient les pouvoirs. Le rapport de force s'anéantit. Les vies ne sont plus d'utilité publique. On voit où guette le danger, encore virtuel mais absolu. Il y eut sept (7) des temps de plus amère détresse; il n'y en eut jamais d'aussi froidement, d'aussi généralement, d'aussi radicalement périlleux.»

3050 Madame Forrester n'indique pas que la découverte, l'extraction et la combustion des combustibles fossiles soient la cause de ces temps périlleux, mais tel est pourtant le cas.

PAR LE PRÉSIDENT :

3055 Monsieur Brullemans, on arrive à la conclusion de votre période.

PAR M. MARC BRULLEMANS :

3060 Je termine.

L'économie a pris le pas sur la physique, et j'aimerais faire deux (2) dernières citations!

Le philosophe Charles Fourier qui disait en 1821 :

3065 «Ces désordres climatiques sont un vice inhérent à la culture civilisée; elle bouleverse tout par la lutte de l'intérêt individuel avec l'intérêt collectif.»

3070 J'avais une autre citation, mais je vais la laisser, je vais juste terminer mon dernier paragraphe.

PAR LE PRÉSIDENT :

Brièvement, s'il vous plaît.

3075

PAR M. MARC BRULLEMANS :

Je souhaite que les acteurs de ce BAPE fassent en sorte que cette filière du gaz de schiste soit stoppée tout net, cette filière ne pouvant que nous précipiter un peu plus vite dans le maelstrom climatique.

3080

Nous devons diminuer nos émissions de GES afin de ne pas atteindre le seuil de quatre cent cinquante parties par million (450 ppm).

3085

Mais déjà, des impacts seront irréversibles.

Il est impossible que l'endroit où vous êtes assis, monsieur le Président, ne soit pas un jour sous le niveau de la mer.

3090

L'être humain n'a pas les ressources pour empêcher la fonte des glaciers ou pour refroidir les océans. C'est facile de mettre du feu au méthane que l'on extrait du sous-sol, mais de faire du méthane avec du CO₂ et remettre le méthane dans la roche, c'est proprement impossible.

3095

Seul un super volcan du type Yellowstone pourrait renverser la vapeur, si vous me permettez l'expression. Mais qui se réjouirait d'un hiver de type nucléaire pendant plusieurs années? Et cela ne ferait que retarder l'échéance. Un super volcan de type Yellowstone par décennie? Il faut pas rêver en couleurs, monsieur le Président.

Merci.

3100

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci monsieur Brullemans. Je comprends que vous avez présenté une version amendée de votre mémoire?

3105

PAR M. MARC BRULLEMANS :

C'était la partie des changements climatiques et des GES, c'est toujours ce qui m'intéresse le plus dans le dossier.

3110

PAR LE PRÉSIDENT :

3115 Alors je vous demanderais peut-être de nous déposer une copie amendée de votre mémoire qu'on puisse avoir l'ensemble des propos que vous nous avez tenus, ainsi que l'analyse que vous en avez faite.

PAR M. MARC BRULLEMANS :

3120 D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT :

3125 Je profite de l'occasion pour demander à monsieur Fortier également dans sa présentation, vous avez présenté verbalement une version amendée de votre mémoire, alors je vous demanderais, s'il vous plaît, de déposer votre version amendée, histoire qu'on ait l'ensemble de votre présentation.

3130 Alors on aurait quelques questions à vous soumettre, monsieur Brullemans. Madame Granbois.

PAR LA COMMISSAIRE :

3135 Alors j'avais lu le mémoire qu'on avait reçu attentivement, par contre j'ai constaté à votre présentation que, comme la section gaz à effet de serre est, et je vous dirais plus que ça, est totalement différente de ce qu'on avait reçu, donc malheureusement, il y avait beaucoup d'informations, d'affirmations dans la section que vous nous avez présentée, je serais pas en mesure de vous poser de question, parce que j'ai pas pu me préparer, et il y avait beaucoup de matériel.

3140 Donc je vais par contre vous poser une question sur ce qui était dans votre mémoire que vous n'avez pas eu l'occasion de lire dans votre présentation.

3145 Vous mentionniez, à la page 18 du mémoire que nous on avait reçu, je ne sais pas où ça se retrouve dans votre version actuelle...

PAR M. MARC BRULLEMANS :

Oui, je l'ai ici.

3150 **PAR LA COMMISSAIRE :**

Alors vous nous mentionniez, vous faisiez référence à la première étape des audiences publiques, et vous repreniez une question que vous aviez posée à l'époque et pour laquelle vous n'aviez pas eu de réponse satisfaisante.

3155 **PAR M. MARC BRULLEMANS :**

Que je n'ai pas pu poser.

3160 **PAR LA COMMISSAIRE :**

Ah, que vous n'avez pas pu poser, pardon! Et vous la mentionnez dans votre mémoire.

Donc la question était la suivante, vous vouliez donc demander :

3165 «Selon les experts présents à la Commission, est-ce possible que les solutions porteuses proviennent de la base citoyenne plutôt que des acteurs régionaux, souvent redondants ai-je entendu, et qu'une gouvernance verticale, inversée pourrait-on dire, pourrait s'établir, du moins à l'échelle d'une région comme celle de Bécancour?»

3170 Alors vous n'aviez pas eu l'occasion de la poser à l'époque, je vous la poserais aujourd'hui.

Selon vous, quelle réponse donneriez-vous à une telle question? Pourriez-vous élaborer là-dessus?

3175 **PAR M. MARC BRULLEMANS :**

3180 Bien, je crois qu'il faut faire confiance aux gens, et je crois qu'il y a des personnes dans la région ici, vous en avez vu plusieurs aujourd'hui et vous en avez vu hier aussi, je crois qu'il y a des idées qui sont bonnes, et je crois que les représentants, les élus devraient en tenir compte et faire en sorte qu'ils soient vraiment des représentants, et qu'il y a une certaine «allons-y!» avec le bon sens! Arrêtons de toujours espérer des miracles. Il y a des gens qui veulent travailler à leur échelle, laissons-leur la chance.

3185 C'est un peu ma réponse.

PAR LA COMMISSAIRE :

Merci.

3190 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Haemmerli.

3195 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Un autre élément que vous n'avez pas abordé dans votre présentation de ce soir, mais qui fait partie de votre mémoire, à la page 7, c'est votre prise de position contre un organisme unique qui serait comme un Bureau des hydrocarbures ou en tout cas, un organisme à qui on déléguerait la gestion de cette chose-là, d'un éventuel développement de la filière.

3200 Est-ce que vous pouvez nous dire pourquoi?

PAR M. MARC BRULLEMANS :

3205 Parce qu'évidemment, il faudrait qu'il y ait une expertise qui soit partagée. Et ici, on regarde, on a vu l'expérience peut-être en Alberta ou en Colombie-Britannique, il existe des Commissions qui deviennent tellement puissantes, dans un certain sens, qu'elles gèrent vraiment tout le secteur. Mais quand le secteur touche plusieurs pans de la vie des gens, je crois que le fait d'avoir plusieurs ministères qui se coordonnent soit quand même plus garant d'une solution qui soit peut-être mitoyenne, mais peut-être aussi moins dangereuse pour le devenir de la société.

Donc de tout mettre les œufs dans le même panier, c'est pas quelque chose que je recommande déjà en partant.

3215 **PAR LE COMMISSAIRE :**

De façon plus explicite, pourrait-on dire que vous craignez que l'organisme qui serait en charge de gérer l'émission des permis, des autorisation, etc., serait le même qui hériterait des attributions au regard de la protection du milieu?

3220 **PAR M. MARC BRULLEMANS :**

Ne serait-ce que la régulation. Si le même organisme gère les permis et gère les vérifications, il y a quelque chose qui va pas, là.

3225 Déjà, on peut pas être promoteur et régulateur, et on l'a vu. C'est un problème qu'on a rencontré dans la saga du gaz de schiste.

3230 On a vu les ministères qui se sont fait les promoteurs de la filière alors qu'ils auraient dû être les défenseurs du territoire, les défenseurs de la ressource, les défenseurs de l'environnement. Ils n'étaient pas là.

3235 Donc c'est pour ça que j'ai l'impression que de tout mettre au même endroit, ça ne me semble pas une bonne idée.

PAR LE COMMISSAIRE :

Ça va, merci.

3240 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, monsieur Brullemans, pour votre contribution aux travaux de la Commission.

3245

JOYCE RENAUD

PAR LE PRÉSIDENT :

3250

J'inviterais maintenant madame Joyce Renaud s'il vous plaît.

PAR Mme JOYCE RENAUD :

3255

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT :

3260

Bonsoir madame.

PAR Mme JOYCE RENAUD :

3265

Je suis accompagnée de monsieur Alain St-Yves que je traite d'inventeur, OK, qui aurait pu promouvoir des possibilités alternatives.

Donc ça a commencé, j'ai rien que quinze (15) minutes.

PAR LE PRÉSIDENT :

3270 Exact.

PAR Mme JOYCE RENAUD :

3275 OK. Maintenant, moi, je vais traiter ce sujet ou ce dossier différemment des autres, et je vous dirai pas pourquoi tout de suite, parce que ça va ronger mon temps, puis j'en ai déjà pas assez.

3280 Mais j'espère qu'à la fin, vous allez me poser la question que vous avez posée à d'autres : qu'est-ce qui vous a amenée dans ce dossier, madame Renaud! Puis je vais vous expliquer, vous allez tout comprendre.

À quelques reprises, on a traité de gouvernance. On a traité de gouvernance locale, régionale, bon, et on a traité de gouvernance industrielle.

3285 Là-dedans, par contre, je n'ai pas vraiment senti de participation citoyenne clairement. On l'a pas vraiment traitée, en ce qui me concerne.

3290 Et quand je suis allée dans le livre de Alain Deneault, «Le management totalitaire», et que je suis allée chercher la définition de gouvernance dans le dictionnaire Larousse, ce que j'ai trouvé, c'est : la définition de gouvernance, c'est soit l'action de gouverner, très éclairant, soit une manière de gérer ou d'administrer.

3295 Mais par contre, quand je suis allée voir le mot «gouverner», il y avait quatre (4) définitions, et celle qui semblait s'appliquer le mieux par rapport à la saga du gaz de schiste, c'est : exercer son empire sur quelqu'un, sur quelque chose, les dominer.

3300 Quand je vois la façon que depuis le début de ce dossier de gaz de schiste a démarré, on a trois (3) des claims – contrairement à ce que René Lévesque a fait dans le temps où il a demandé aux gens pour l'Hydro-Québec et la nationalisation des ressources, il y a comme eu un référendum, si je peux appeler ça comme ça, du moins c'est ce que j'ai retenu.

Ici, on s'en va donner en cachette à dix cents (10 ¢) l'hectare des parcelles de territoire, mais pas à Westmount où on peut demeurer, dans la vallée du Saint-Laurent où la bouffe des citoyens, et qu'on exporte, est mise à l'épreuve, à des prix dérisoires. Ça, c'est un point.

3305 On suscite, par l'invasion de cette industrie, parce qu'il faut l'admettre, c'est une invasion, des gens qui vivaient paisiblement chez eux se voient, du jour au lendemain, bang, envahis par ça, et on essaie de dribbler la situation, comme on disait en Côte d'Ivoire, dribbler, manipuler la chose.

3310 On a des illustres personnages ces dernières années qui ont dit que les pets de vaches, excusez l'expression, des gens à qui on aurait dû avoir une certaine confiance, qui ont peut-être même perdu la confiance de la population aujourd'hui, des gens de ce type là.

3315 Et je ne veux pas non plus être une marâtre, mais c'est parce que beaucoup de dossiers, d'aspects ont été traités ici, des aspects nécessaires, mais moi, ce qui me fait peur ici, c'est la démocratie et la domination d'une oligarchie, oligarchie qui a des intérêts dans la filière énergétique dont les hydrocarbures de différentes sortes, ici et à l'international, oligarchie qui a la presse, que la presse, elle, souvent, ne semble avoir été – là, je parle des moyens qui ont été déployés, parce que quand on utilise des moyens, ça laisse prévoir le développement et l'aboutissement du projet en fin de compte et moi, c'est ce que je cible ici, là.

3320 On nous a radoté depuis plusieurs années un moratoire. Un moratoire dont vous étiez commissaire au BAPE de IFFCO, le représentant du ministère du Développement durable, j'ai été obligée d'insister là-dessus, vous vous souvenez, pour qu'il admette enfin qu'il n'y avait pas de moratoire.

3325 Est-ce que vous vous souvenez, monsieur Bergeron?

On a encore répété moratoire ici parmi les différents intervenants, et à Radio-Canada, il n'y a pas si longtemps que ça.

3330 Seulement vers la fin, après des mois et des mois, peut-être un an et demi où la population a entendu parler, moratoire, moratoire, moratoire, c'est imprégné dedans, on a réussi à apprendre, parce qu'on insiste, que c'est un moratoire de facto.

3335 Et si j'ai bien compris, moratoire de facto n'a aucune espèce de poids au niveau légal. Mais la population est conditionnée.

On lance un BAPE à peu près en même temps qu'une période électorale. Ce qu'on m'a dit, c'est que c'est très rare que ça arrive ici au Québec.

3340 Et pendant cette période électorale là, on n'a entendu parler que de laïcité, de voile, etc., mais les ressources naturelles dont tout le monde dépend, que ce soit musulmans, chrétiens ou n'importe quoi, risquent de partir.

3345 Mais les journaux, qu'est-ce qu'ils ont fait? Ils ont surtout et avant tout parlé de ces choses-là.

On a manqué de couverture ici, sauf peut-être ce soir, grâce à monsieur Champagne.

3350 On a lancé une invitation pour que les médias soient là, ils ont rarement été là, et quand on lit les articles de journaux, c'est à peu près la même façon qu'on traite de ce dossier-ci.

Là, je trouve que quelque part il y a quelque chose qui cloche au niveau de l'instruction qu'on donne à la population.

3355 Je ne vous blâme pas, puis je veux pas vous assommer en ayant l'air d'une marâtre. Je vous chicane pas, là, mais ça m'indigne.

3360 Parce que c'est vaste, c'est étendu, et ce dossier de gaz de schiste, comme je l'ai dit, je ne peux pas me confiner à ça, parce que c'est la même mautadite dynamique qui est déployée sur toutes les ressources naturelles, que ce soit au niveau provincial ou fédéral.

3365 Et chaque fois qu'on vient dans les campagnes électorales, on radote, on dribble l'économie, les emplois, les ci et les ça qui sont des éléments très importants, oui, mais par contre l'environnement, même si on a un emploi, qu'on soit PDG ou n'importe quoi, quand ça va venir s'abattre sur la race humaine, il n'y en a pas un qui va s'en sortir, là.

On fait semblant de vouloir traiter des vraies choses, et on traite des choses d'à côté.

3370 Il y a aussi – ça, ça va pour la gouvernance – quand je vois aussi des stratégies des industries avec lesquelles on est si pressé de conclure des ententes, attaquer des personnes aussi crédibles que Louis-Gilles Francoeur, et qu'on dit qu'on veut sa tête, quelle espèce d'arrogance est-ce qu'il faut?

3375 Et que ce soit au niveau minières, hydrocarbures ou quoi que ce soit, on dirait que le terme de gouvernance, ces entreprises-là ou ces industries-là sont en train d'utiliser les mêmes stratégies, les mêmes langages, et il semblerait que nos gouvernements s'en rendent même pas compte. Je trouve qu'il y a quelque chose qui marche pas ici.

3380 Quand j'entends aussi, on va aller vers la gouvernance de l'État, un médecin spécialisé dit qu'il va accueillir les gaz de schiste, il n'y a pas de problème pour lui ou il semblerait qu'il n'y en a pas trop trop, et qu'en Pennsylvanie, les médecins ont reçu l'ordre de ne pas dévoiler à leurs patients les causes de leur maladie, s'ils ont été contaminés par la fracturation hydraulique. C'est comme ça que moi, je l'ai compris.

3385 Je me dis, à quelque part il y a quelque chose qui marche pas ici, là! Ça se peut-tu!

Quand on parle de "endocrine disruptors", les perturbateurs endocriniens dont Adam Law a parlé à Cornell University, au premier voyage en Pennsylvanie, et qui a dit qu'aux États-Unis, ni le

3390 gouvernement, puis on sait de quel il s'agissait, George W. Bush, ni les industries s'étaient penchés, s'étaient donné le temps pour évaluer l'impact, l'interaction avec les différents produits qu'ils utilisent sur la santé humaine à court, moyen et long termes, mais qu'ils se garrochaient pour aller là-dedans, et que j'entends un médecin ici qui représente la population, peut-être qu'il n'en a pas entendu parler, mais soyons pas si pressés dans ce cas-là pour dire oui, allons-y!

3395 Ça, c'est une autre chose. J'ai aussi appris, Pierre Couture, j'imagine qu'on en a entendu parler, qui est toujours malheureusement à l'emploi d'Hydro-Québec, parce qu'il est lié, le moteur-roue et groupe traction Couture qui aurait pu rapporter, si je me fie aux données que j'ai lues, cinquante milliards de dollars (50 G\$) au Québec depuis des années, et que pour des problèmes de budget, on n'avait pas jugé bon à un moment donné de continuer ça.

3400 Par contre, à quelques reprises depuis ce temps-là, j'ai entendu parler des nouvelles, et même tout dernièrement, qu'on voudrait éventuellement privatiser une partie de l'Hydro-Québec.

3405 Alors tout ça, c'est des choses qui s'enchaînent l'une dans l'autre, et j'ai peut-être l'air dispersée, oui, parce que je voudrais tout dire, et que je me rends compte que le temps manque, les ressources manquent, et que les décisions sont déjà prises à Québec par quelques individus que la population a élus.

3410 Et ça fait plusieurs gouvernements successifs comme ça que ça se passe. On fait un BAPE, et je ne mets pas votre bonne foi en doute, je ne mets pas votre intégrité en doute, mais je vous ai déjà posé la question il y a quelques semaines : est-ce que quelque part de votre côté, parmi vous, vous vous douteriez que vous feriez partie d'un système d'écoblanchiment? Personne m'a répondu. J'aimerais ça que quelqu'un me réponde. Est-ce que ça vous traverse l'esprit ici à un moment donné?

3415 Est-ce que vous vous doutez, est-ce que vous avez peur de représenter une forme d'écoblanchiment à votre insu?

Est-ce que je peux avoir une réponse?

3420 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Madame Renaud, la Commission va parler par l'intermédiaire de son rapport. C'est comme ça que la Commission fonctionne.

3425 Et notre devoir de réserve nous impose à parler par l'intermédiaire de notre rapport.

Alors pour ce qui est du questionnement directement auprès des membres de la Commission, ce sera toujours la même réponse. Je vous inviterais à continuer votre présentation, il vous reste à peine cinq (5) minutes.

3430

PAR Mme JOYCE RENAUD :

Je vous ai remis une série de photos hier, manque de technologie de ma part, là, OK.

3435

Il y a monsieur Lamontagne, lors de ce BAPE ci, qui aurait dit dans le rapport Gouvernance de l'État, on n'a rien étudié, oui, après 2010, il y a eu des inspections, OK. Il n'y a eu aucune étude dans le cadre de l'ÉES sur les membranes utilisées sur les bassins.

3440

Si vous voyez la série de photos que je vous ai remises sur Champlain, vous allez voir comment les bassins de décantation ont été traités. Et si j'ai bien compris, avec la CPTAQ, il n'y a pas eu d'analyse du sol quand ces bassins ont été enlevés, et on a semé, je crois que c'est du soja par-dessus.

3445

Où va ce soja! Pour le bétail, pour la consommation humaine? Et pas d'analyse?

Alors je trouve qu'on joue avec la santé des gens, là. Je trouve que oui.

3450

Et que là, la personne qui va être contaminée ou la famille qui sera contaminée aura le fardeau de la preuve, et c'est la même gimmick qu'aux États-Unis, à prouver que c'est ça qui lui a causé. Ce sera impossible de le faire.

Cette dynamique de gouvernance industrielle, néolibérale, qui met d'autres peuples à genoux et qui saccage des territoires, est en vigueur ici en ce qui me concerne.

3455

On a absolument tous les produits qui ont été utilisés, la réponse de madame Isabelle Guay. Mais madame Isabelle Guay, ailleurs dans d'autres pays aussi développés que le Canada, il y a des instances qui ont exigé ou demandé de recevoir des informations, ils se sont rendu compte par après qu'ils n'avaient pas tout reçu.

3460

Comment est-ce qu'on peut prétendre, avec une industrie comme celle-là, qu'on a tout reçu et qu'on peut se fier là-dessus?

On souffrirait pas peut-être du syndrome colonial comme se tirer dans le pied? C'est ça que je me pose comme question.

3465

Oui, j'ai de l'air fâché, puis j'aimerais ça être plus zen!

3470 Quand j'ai entendu les gens parler, et je ne vise pas tout le monde, mais il y a eu quelques personnes, et là, je pourrai pas faire dire le contraire, définition de complaisance! C'est ce que j'ai vu. Indulgence excessive et souvent blâmable, satisfaction personnelle allant jusqu'à la fatuité.

Malheureusement, c'est ce que j'ai constaté chez plusieurs de ces intervenants-là, et je ne veux pas être méchante, mais je l'ai constaté.

3475 Le moteur-roue de Pierre Couture. Est-ce que vous permettez à monsieur St-Yves de parler de son projet à lui?

PAR LE PRÉSIDENT :

3480 Il vous reste trois (3) minutes sur la présentation.

PAR M. ALAIN ST-YVES :

J'en ai pour deux (2) minutes!

3485 Je me suis reconnu un peu dans monsieur. Moi, ça fait deux (2) ans que je suis jeune entrepreneur. J'ai laissé une carrière en maintenance industrielle. Sur ma chemise, c'est écrit «technologie énergie moteur».

PAR LE PRÉSIDENT :

3490 Pouvez-vous vous approcher du micro!

PAR M. ALAIN ST-YVES :

3495 Vous avez raison, excusez-moi.

3500 Donc ça fait deux (2) ans que je suis jeune entrepreneur dans le domaine, c'est écrit sur ma chemise «technologie énergie moteur», et puis la raison pourquoi je me suis embarqué là-dedans, c'est que je considère que c'est mon père, la génération de mon père et la mienne qui a amené l'atmosphère où on en est actuellement, et puis maintenant, on s'attaque à la roche.

Je vais vous citer une petite citation de Hubert Reeves que j'ai entendu à la radio il y a deux (2) semaines, en revenant de la Gaspésie, parce que je me promène un peu partout au Québec :

3505 «L'important, il faut être déterminé à faire ce qu'on pense qu'il faut faire, sachant que peut-être cela ne donnera rien, mais en sachant que peut-être, cela donnera quelque chose.»

Donc ni pessimiste, ni optimiste, mais déterminé. Mais ce faire quelque chose, je suis certain qu'il ne parlait pas des gaz de schiste, de l'exploitation de la roche.

3510 Alors c'est ce que je tente de faire au niveau de l'économie de carburant. C'est là-dedans que j'ai parti mon entreprise, puis quand on dit partir une entreprise, ça a beau être écrit incorporée, mais c'est de la part propriétaire, puis des REER.

PAR LE PRÉSIDENT :

3515 Monsieur, vous vous adressez à la Commission!

PAR M. ALAIN ST-YVES :

3520 Excusez-moi. C'est parce que je faisais référence à monsieur, excusez-moi.

PAR LE PRÉSIDENT :

3525 C'est parce que d'une part, vous vous adressez à la Commission. Et deuxièmement, on ne vous entend pas, parce que le micro est à côté.

PAR M. ALAIN ST-YVES :

3530 D'accord. Ça fait que la seule chose que je voulais vous référer, c'est le petit travail que madame Renaud m'a demandé, en rapport aux alternatives au gaz de schiste ou aux solutions, ce petit travail là est fait en fonction du travail dans lequel je m'implique depuis deux (2) ans, de mon entreprise, ça fait que je vous invite à en prendre connaissance.

PAR LE PRÉSIDENT :

3535 Alors je vous invite à le déposer auprès de notre coordonnatrice.

PAR M. ALAIN ST-YVES :

3540 C'est fait.

PAR LE PRÉSIDENT :

3545 C'est déjà fait, alors je vous remercie.

Alors la période étant terminée!

PAR Mme JOYCE RENAUD :

Vous m'avez pas posé la question.

3550

PAR LE PRÉSIDENT :

Bien, c'est parce qu'il va falloir qu'on ferme d'abord votre présentation avant de commencer à vous poser des questions, madame Renaud!

3555

Alors justement, on y arrive!

Écoutez, merci de votre présentation, premièrement.

3560

Évidemment, la question : qu'est-ce qui vous a amenée à vous impliquer, madame Renaud?

PAR Mme JOYCE RENAUD :

J'ai vécu en Afrique presque vingt (20) ans à la Côte d'Ivoire qui était la perle d'Afrique de l'Ouest, néolibéralisme.

3565

J'ai vu comment la corruption a manié les choses et a amené le pays à genoux, néolibéralisme.

3570

J'ai un ex-beau-frère que j'aimais beaucoup, qui était douanier, et qui vivait dans le port de Vridi, dans le port autonome d'Abidjan. Société ivoirienne de raffinage, hydrocarbures, des gens, les patrons qui sont en cravate, qui sont invités dans les cocktails, dans les ambassades et tout le reste, qui font du profit, mais qui n'entretiennent pas des pipelines.

3575

La population, elle, ne bénéficie pas d'un tarif plus bas pour son carburant, ont des salaires de crève faim, OK.

J'ai un beau-frère qui allait, lui, faute de moyens, les pipelines, les oléoducs ne sont pas entretenus, mais on se fait du fric.

3580

Et c'est la même chose qui va se passer avec Trans-Canada Pipeline et tout le reste.

Pas entretenu, ça fuit. Les gens pauvres, bien, ils s'en vont là-bas avec leurs bidons, ils remplissent, puis ils vont mettre ça dans leur auto. On se débrouille comme on peut.

3585

J'en ai un autre qui vit à Vridi qui est douanier. Il y en a un qui a eu la brillante idée, dans son ignorance, ou plusieurs, je ne sais pas, avec leurs cigarettes, pfft, ça s'enflamme. Ça a duré, cet incendie-là, des semaines et des semaines de temps.

3590 Les gens qui vivaient à côté ont eu à s'intoxiquer avec ça. Il n'y aura jamais de statistiques réelles pour prouver combien de personnes sont mortes. Mais quand Mekoka et ma belle-sœur Acita sont morts, Acita est morte chez elle dans la maison, Mekoka, on l'a ramené dans la maison de mon ex-mari, puis il est mort chez nous. Quatre (4) orphelins.

3595 Des familles qui n'avaient déjà pas beaucoup les moyens, et on les a trimballés de bord et autre. On peut pas dire qu'on a pu leur témoigner l'amour qu'on aurait voulu témoigner en tant que parents. Tout ça, pour l'appât du gain.

3600 Alors quand je suis venue ici – ah, j'ai pas fini – quand je suis venue ici, et que j'ai dit seigneur, merci pour ce pays dans lequel tu m'as fait naître! En mode survie, je suis revenue.

3605 Un jour, je vais à une soirée avec Marc Brullemans, et on entend Serge Fortier, puis il parle d'une soirée d'information, bon, on y va. Dominic Champagne était là, et on montre quelques séquences de Gasland, Josh Fox. Juste quelques séquences, et j'ai vu que c'était l'Afrique tout crachée, et j'ai dit, seigneur, pas dans mon pays!

Ce jour-là, Marc et moi, on s'est levé, et je me suis dit, comment je vais faire, moi!

3610 Mais au fur et à mesure que j'ai cherché parmi les instances municipales, provinciales, dans les médias qui appartiennent à certaines familles oligarques, des informations pertinentes et vérifiables, et que par d'autres revues de presse qu'on a eu l'occasion de vérifier et de contrevérifier, ça clochait, ça correspondait pas, là, je suis embarquée dans une période d'angoisse, dire, là, je suis embarquée dans un film de James Bond 007. Il n'y a rien à y comprendre. Est-ce que c'est moi qui hallucine ou quoi!

3615 Mais au fur et à mesure que je me suis fait cette violence-là, j'ai réalisé que non, j'étais embarquée dans une bonne cause.

3620 Et quand je dis le mot violence et domination, c'est exactement ce qui est arrivé ici, et qu'on va voir de plus en plus au fur et à mesure qu'on va leur céder nos libertés, nos droits et nos responsabilités.

C'est pour ça que je suis là-dedans, monsieur.

3625 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie de votre témoignage, madame.

3630 **PAR Mme JOYCE RENAUD :**

Et ça m'arrive d'être zen!

PAR LE PRÉSIDENT :

3635 Je vous remercie madame Renaud.

Merci de votre témoignage et merci de votre contribution aux travaux. Merci beaucoup.

3640 La Commission va prendre quelques minutes de pause, le temps de donner aux gens de respirer un peu, et nous allons continuer les présentations tout à l'heure. Merci.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

3645

**REPRISE DE LA SÉANCE
JEAN-PIERRE LEDUC**

3650

PAR LE PRÉSIDENT :

3655

Nous avons quatre (4) présentations de dernière minute, alors nous avons d'abord une présentation avec un mémoire de la part de monsieur Jean-Pierre Leduc. Je l'inviterais à venir se présenter s'il vous plaît.

Bonsoir monsieur Leduc.

3660

PAR M. JEAN-PIERRE LEDUC :

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir madame, bonsoir monsieur les Commissaires.

PAR LE PRÉSIDENT :

3665

Nous vous écoutons.

PAR M. JEAN-PIERRE LEDUC :

3670

Moi, je suis citoyen de Bécancour. Je suis Jean-Pierre Leduc, citoyen de Bécancour. Je m'intéresse au dossier des gaz de schiste depuis l'automne 2010.

J'essaie de choisir des sources d'information sérieuses et objectives pour me faire une tête sur les grands enjeux de la société.

3675

Dans ce mémoire, vous ne retrouverez pas de références précises à des dates, à des noms ou à des études au sujet des gaz de schiste.

3680

Je sais que la documentation s'est faite abondante sur la question environnementale entourant les gaz de schiste. D'autres ont bien fait ce travail avant moi.

Quand j'ai appris que je pouvais faire un mémoire dans le cadre des audiences publiques sur l'environnement, je me suis mis au travail en me disant que j'étais chanceux de pouvoir faire valoir mes arguments aux commissaires.

3685

J'ai donc produit plusieurs pages avant de prendre une pause. J'avais besoin d'un temps d'arrêt, pour bien me situer dans tout cela.

3690 Beaucoup d'eau avait coulé sous les ponts depuis le premier BAPE de 2010, beaucoup de nouveaux articles ont été écrits par des scientifiques, par des journalistes partout sur la planète.

3695 J'ai aussi jeté un coup d'œil sur plusieurs mémoires déposés lors du premier BAPE, les études de l'ÉES et la documentation du BAPE actuel. J'ai comparé avec des mémoires en cours de rédaction et en prenant un peu de recul, ça m'a sauté aux yeux. On vire en rond! C'est trop absurde. On se répète, tout a été dit.

Qu'est-ce qui se passe, que fait-on de la loi?

3700 Je ne suis pas juriste, mais je trouve intéressant de réfléchir à savoir comment le citoyen québécois est supposé être protégé par la Loi sur la qualité de l'environnement, et surtout dans le contexte de l'exploitation des gaz de schiste.

3705 À ce propos, j'aimerais vous lire une partie de l'article 20 section IV, la protection de l'environnement, le paragraphe numéro 1 :

«Nul ne doit émettre, déposer, dégager ou rejeter, ni permettre l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet dans l'environnement d'un contaminant au-delà de la quantité ou de la concentration prévue par règlement du gouvernement.»

3710 Ici, j'aimerais faire un petit commentaire avant de poursuivre!

3715 Sous prétexte de non-divulcation des procédés industriels, les pétrolières ont refusé de rendre disponibles les concentrations, les quantités et la nature des produits utilisés. Pourtant, il y a plusieurs années déjà, de nombreux puits ont été forés au Québec par les gazières. Auraient-ils enfreint la loi?

Notre gouvernement aurait-il délibérément laissé l'industrie enfreindre la loi?

3720 Le gouvernement et l'industrie auraient-ils, d'un commun accord, décidé d'utiliser l'argument de la recette secrète pour éviter que la population s'interroge sur les risques reliés à l'utilisation de ces produits?

Je poursuis avec le paragraphe numéro 2.

3725 «La même prohibition s'applique à l'émission, au dépôt, au dégagement ou au rejet de tout contaminant, dont la présence dans l'environnement est prohibée par règlement du gouvernement ou – et ce qui est très important ici – est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la

sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer du dommage ou de porter autrement préjudice à la qualité du sol, à la végétation, à la faune ou aux biens.»

3730

Le mot susceptible revêt une importance capitale quand on sait que les gazières peuvent utiliser et nous cacher la nature, la concentration et les quantités de produits excessivement dangereux, ne divulguant que ce qu'elles veulent bien divulguer.

3735

Les gazières se défendent en disant qu'on retrouve la plupart de ces produits dans nos cuisines.

Mais même si on en fait peu, des spécialistes ont révélé que parmi les produits de fracturation, plusieurs étaient cancérigènes.

3740

Certains diront que les gazières qui auraient refusé de divulguer la liste entière, les quantités, les concentrations des produits inclus dans leurs procédés et qui auraient injecté dans le sol des produits cancérigènes, susceptibles au sens de la loi de porter atteinte à la vie, à la santé des humains, n'auraient peut-être pas respecté l'article 20 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

3745

Le «ou» du deuxième paragraphe semble quant à lui insister sur l'importance d'accorder priorité absolue à l'humain, à son bien-être, à la vie et à la santé.

3750

Il serait d'ailleurs inimaginable, voire une aberration, de penser que la Loi sur la qualité de l'environnement puisse aller dans un autre sens.

Maintenant, comment pourrait-on justifier que la Loi des mines puisse se retrouver au-dessus de la Loi sur la qualité de l'environnement et venir menacer l'humain, sa santé, sa vie et son bien-être?

3755

De qui doit-on s'inspirer?

3760

L'INRSPQ, quant à elle, s'est appuyée sur une documentation sérieuse pour conclure que, vu l'état des connaissances actuelles dans le domaine de la fracturation, exploiter le gaz de schiste au Québec constitue un risque bien réel pour la santé des Québécois. On peut donc en déduire que la santé des Québécois sera menacée dans le cas d'une éventuelle exploitation des gaz de schiste.

3765

Il est arrivé souvent par le passé que les recommandations du BAPE n'ont pas été retenues par le gouvernement. Alors pourquoi le gouvernement s'obstinerait-il à investir autant d'argent et d'énergie de la part des commissaires et de la population pour rebrasser encore tout ce qui touche l'environnement?

3770 Je me suis fait un petit tableau avec deux (2) titres pour séparer les choses. Alors j'ai vu d'un côté la pertinence au niveau de l'environnement et là-dessus, j'ai mis les éléments perturbateurs pour la santé physique et psychologique des populations qui sont la pollution, le bruit, les produits toxiques, le milieu de vie perturbé, climat de méfiance, citoyens versus gouvernement et industrie, manipulation, diversion, détournement de la question vers l'environnement, camouflage, travail des lobbies en coulisse, apparence de collusion.

3775 Puis l'autre sujet, c'est la pertinence économique. Les claims littéralement donnés aux pétrolières, crédits d'impôt en phase d'exploration, congé de redevances pour les cinq (5) premières années d'exploitation, les cinq (5) meilleures de production pour un puits. Redevances trop basses par rapport au marché, pas de règles concrètes pour entretenir les puits orphelins.

3780 Puisque je m'adresse ici au BAPE qui doit s'en tenir à son mandat et donc éviter la question, je mets la partie pertinence économique de côté pour faire place uniquement au sujet de l'environnement.

3785 Plusieurs études scientifiques, basées sur des faits réels, démontrent que les milieux de vie perturbés, la pollution, le bruit, la poussière, l'utilisation de produits toxiques altèrent inéluctablement la santé physique et psychologique d'une population.

3790 De nombreuses questions viennent torturer l'esprit de milliers de Québécois, des questions qui occupent depuis maintenant près de quatre (4) ans trop de place dans nos têtes.

3795 On constate un climat de méfiance de la collectivité envers nos élus. Nombreux sont ceux qui voient dans cet usage abusif de deux (2) BAPE plus une ÉES une stratégie de diversion pour éluder le sujet de la pertinence de développer ou pas la filière des gaz de schiste.

3800 Plusieurs citoyens reconnaissent dans cette façon d'agir une technique de contrôle de la population. Se retrouve-t-on en présence de camouflage de la vérité, peut-être même de collusion?

3805 Toutes ces questions demeurent et s'ajoutent aux nombreux facteurs qui minent la crédibilité du gouvernement et de ses représentants. Faire la sourde oreille crée une usure qui finit par attaquer l'intégrité de la santé physique et psychologique des citoyens.

Beaucoup de constats inquiétants nous obsèdent, sapent nos énergies et nous perturbent. Pour des raisons environnementales, et comme le confirme un récent sondage CROP, plus de soixante-dix pour cent (70 %) des Québécois sont contre l'exploitation des gaz de schiste dans la vallée du Saint-Laurent.

Pourquoi personne ne tient compte de ces sondages, de l'opinion des citoyens qui se sentent pris en otage en constatant que trois (3) gouvernements successifs semblent vouloir céder aux demandes insistantes des compagnies gazières?

3810

Bien des Québécois se sentent trompés dans ce modèle antidémocratique. Veut-on les déposséder de leurs ressources contre leur volonté?

3815

C'est avec un souci d'objectivité que je tente d'exprimer tout haut ce que plusieurs Québécois et moi-même ressentons face à cette possible agression de notre territoire québécois.

Pourquoi tous ces BAPE? J'aimerais revenir sur cette réflexion. Comment expliquer cette succession de BAPE!

3820

Serait-ce pour faire diversion? Attendre une amnésie collective pour nous faire oublier que notre gouvernement s'est associé en catimini avec l'industrie sur le dos des Québécois!

3825

Pour nous distraire, pour nous faire oublier que notre gouvernement a dilapidé nos ressources à dix cents l'hectare (10 ¢/ha), nous faisant ainsi perdre des milliards! Qu'on a accordé des crédits d'impôt en phase d'exploration, qu'on a donné congé de redevances aux gazières pendant les cinq (5) premières et meilleures années de production d'un puits, qu'on a négocié des redevances en bas du prix du marché ou pour nous cacher la menace qui vient avec les puits orphelins, le réchauffement climatique!

3830

Il n'y a jamais eu d'enquête sur cette apparence de collusion entre les fonctionnaires libéraux et l'industrie pétrolière. Il n'y a pas eu de débat avant que cette orientation nous soit imposée, ni de clarification sur cette façon hypocrite de dilapider nos ressources.

3835

Lors de l'audience de l'ÉES à Gentilly, quelle ne fut pas ma surprise, lorsque j'ai demandé directement à monsieur Joly, à savoir quelle était la mission du BAPE et de l'ÉES. J'ai dû insister, répéter et reformuler la question, pousser monsieur Joly à répondre.

3840

Étrangement, ça ne lui venait pas. Quand je lui ai suggéré les mots encadrer, trouver ce qui bloque, recommander pour que ça marche, il a répondu dans l'affirmative.

Sauf le respect que je dois à cette Commission, je vois malheureusement dans cette affaire une vaste offensive stratégique mise en œuvre par nos élus et l'industrie.

3845

C'est l'industrie qui possède les données, certaines études fournies à l'ÉES par l'industrie ne reflètent pas les dernières avancées scientifiques sur le terrain.

J'ai deux (2) exemples qui sont un peu long, alors je n'en parle pas tout de suite.

3850 Les dés seraient-ils pipés d'avance? Gouvernement et industrie profiteraient-ils de la notoriété de cette Commission?

Est-ce qu'ils martèleraient à grands coups de BAPE dans le but présumé de renverser les environmentalistes sur leur propre terrain et marquer des points auprès de la population?

3855 À propos de la non-acceptabilité sociale, l'industrie affirme que ce problème vient d'un manque d'éducation des Québécois par rapport à cette industrie.

3860 Alors que selon des milliers de Québécois, il est très facile de voir le futur d'un Québec qui s'abandonnerait à l'exploitation des gaz de schiste. Les médias dont Internet leur livrent au quotidien des images désolantes provenant du Dakota du Nord, du Texas, du Wyoming, de la Pennsylvanie et même de l'Alberta, des images qui montrent des territoires morcelés, la déforestation, des terres sacrifiées et polluées, la désertification des territoires et surtout la rareté de l'eau. Impossible pour eux de revenir en arrière.

3865 Même prise avec ce grave problème, l'Alberta continue de prélever l'eau pour fracturer. C'est pas compliqué, de nombreux Québécois voient clairement où tout cela mène. Je suis persuadé que les habitants de ces territoires où on exploite du gaz de schiste nous envient avec notre eau et notre électricité.

3870 Conclusion! Considérant que les promoteurs sont les mêmes, que les procédés entourant la fracturation hydraulique ne sont toujours pas au point, que les médias continuent de rapporter régulièrement des désastres écologiques, que plusieurs dommages sont irréversibles, que le Québec, riche en électricité, doit miser sur sa ressource et amorcer un virage plus vert, comme l'électrification des transports en commun au lieu d'investir dans les gaz de schiste, la question que
3875 j'adresse à la Commission, comment cette Commission pourrait-elle convaincre les Québécois et leur gouvernement de la pertinence environnementale ou même de la pertinence économique d'un projet comme le gaz de schiste?

3880 Comme l'affirment certains scientifiques, on ne peut plus dissocier environnement et économie.

Selon eux, ce sont les conséquences associées à l'utilisation des énergies fossiles qui vont peser le plus lourd sur la facture.

3885 En terminant, toute cette affaire me fait penser à ce qui arrive parfois à la fourmi. Cette industrie des gaz de schiste me fait penser à un champignon, le cordyceps. J'ai vu ça à une

émission de Radio-Canada. Le cordyceps qui pénètre dans le système digestif de la fourmi, bon, l'industrie du gaz de schiste, ça, ça me fait penser au champignon qui pénètre dans le système digestif de la fourmi, ça, c'est le territoire québécois.

3890

Elle remonte ensuite jusqu'à son cerveau, ça, c'est le gouvernement. Elle prend le contrôle du cerveau de la fourmi et la fait grimper jusqu'au bout d'une longue tige. À ce moment, la fourmi meurt transpercée par le champignon qui sort de sa tête pour épandre ses spores, ça, c'est la pollution, le plus loin possible.

3895

C'est terminé.

PAR LE PRÉSIDENT :

3900

C'est terminé?

PAR M. JEAN-PIERRE LEDUC :

3905

Oui monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, merci de votre présentation. Avons-nous des questions à soumettre à monsieur Leduc? Monsieur Haemmerli.

3910

PAR LE COMMISSAIRE :

Vous n'avez pas voulu en parler, mais moi, ça m'intéresse, ça intéresse la Commission.

3915

Vous avez mentionné deux (2) cas où l'information déposée dans le cadre de l'ÉES n'était pas à jour. Pouvez-vous nous dire quels sont ces deux (2) cas ou enjeux ou composantes?

PAR M. JEAN-PIERRE LEDUC :

3920

Je pense que c'est une étude, j'ai oublié le nom de l'étude. Monsieur Brullemans en a fait mention tantôt.

C'est une étude qui parle de simulation numérique, un procédé, on utilise un programme d'ordinateur. On pose des algorithmes là-dedans et on fait une simulation là-dedans.

3925

Et là, on regarde une image qui démontre qu'on a un beau puits, puis tout ça, c'est fracturé de façon tout à fait uniforme.

3930 Et j'ai entendu un monsieur ici dire que, bien, c'était valable, cette étude-là. Alors qu'en pratique, il y a des nouvelles techniques, les nouvelles techniques avancées que les géophysiciens posent plusieurs géophones dans des trous forés chaque côté, puis il y a des stations aussi qui mesurent la sismique d'une région.

3935 Alors pendant qu'ils stimulent un puits, alors ça, ça se fait sur le terrain, alors ça, ce ne sont pas des simulations, ce sont bien des stimulations.

3940 Alors au fur et à mesure que les stimulations se font, ils réussissent à cartographier vraiment bien tout ce qui se passe autour du puits. Alors ce qu'on voit sur la carte, c'est vraiment différent de ce que la simulation par ordinateur donne.

Alors le puits se retrouve fracturé d'un côté, après ça, c'est pas fracturé du tout et après ça, ça continue, c'est fracturé de l'autre côté.

3945 Et puis comme monsieur Brullemans l'a dit, ces fracturations-là se développent. La fracturation se retrouve contrôlée par une faille naturelle, dominée par une faille naturelle, alors tout ça, ça s'en va vers une faille naturelle.

3950 Et une question qui a déjà été posée ici, je pense que c'est à monsieur Lamontagne, à propos d'un danger qu'une faille naturelle aille rejoindre un aquifère, se développe jusqu'à l'aquifère, et monsieur Lamontagne a dit non, c'est pas un problème, c'est jamais arrivé, alors qu'il y a des cas documentés en Colombie-Britannique, au moins un en tout cas, où suite à un léger séisme ou suite à une fraction hydraulique qui était dominée par une faille naturelle, bien, cette faille-là est allée en dessous de l'aquifère et ils ont perdu l'aquifère.

3955 **PAR LE COMMISSAIRE :**

D'accord. Et l'autre cas, c'était?

3960 **PAR M. JEAN-PIERRE LEDUC :**

Bien, je vous raconte un peu deux (2) cas en même temps.

PAR LE COMMISSAIRE :

3965 OK, d'accord, ça va.

PAR M. JEAN-PIERRE LEDUC :

3970 Mais l'autre cas, c'est plutôt en rapport avec des séismes où on a tendance à dire ici au Québec que, bien, c'est un petit séisme, il n'y a pas de problème, pourvu que c'est en bas de 5.

3975 Alors qu'en Alberta et en Colombie-Britannique, on surveille beaucoup les petits petits séismes, de l'ordre de 2 à l'échelle de Richter. Alors ces petits séismes là peuvent faire glisser des plaques, induire un tremblement de terre plus sérieux ou justement, prolonger une fissure, une faille naturelle vers un aquifère.

Alors ce sont ces deux (2) cas-là que je voulais rapporter à la Commission.

PAR LE COMMISSAIRE :

3980 D'accord, merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

3985 Merci, monsieur Leduc, de votre contribution aux travaux de la Commission.

AGATHE DÉSILETS

3990 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors nous avons, pour finir la soirée, trois (3) présentations verbales de dix (10) minutes.

3995 Alors j'inviterais maintenant madame Agathe Désilets s'il vous plaît à venir faire sa présentation.

4000 Je tiendrais à signaler qu'on entend des ricanements depuis à peu près la mi de la soirée, on n'est pas au Festival juste pour rire, on est en Commission d'enquête. Alors je pense qu'une retenue serait de mise, de façon à ce qu'on puisse écouter de façon très neutre l'ensemble des propos qui sont portés à la connaissance de la Commission. Merci.

Alors à vous la parole, madame.

PAR Mme AGATHE DÉSILETS :

4005

Bonsoir. Agathe Désilets de Bécancour. Alors j'ai choisi de vous parler de mon intelligence du cœur tout simplement.

4010

Depuis quatre (4) ans, j'ai vu, entendu, lu, et ressenti beaucoup d'aberrations. C'était et c'est à en perdre la tête. La désinformation, les terres claimées en catimini, les BAPE, la formation du Comité de l'ÉES controversée, des millions dépensés, des fuites de plusieurs puits passées sous silence, le déni de l'évidence de plusieurs élus à tous les niveaux.

4015

Par contre, j'ai rencontré des personnes formidables qui donnent sans compter, qui, à plusieurs reprises, ont ramassé leur tête, tombée à la renverse, ont pris leur cœur à deux (2) mains, ont continué à battre le fer pendant qu'il est chaud.

4020

À l'heure actuelle, chez nous, la chose des gaz de schiste aura permis de comprendre l'importance de l'implication des citoyens dans notre communauté et le fait que nous pouvons faire changer les choses, du moins prolonger notre survie.

Je crois que le Québec, avec sa part de ressources, de diversité, de jeunesse, d'inventions, pourrait être une société qui emboîte le pas vers un avenir d'avenir, pour ne pas dire durable.

4025

Je suis tellement d'accord avec tout ce qui s'est dit ce soir, hier soir aussi. Je sais tellement que ces personnes ont mis des heures de travaux forcés dans l'espoir d'être entendues.

4030

Alors je dis à qui lance la première pierre la reçoive! Ce qui veut dire dans mes mots que les personnes qui donneront un jour l'accord à la chose des gaz de schiste pour qu'ils puissent se convaincre de la propreté de cette chose devront inviter une gazière à venir y débarquer leurs agrès sur leur terrain, leur terrain de tous les jours, leur terrain de plaisance, leur terrain de retraite!

4035

Alors ayant retenu une des grandes sagesses de ma mère qui est : ne souhaite pas à ton pire ennemi ce que tu voudrais pas pour toi, mais je tenais à vous le dire quand même.

Alors en conclusion, je veux poser des questions à nos élus, qui est :

Buvez-vous de l'eau?

4040

Avez-vous des enfants, sinon connaissez-vous des enfants?

De quoi vous nourrissez-vous?

4045 Et à quoi rêvez-vous?

Je vous remercie de votre écoute.

PAR LE PRÉSIDENT :

4050 Merci madame Désilets, merci de votre contribution aux travaux.

JEAN-YVES CORMIER

4055 **PAR LE PRÉSIDENT :**

J'inviterais maintenant monsieur Jean-Yves Cormier s'il vous plaît à venir présenter son point de vue.

4060 **PAR M. JEAN-YVES CORMIER:**

Bonsoir monsieur le Président.

4065 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir monsieur Cormier. Nous vous écoutons.

4070 **PAR M. JEAN-YVES CORMIER:**

Jean-Yves Cormier, citoyen de Bécancour. Ma présentation va être assez courte. J'ai manqué un petit peu de temps pour la faire. Je savais pas trop les dates, puis ça m'a mêlé un petit peu.

4075 À la lumière de tout ce que j'ai lu et reçu comme information depuis le début du programme de prospection et d'exploitation de gaz de schiste, je ne suis toujours pas convaincu de la pertinence d'une telle exploitation dans notre belle région fortement agricole et maintenant très touristique.

4080 Il est prouvé maintenant que la Floride n'a presque pas de puits de gaz de schiste près de leur péninsule. Comme le contraire dans le golfe du Mexique, il y a presque quatre mille (4000) puits en exploitation. La Floride rapporte beaucoup plus au gouvernement que le pétrole, que les

4085 compagnies privées pétrolières qui empochent des profits et laissent la population au gouvernement en place ainsi qu'aux citoyens payeurs de taxes.

4090 Je dis non à l'exploitation de gaz pour protéger notre eau, notre air et toutes nos infrastructures qui vont être mises à dure épreuve. Il serait très sage de ne pas aller vers le gaz de schiste et prendre à la place les nouvelles formes d'énergie plus vertes et moins polluantes et qui fonctionnent très bien dans d'autres pays, pourquoi pas au Québec.

4095 On dit aussi, avec des surplus d'électricité énormes que nous avons présentement au Québec, et aussi le biogaz où on pourrait utiliser comme les abords de l'autoroute qui font des milliers de kilomètres ici dans notre beau pays, et semer des grains productifs pour faire du biogaz qui alimenterait les usines bio en matière première et aussi récupérer à cet effet tous les déchets humains que l'on sait pas quoi faire avec et que l'on produit à la tonne. Nous pourrions, comme dans les pays d'Europe qui font ça présentement.

4100 On dit, nous pourrions diminuer les dépotoirs qui coûtent une véritable fortune aux municipalités et donc aux payeurs de taxes et à tous les niveaux, et ainsi protéger notre bel environnement que nous allons laisser pour nos futures générations et nos petits-enfants.

J'avais marqué P.S. Pour le gouvernement actuel, il serait vraiment imbécile de prendre une aussi importante décision, sans même y penser et pas écouter les citoyens qui y vivent.

4105 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

4110 Merci de votre témoignage, monsieur Cormier. A-t-on des questions? Non. Merci monsieur Cormier de votre contribution aux travaux de la Commission.

MARC ST-ARNAUD

4115 **PAR LE PRÉSIDENT :**

J'inviterais maintenant monsieur Marc St-Arnaud s'il vous plaît à venir présenter son opinion.

4120 **PAR M. MARC ST-ARNAUD :**

Messieurs, madame. Marc St-Arnaud, je suis citoyen de Saint-Célestin. Écoutez, ce sera vraiment pas long.

4125 C'est juste pour répondre à la question que vous posez à tout le monde et qui semble beaucoup vous intéresser, qu'est-ce qui m'a amené dans le dossier des gaz de schiste!

4130 Écoutez, ça remonte à peu près aux alentours de 2007, puis c'est peut-être 2008 aussi. Je me souviens très bien, c'était un début d'hiver ou peut-être milieu d'hiver, et puis à un moment donné, j'étais dans la cuisine avec ma blonde, puis à un moment donné, on voit passer deux (2) bonhommes qui erraient sur mon terrain sans me demander la permission.

4135 Alors je regarde ça, je dis, ah mon Dieu, il y en a un qui avait de l'air d'un Martien, parce qu'il avait une station géodésique totale. Sur sa tête, il avait une antenne ronde, c'est exactement l'équipement que les arpenteurs prennent, c'est des genres de GPS stationnaires, ils peuvent localiser exactement l'altitude, la latitude et la longitude à une place précise.

4140 Il y en avait un autre, lui, qui arpentait avec un «tape», un grand «tape» à mesurer. C'était la distance entre ma maison et la rue.

4145 J'ai dit, c'est quoi cette affaire-là! J'ai dit à Suzanne, qu'est-ce qui se passe. On sort tous les deux (2) dehors, et puis je vais voir les types. Il y en a pas un, messieurs, madame, qui parlait en français. C'était deux (2) Anglophones qui venaient chez nous dans ma paroisse à moi, ils pouvaient même pas m'expliquer exactement en français qu'est-ce qu'ils faisaient chez nous.

4150 Ça fait que là, j'ai dit, non, non, ça marche pas! Il commence à m'expliquer, il dit, oui, on fait ça, c'est pour te protéger, parce que tantôt, on va faire des relevés sismiques. Puis là, je comprenais plus rien de ce que c'était, cette affaire-là. C'était la première fois que j'entendais parler de relevés sismiques.

Je savais pas, moi, qu'ils faisaient des trous à peu près jusqu'à cinquante-soixante pieds (50 pi-60 pi) dans la terre, puis qu'ils mettaient de la dynamite là-dedans, puis ils en faisaient pas rien qu'un, ils en faisaient peut-être une cinquantaine de long comme ça.

4155 Et puis là, je me suis aperçu que, oui, ah, c'est ça. Là, j'ai tout de suite pris le téléphone et j'ai appelé la secrétaire municipale, j'ai dit, tu connais tu ça, une compagnie Talisman Energy, c'était écrit Talisman Energy. Bien, elle dit non. J'ai dit, avez-vous connaissance qu'ils vont faire des relevés sismiques bientôt? Elle dit non. Elle dit, il te reste plus rien qu'une chose à faire, Marc, mets-les dehors. Bien, c'est ce que j'ai fait.

4160 J'ai ressorti dehors, j'ai dit, écoutez, vos affaires, je comprends pas ça.

C'est juste pour vous dire comment ils sont arrivés en sauvage. Puis honnêtement, là, ils sont arrivés de façon très sournoise, très hypocrite, maîtres chez eux. Ils sont arrivés maîtres chez eux.

4165 Puis ça, ça dénote exactement l'attitude de ces gazières-là et pétrolières-là. Ils se pétaient les bretelles en disant, on est chez nous, puis peu importe ce que les gens vont penser, on va finir par le faire, l'exploitation, puis on va les avoir aussi.

4170 J'ai compris que ça marchait pas. Tout de suite après ça, ça a resté comme ça.

4175 J'étais en train de faire les sucres chez nous, j'ai une petite cabane à sucre, c'était quelques mois plus tard, au printemps, j'étais en train de faire les sucres. Eux autres, les trous étaient percés, puis le filage, la dynamite était dedans, puis le filage était tout interrelié. Puis en même temps, j'avais eu l'occasion de voir que dans d'autres rangs, ils faisaient la même affaire. Puis les gens le savaient pas plus. Puis c'est sans permission, puis les municipalités étaient même pas au courant de ça.

4180 Peut-on vraiment faire confiance à une compagnie qui arrive comme ça subitement? Je sais pas si vous le feriez vous, mais pas moi.

4185 Et puis j'étais en train de faire les sucres, puis je me souviens, j'ai des chaudrons qui sont accrochés dans ma petite cabane, puis j'étais en pleine ébullition. Puis là, ça s'est mis à sauter. Ah bien, aïe! Ça sautait assez fort que les chaudrons ont débarqué. En tout cas, un chaudron a débarqué de son clou puis il a tombé à terre.

J'ai dit non, ça marche pas. J'ai dit, ils vont faire sauter mon solage aussi.

4190 Je suis allé tout de suite voir qu'est-ce qui se passait, et puis effectivement, j'ai inspecté mon solage rapidement, j'ai pas eu de craques ou de fissures dedans, mais j'ai été chanceux.

Mais voyez-vous la façon dont ça s'est passé, c'est comme ça mon initiation avec le dossier des gaz de schiste.

4195 Après ça, il y a eu monsieur Caillé, monsieur André Caillé d'Hydro-Québec, l'ancien d'Hydro-Québec, qui a présenté, qui a été à l'époque le directeur ou le président de l'Association gazière et pétrolière du Québec, ici à Bécancour, ça, c'était aux alentours de 2010, je pense, novembre 2010. Et puis là, j'ai assisté à ça, parce que je me disais, ah, il va en parler qu'est-ce que c'est.

4200 Encore là, j'ai trouvé une personne arrogante, monsieur Caillé, qui essayait, avec tous les autres, puis surtout avec deux-trois (2-3) bonhommes de Talisman Energy qui étaient là aussi, il y avait Junex, monsieur Lavoie qui était là aussi. Et puis là, ils se sont mis à essayer de nous remplir, c'est évident, ils essayaient tellement de nous rendre ça facile, non polluant.

4205 C'est là, comme Jean-Pierre disait tantôt, ils se sont mis à dire, ah, les produits chimiques, oui, il y en a, mais c'est la même chose que vous avez en dessous de l'évier chez vous, que vous gardez pour faire les petites besoins domestiques.

4210 Alors moi, je me suis dit, non, non, ça a pas de sens. Et je me suis mis à faire beaucoup beaucoup beaucoup de recherches dans le domaine.

 Et puis c'est là que j'ai commencé à consulter les sites Internet, marcellusshale.com, vous devriez aller voir ça, vous allez tomber à terre si vous avez pas vu ce genre de site là.

4215 J'ai beaucoup beaucoup lu des rapports du New York Times puis tout ce qui se passe autour de la ville de New York qui eux autres voulaient absolument protéger leur grand réservoir d'eau, parce qu'ils sont quand même plusieurs millions de personnes là.

4220 J'ai vu beaucoup de reportages aussi faits dans les journaux, dans le Huffington Post aux États-Unis, c'est un journal aussi grandiose et aussi bien reconnu que le Washington Post, et à l'aide de toutes ces données-là et certains articles que j'ai vus dans La Presse québécoise et aussi dans le journal Le Devoir, dont entre autres monsieur Francoeur, mais là, je me suis dit, Marc, fais quelque chose avec ça, il faut absolument que tu produises un document pour montrer ça à ta municipalité, des choses comme ça.

4225 Entre-temps, je me suis reviré de bord, puis il y avait des gens qui étaient dans Nicolet-Yamaska, qui parlaient un comité de citoyens, un comité de vigilance. Je me suis joint à eux et ensemble, on a produit un document pour essayer de vulgariser un peu qu'est-ce que c'était la catastrophe qui nous attend.

4230 C'est un peu ça. Tantôt, j'ai voulu le déposer, j'aimerais le déposer avec votre permission, parce que ce document-là a été fait dans le temps où j'œuvrais avec le Comité de vigilance gaz de schiste de Nicolet-Yamaska.

4235 Alors écoutez, c'est une présentation verbale pour l'instant, c'est sûr.

 Mais ce document-là que j'aimerais que vous acceptiez comme dépôt, j'aimerais ça que vous preniez le temps de le regarder, puis peut-être de le regarder encore une deuxième fois, puis peut-être le regarder une troisième fois aussi avant de signer votre rapport. Parce que c'est ça, ce

4240 document-là, qui montre exactement c'est quoi la source du mal. C'est ce que ça fait. Ça remonte
à la source du mal, puis c'est bon de se le faire voir puis garrocher en pleine face avant, puis bien
comprendre les enjeux de ça. Parce que ça va vous montrer en image tout ce qui s'est dit en mots.

Merci.

4245

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur St-Arnaud, je vous inviterais à le déposer, puis la Commission en disposera.

4250

Merci beaucoup pour votre témoignage et merci de votre contribution aux travaux. Est-ce
qu'on a des questions à soumettre à monsieur St-Arnaud?

PAR M. MARC ST-ARNAUD :

4255

Marcellusshale.com.

PAR LE COMMISSAIRE :

Non, ça va. Moi, c'est plus anecdotique.

4260

C'est que vous avez dit, je les ai mis dehors, puis à un moment donné, je faisais les sucres,
puis leurs trous étaient faits, tout ça.

PAR M. MARC ST-ARNAUD :

4265

Oui, chez le voisin d'en face.

PAR LE COMMISSAIRE :

4270

Ça va. Je voulais savoir s'ils avaient demandé pour revenir chez vous.

PAR M. MARC ST-ARNAUD :

4275

Non, non, chez le voisin d'en face. Parce que lui avait accepté, sans savoir aussi, parce que
tout le monde pensait à l'époque, ah, le gaz, puis je suis sûr qu'il y a bien du monde qui a signé,
comme à Saint-Célestin, on en a un qui a signé, j'en connais trois (3) autres entre Saint-Célestin
puis Saint-Grégoire qui ont signé aussi. Mais les gens signaient, comme c'était autrefois, ah, il y a
du gaz, on va signer, c'est pas un problème.

4280 Mais c'est très très hypocrite leur affaire, parce qu'ils disaient pas, les gens ne connaissaient même pas c'était quoi la fracturation hydraulique, puis pas moi non plus. Personne le savait.

4285 Tout le monde signait pour du gaz. Qui aurait pas signé pour du gaz naturel? Il y en avait à Pointe-du-Lac, bon, ils l'ont vidé. Mais je veux dire, oui, mais c'est du gaz naturel.

Le gaz naturel, s'il est dans une poche, ça dérange pas personne, puis le monde sont bien contents.

4290 Mais c'était pas le cas, là. Ils ont signé des papiers sans savoir qu'est-ce que c'était.

PAR LE COMMISSAIRE :

C'est bon.

4295 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci monsieur St-Arnaud. Merci de votre contribution aux travaux de la Commission.

4300

MOT DE LA FIN

PAR LE PRÉSIDENT :

4305 Alors ceci met fin à la deuxième semaine de la deuxième partie de l'audience publique.

Je vous invite à participer à la troisième semaine de la deuxième partie qui débutera le mardi prochain 17 juin à dix-neuf heures (19 h) au Complexe des Seigneuries à Saint-Agapit.

4310 Je vous rappelle que les séances seront webdiffusées en mode audio à partir du site Web du Bureau d'audiences publiques.

4315 Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés et les transcriptions dans les centres de documentation ainsi que dans le site Web du Bureau d'audiences publiques. Ces centres demeurent ouverts tout au long du mandat de la Commission, et même un mois après la sortie publique du rapport.

Les personnes désirant exercer leur droit de rectification par écrit auront jusqu'au 25 juin prochain pour le faire. Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez en faire part à

4320 madame Marie-Josée Harvey qui est coordonnatrice de la Commission, car à défaut de le faire, la Commission pourrait décider de ne pas l'accepter si vous dépassez ce délai.

Nous vous rappelons que ce droit sert à rectifier des faits et non à se prononcer sur les opinions émises.

4325 La Commission d'enquête poursuit ses travaux. Le cas échéant, les questions supplémentaires de la Commission et les réponses obtenues seront déposées dans les centres de documentation et dans le site Web du BAPE et pourront être consultées gratuitement par Internet aux centres de consultation régionaux.

4330 Le rapport, je le rappelle, sera déposé au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard le 28 novembre 2014.

4335 La Commission d'enquête tient à exprimer son appréciation aux personnes qui se sont intéressées à ses travaux en posant des questions, en déposant un mémoire ou en participant à l'audience publique. Elle remercie également les personnes-ressources pour leur collaboration à ce processus public.

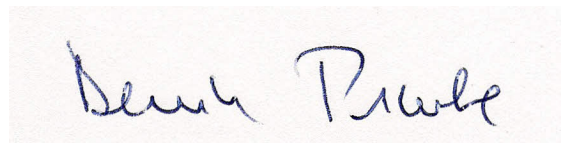
4340 Je tiens particulièrement à remercier les gens qui ont été présents tout au long des travaux de la Commission ici à Bécancour.

4345 Je voudrais remercier les gens du Centre de services partagés qui nous ont aidés à diffuser l'information, ainsi qu'à madame Proulx pour ce qui est du compte rendu, nos analystes ainsi qu'à monsieur Turcotte qui a assuré la diffusion Web de nos audiences.

Alors merci beaucoup et bonne fin de soirée.

SÉANCE AJOURNÉE AU 17 JUIN 2014 À SAINT-AGAPIT À DIX-NEUF HEURES (19 H)

4350 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.



4355 DENISE PROULX, s.o.